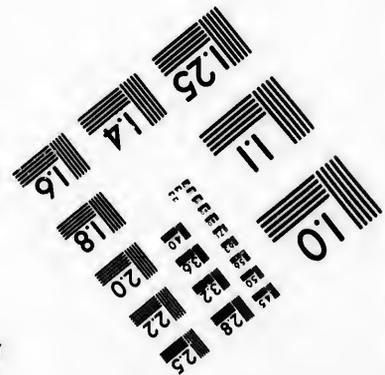
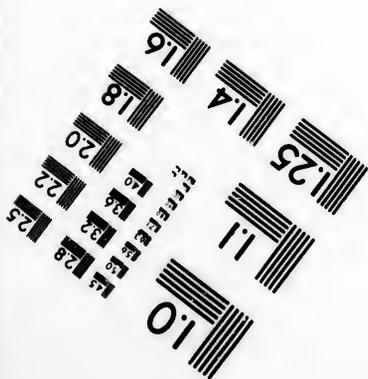
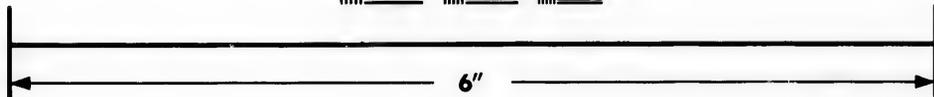
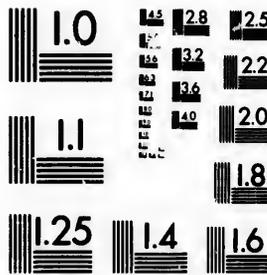


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5
2.8 3.2 3.6 4.0 4.5
5.0 5.6 6.3 7.1 8.0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

1.1 1.5 2.0 2.5
3.0 3.6 4.5 5.6
7.1 9.0 11.2 14.0

© 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/ Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/ Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/ Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/ Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/ Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/ Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/ Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/ Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/ Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/ Commentaires supplémentaires: Various pagings. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 10X | 14X | 18X | 22X | 26X | 30X |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12X | 16X | 20X | 24X | 28X | 32X |

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

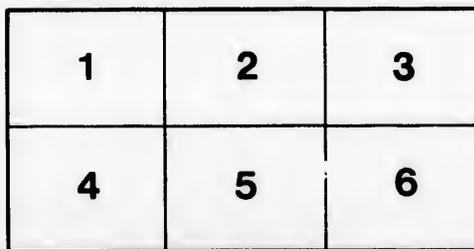
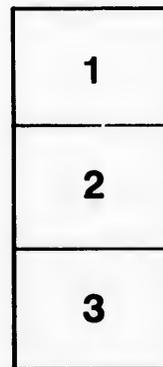
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

re
détails
es du
modifier
er une
l'image

es

errata
l to

t
e pelure,
on à



32X

LO

E

AVEC

S

Par le

C

Chez F
Cour

LA
LOUISIANE

EN SANGLANTEE,

*AVEC toutes les Particularités de cette horrible
Catastrophe,*

REDIGÉES

Sur le serment de Témoins dignes de foi.

Par le Colonel Chevalier DE CHAMPIGNY.

Quidquid delirant Reges plectuntur Achivi.
VIRG.



A LONDRES,

Aux dépens de l'Editeur :

Chez FLEURY MESPLET, N° 24. Crown
Court, Little Ruffell Street, Covent Garden.

M. DCC. LXXIII.

G. Jones
Capitaine au 77^{me}
Régiment

MY

DE

ET Colon

A

MYLORD ROMNEY,

PRÉSIDENT

DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS,

ET Colonel de la Milice du Comté de KENT.

A large, stylized handwritten signature in black ink, enclosed within a large, sweeping oval flourish. The signature appears to read "G. Soutter" followed by a monogram or initials.

N

comp

par

de

dica

fait

je

l'él

aux

que

M

le

Soc

bien

son

Fe

cen

MYLORD,

C'EST aujourd'hui pour le bien & la consolation de l'humanité que j'écris; je n'ai par conséquent pas besoin, comme ci-devant, de solliciter un protecteur dans une épître dédicatoire. C'est la voix de la vérité qui se fait entendre; c'est la vertu la plus pure que je veux mettre dans son jour; c'est enfin l'éloge du PATRIOTISME. Ce n'est donc pas aux Princes, encore moins à leurs Ministres que je dois le dédier: il me faut un Homme, MYLORD, & je vous l'offre. Ce n'est ni le Pair du Royaume, ni le Président de la Société des Arts dont je cherche à captiver la bienveillance; vos vertus civiles & morales sont l'unique objet de mon foible hommage. Je ne vous le cacherai pas, vous me paroissez cent fois plus grand depuis que vous avez

accepté la Présidence du Comité pour le soulagement des pauvres prisonniers renfermés pour dettes. Laissez à vos collègues de la Chambre-Haute le soin de courir après les emplois, les honneurs & les pensions, n'interrompez pas leurs brigues dans les élections parlementaires ; la constitution Angloise est intérieurement si bonne, qu'elle se soutiendra d'elle-même. Continuez votre brillante carrière ainsi que vous l'avez commencé ; ne vous occupez que de l'humanité. Je sais que dans le siècle pervers où nous vivons, il est encore dans cette isle des ames sensibles ; vous êtes de ce nombre. MYLORD, examinez la conduite des généreux Colons de la Louisiane ; eussent-ils pu pousser le patriotisme plus loin, s'ils eussent été Anglois ? Ils le feront sans doute bientôt. A la premiere chicane que vous fera l'altier Espagnol, vous tendrez les bras à ces braves Américains, & ferez cesser l'oppression sous laquelle ils gémissent, en réunissant sous une même loix les deux rives du Mississipy ; & ses

bal
ind
vie
éte
poi
sou
An
qu'i
&
resp

I
O
W
L

*habitans que les Ministres de Louis XV ont
indignement abandonnés au cruel Espagnol,
viendront avec empressement s'enroller sous les
étendarts de l'Angleterre. Ayant perdu tout es-
poir de redevenir François, les Louisians ne
souponnent aujourd'hui qu'après le bonheur d'être
Anglois; cet Ecrit véridique vous convaincra
qu'ils méritent cette adoption. Lisez-le donc,
& recevez-le comme une marque du profond
respect avec lequel je suis,*

MY LORD,

Votre très-humble & très-
obéissant serviteur

Le Colonel Chev. DE CHAMPIGNY.

Londres,
Orchard Street,
Westminster.

Le 1 Octobre 1773.

P

JE m
gent
vais
ries.
mon
il est
bienve
de m
vaincr
donc
& arr
ils fon
ont fa
Europ
vance
donc
quelle
Un
France
rir la

P R É A M B U L E

D E L' E D I T E U R .

JE n'ai jusqu'ici donné au public indulgent que des traductions, quelques mauvais Romans, & en dernier lieu mes *Réveries*. A la veille de mettre sous ses yeux mon *Histoire d'Angleterre* qui va paroître, il est tout naturel que je recherche sa bienveillance, & je n'en connois pas de moyen plus propre que de le convaincre de mon impartialité. Je lui présente donc ici des faits purement historiques, & arrivés pour ainsi dire sous nos yeux; ils sont même si récents, que les pleurs qu'ils ont fait répandre, tant en Amérique qu'en Europe, ne sont pas encore séchés. Je n'avance ici rien que de vrai, il ne me reste donc qu'à communiquer au Lecteur par quelle voie ce manuscrit m'est parvenu.

Un Officier Anglois, qui étoit passé en France d'assez bonne heure pour en acquérir la langue dans toute sa pureté, &

qui après avoir parcouru l'Europe , les deux Indes & presque toute l'Amérique , étoit revenu dans sa patrie pour y goûter dans le repos le fruit de ses voyages , vint il y a quelque tems loger dans mon voisinage : un caractère aimable , beaucoup de bon sens joint à un esprit vif , enjoué & embelli de connoissances acquises dans ses différentes tournées , me firent rechercher avec empressement de me lier avec lui. Cet Officier avoit oui parler de mes malheurs & de l'ingratitude des Grands à mon égard ; il en avoit été touché , & voulut me voir. Quelques jours suffirent pour former entre nous la liaison la plus intime ; malheureusement cette liaison ne dura que peu , une violente maladie vint la rompre : je m'appercevois que cet aimable homme dépérissoit à vue d'œil des suites d'une fièvre lente qui le minoit. Je passois une partie de la journée chez lui , & tâchois de l'amuser : sentant qu'il tiroit à sa fin , il me dit un après dîner , —
 „ Colonel , pendant mon séjour à la LOUI-
 „ SIANE , j'y fus témoin des cruautés qu'y

„ exo
 „ tan
 „ qu
 „ inf
 „ avo
 „ bar
 „ tail
 „ tic
 „ tell
 „ dev
 „ &
 „ écr
 „ fen
 „ libe
 „ mis
 „ leu
 „ à v
 „ pro
 „ mo
 „ tan
 „ vo
 „ vo
 „ qu
 „ pri
 „ pa

rope , les
 Amérique ,
 y goûter
 ges , vint
 mon voifi-
 aucoup de
 enjoué &
 nises dans
 firent re-
 e lier avec
 er de mes
 Grands à
 & voulut
 rent pour
 s intime ;
 dura que
 la rom-
 et aima-
 d'œil des
 e minoit.
 rnée chez
 ant qu'il
 âner , —
 la LOUI-
 autés qu'y

„ exercerent les Espagnols contre les habi-
 „ rans de cette Colonie ; curieux de savoir
 „ quel pouvoit être le crime de ces
 „ infortunés , je m'informai de ce qui
 „ avoit pu donner lieu à de pareilles bar-
 „ baries , & me fis expliquer avec les dé-
 „ tails les plus circonstanciés toutes les par-
 „ ticularités de cette procédure ; j'en fus
 „ tellement frappé d'horreur que je crus
 „ devoir , pour le bien du genre humain
 „ & de ma patrie , coucher le tout par
 „ écrit , afin qu'en le lisant , nos Anglois
 „ sentissent encore mieux le prix de cette
 „ liberté inestimable que nous ont trans-
 „ mis nos ancêtres & qu'ils ont cimenté de
 „ leur sang. Le peu de tems qu'il me reste
 „ à vivre ne me permet pas d'exécuter mon
 „ projet : permettez que je vous remette
 „ mon manuscrit , vous le trouverez écrit
 „ tantôt en anglois & tantôt en françois ;
 „ vous entendez les deux langues , aiusi
 „ vous pouvez en faire usage , & supposez
 „ que vous croyez retirer vos frais , je vous
 „ prie de le rendre public. Ne refusez
 „ pas à un ami mourant la grace qu'il

„ vous demande ; je vous laisse le maître
„ du titre , & ne veux plus à présent m'oc-
„ cuper que de l'éternité ! “ Ainsi me parla
ce galant homme qui mourut trois jours
après. Je n'ai depuis sa mort pas perdu un
moment pour donner à son manuscrit tout
l'ordre dont il m'a paru susceptible. Crainte
d'embrouiller les faits & d'en interrom-
pre le fil , les notes marquées par des chi-
fres , se trouvent à la fin de l'ouvrage ;
je prévins le Lecteur qu'elles sont intéres-
santes & même nécessaires à l'éclaircisse-
ment de bien des idées qu'on n'auroit pu
étendre sans rendre le discours confus &
entrecoupé, & que dans tout ce qui suit
c'est l'Officier Anglois qui parle.



P R E F A C E.

D E L' A U T E U R.

PAR une fatalité dont on a peine à rendre raison , le cœur humain est plus long-tems affecté des grands événemens , dont il n'a que des peintures & des recits , qu'il ne l'est de ceux qui se sont passés sous ses yeux , l'impression plus vive quand il est témoin , est plus durable lorsqu'il la doit à l'histoire. L'amour propre peut expliquer cette bizarrerie : il refuse des applaudissemens au mérite dont il craint l'éclat , & il s'attache à relever des actions très-

peu recommandables , mais dont il n'a point à craindre le reflect.

O ! vous , qui témoins des événemens que je vais tracer , jetterez un coup d'œil sur cet écrit ? Admirez avec moi les vertus patriotiques de ces généreux François , que les Espagnols ont sacrifié à leur ressentiment : dépouillés de cette prévention qui obscurcit le jugement , reconnoissez en eux ce désintéressement que vous vantez dans *TORQUATUS* , cette fermeté que vous estimez dans *SCEVOLA* ; enfin , ce noble dévouement que vous avez peine à croire dans *REGULUS*.

P R E F A C E. vii

En transmettant à la postérité ces traits héroïques & sublimes qui feront l'objet de cet Ouvrage, je rends hommage à la vertu; je présente à mes compatriotes des exemples à suivre: j'écris pour les âmes sensibles. Leurs larmes me payeront de mes peines, & je n'aurai rien à desirer si je puis mériter leurs éloges.

C'est à la race future qu'il appartiendra de récompenser dignement les vertus que je vais crayonner; puissent les Anglois de la race présente sentir, à la vue des tableaux que je leur offre, qu'ils sont capables des mêmes efforts

viii P R E F A C E.

qu'ils vont admirer chez leurs voisins. Puiffe-tu, ô ma chere patrie, en éprouver les effets !

Que parle-je de patrie ? Je ne dois en adopter aucune. C'est en citoyen de l'univers que je vais guider mon pinceau ; c'est , je le répète , aux ames sensibles que je m'adresse ; elles sont de toutes les nations , on en rencontre à HISPANIAN , comme à LONDRES & à PARIS , & par-tout où elles seront j'aurai trouvé ma patrie & mon domaine.

A V A N T-

I
de
dre
& c
fair
des
cha
CA
que
en
mit
toie
dro
les
de
PH
mé
d'I
du

AVANT-PROPOS.

LOUIS QUINZE, par le traité de (1) VERSAILLES, venoit de rendre à son Royaume cette tranquillité & ce repos qui lui devenoient si nécessaires. Les succès multipliés & brillans des ANGLOIS avoient totalement changé la face de l'Amérique : le CANADA avoit été la proie du vainqueur, la Floride lui avoit été cédée en échange de la Havane, & les limites de la LOUISIANE Françoisé s'étoient vues reculées jusqu'à la rive droite du vaste fleuve du Mississipi : les Anglois avoient obtenu la cession de la rive gauche à l'exception de l'Isle de la nouvelle ORLEANS formée par le MISSISSIPI & la riviere D'IBERVILLE (appelée par les natifs du pays MANCHAV.) Ils devenoient

par là possesseurs de l'immense pays qui , de l'est à l'ouest est compris entre le MISSISSIPPI dans tout son cours , & la mer qui baigne les côtes de la Floride , de la nouvelle Angleterre & du Canada !

La Baye d'Hudson borroit ces possessions au nord , & une partie du golfe Mexique les borroit au sud.

Ce qui restoit à la France de la vaste province de la LOUISIANE (2) comprenoit une étendue de quatre-vingt lieues de côtes de l'est à l'ouest , depuis l'embouchure du MISSISSIPPI jusqu'au Mexique. La riviere de Brava à l'ouest & le fleuve du MISSISSIPPI à l'est borroient ces possessions qui s'étendoient depuis le vingt-neuvieme degré de latitude du nord jusqu'au cinquantieme & plus.

C'est au moment de la cession d'une partie de la LOUISIANE à l'Angleterre que nous verrons briller parmi les François qui l'habitoient , une étincelle de ce feu patriotique qui les attache à leur Roi. Nous verrons ce feu se nourrir dans le secret , & éclater avec la plus grande force dans le moment où l'Espagne vint prendre possession d'une province que la France par des arrangemens particuliers , mais relatifs au traité de paix , lui avoit cédé en indemnité des fraix de la guerre.

Mais il fera , je crois , à propos de donner auparavant une idée abrégée de ce qu'avoit été la LOUISIANE depuis sa découverte jusqu'au traité de paix de 1762. Nous la considérons depuis le démembrement qu'elle effuia alors jusqu'à l'arrivée des Es-

pagnols , & enfin depuis leur arrivée jusqu'à ce moment-ci. Ces trois époques formeront les trois âges de la Colonie ; ces trois époques formeront aussi la division de ce Mémoire. La dernière partie sera subdivisée en deux sections. La première comprendra le tems écoulé depuis l'arrivée de Dom Willoa jusqu'à sa sortie , & la seconde depuis ce moment jusqu'à ce jour , lequel est ce 10 Septembre 1773.



L

P

L

du fa

qui d

Lou

par M

nadic

1701

bliffer

& il

velle

meux

de fo

Ta

tégeat



L A

LOUISIANE

ENSANGLANTÉE.

P R E M I E R E P A R T I E .

LA FRANCE se souviendra long-tems du fameux systême de LAW , ce fut lui qui donna quelque effort à la Colonie de la LOUISIANE. Depuis la découverte tentée par M. de la Salle , (3) un gentilhomme Canadien nommé *d'Iberville* , avoit en 1698 & 1701 jetté les premiers fondemens d'un établissement à la MOBILE & au BILOXI , & il avoit fait le tour de l'Isle de la nouvelle ORLEANS pour reconnoître le fameux fleuve du Mississipi , objet principal de son voyage.

Tant que ce grand homme vécut , il protégeat cette Colonie naissante ; elle étoit com-

A

posée de quelques familles Canadiennes venues à sa suite. Après sa mort arrivée en 1706, la Cour ne s'occupa plus de la LOUISIANE : la malheureuse position où se trouvoit l'Etat détournoit de toute idée d'établissement & de dépense. La LOUISIANE fut vendue à M. CROZAT en 1712, remise au Roi de France en 1718, & c'étoit sous le spécieux prétexte de l'établissement de la Compagnie des Indes qu'on avoit fait naître le système de LAW.

Le vaste continent de la LOUISIANE fut représenté comme la partie la plus riche du nouveau monde ; les perles, disoit-on, s'y pêchoient en abondance ; les rivières qui l'arrosent rouloient un sable d'or, & ce riche métal se trouvoit sur toute la surface de la terre sans avoir besoin d'ouvrir son sein Quel appas pour la cupidité ! Il fut facile à la Compagnie de vendre à des prix excessifs des terrains très-gras & très-fertiles en production Mais ce n'étoit pas là l'objet des acquéreurs ; ils vouloient de l'or & de l'argent. D'immenses concessions furent vendues aux plus riches particuliers

du R
rôt o
le pr
nes ;
fidéra
on ne
part o
ou en
ou tr
pidité
pée re
un ex
obligé
mal co
Les en
pays-là
ble du
la L o
La L o
dégré
pendan
les vue
de faire
Les h
bientôt

du Royaume. La LOUISIANE fut bientôt occupée par des possesseurs avides, dont le principal objet fut la recherche des mines; mais quoiqu'il y en ait de très-considérables dans ce vaste continent, ou bien on ne les découvrit pas d'abord, ou la plupart des terrains concédés n'en avoient pas, ou enfin elles se trouvoient trop éloignées ou trop mal placées pour satisfaire la cupidité des acquéreurs : cette avidité trompée rejeta sur le local un défaut ou plutôt un excès de calcul. Les acquéreurs furent obligés d'abandonner un projet mal préparé, mal conduit, & encore plus mal exécuté. Les engagés qu'ils avoient envoyés dans ce pays-là, périrent en grande partie sur le sable du BILOXI, le reste se répandit dans la LOUISIANE ou repassa en Europe. La LOUISIANE perdit bientôt de ce degré d'élevation où on l'avoit porté; cependant la Compagnie n'abandonna point les vues d'établissement qu'elle avoit résolu de faire dans ce vaste pays.

Les habitans qu'elle y transporta sentirent, bientôt qu'il falloit renoncer au projet in-

fénelé de l'exploitation des mines , pour s'occuper uniquement de la culture des terres. La fertilité de celles qu'arrose le **MISSISSIPPI** encouragea les établissemens sur ses bords , & on songea à y transporter le chef lieu qui d'abord avoit été à la **MOBILE** (4) puis au **BILOXI** (5).

M. de BIERVILLE, frere de **M. D'IBERVILLE**, fonda la nouvelle **ORLEANS** en 1718 , 1719 & 1720 : cette ville située sur les bords du **MISSISSIPPI**, à 32 lieues de l'embouchure devint le chef lieu de la Colonie : la Compagnie y fit passer beaucoup de monde à ses fraix ; mais quel fut le choix dans cette transmigration ? on ramassoit les pauvres , les mandians & les filles de mauvaise vie , qu'on embarquoit par forces sur des bâtimens de transport. Arrivés à la **LOUISIANE**, on les marioit & on leur assignoit des terrains à cultiver ; mais la vie fainéante des trois-quarts de ces gens les rendoit peu propres à la culture des terres. Le besoin & la nécessité nous rappellent vainement à une vie laborieuse , si les connoissances acquises par l'habitude n'en éclairent

éclairer & n'en soutiennent les efforts. Auffi ne représenteroit-on pas aujourd'hui à la LOUISIANE vingt de ces familles vagabondes ; la plupart a péri de misere, ou est revenue en France , rapportant de ce pays l'idée que le mal-aisé leur en avoit fait concevoir. On vit bientôt se répandre dans le public les tableaux les plus effrayans sur le MISSISSIPPI, tandis que le long de ses bords à cinq & sept lieues de la ville , des peuplades d'Allemands s'établissoient avec le plus grand succès. Le Canton qu'occupent encore aujourd'hui leurs descendans, est le mieux cultivé (6) & le plus habité de la Colonie , & je regarde les Allemands & les Canadiens comme fondateurs de ce qu'on a d'établissmens à la LOUISIANE.

La fertilité de ce pays présentoit des objets importans de culture : celle du tabac suffisoit seule pour dédommager la Compagnie Françoisé de ses frais d'établissment , si par une suite de ce faste qui l'a détruite elle n'eut pas voulu trop étendre ses posses-

sions , & se donner par-tout un air de souveraineté qui ne peut jamais convenir à une société de commerçans , dont toute l'attention doit se diriger sur les moyens d'étendre ses correspondances , & de multiplier les objets qui peuvent servir d'aliment à son commerce. Si la Compagnie au lieu de bâtir des forteresses à des prix excessifs , d'entretenir un corps considérable de troupes , d'élever des édifices qui n'ont servi qu'à satisfaire la vanité , & à donner de sa grandeur & de sa puissance l'idée qu'elle desiroit qu'on en eût : si , dis-je , au lieu de fournir à ses agens les moyens multipliés d'accroître les dépenses , la Compagnie se fût bornée à faire fleurir les objets de culture dont elle avoit faisi l'importance , on n'entendrait pas gémir tous les bons citoyens François à la vue du peu de succès des tentatives faites pour l'établissement d'une Colonie dont on admire la fertilité & dont on sent l'importance.

La Compagnie faisoit alors en France tout le commerce du tabac , & elle en tiroit en quantité de la LOUISIANE.

L'établissement qu'elle avoit fait aux (7) NATCHEZ étoit aussi sage que bien entendu , ce canton alloit fournir tout le tabac nécessaire à la France , & la quantité en est supérieure à celle que ce Royaume tire aujourd'hui de nos provinces de MARYLAND & de la VIRGINIE. L'inconduite des chefs François , leur cupidité , leurs injustices , porterent les Sauvages NATCHEZ à détruire entièrement les établissemens qui avoient été faits sur leurs terres. Ils égorgèrent dans le même jour les habitans , pillèrent les magasins , & la Colonie entière eût eu le même sort sans le secours d'une vieille femme sauvage qui trouva le secret de hâter le jour que toutes les nations avoient choisi d'un commun accord pour égorger les François dispersés dans ce vaste continent. Par ce moyen il n'y eut que les NATCHEZ qui firent main basse sur tous les habitans établis chez eux.

Echappés de ce danger , il ne resta de ressource aux François que dans une prompte vengeance qui put intimider les autres Sauvages & les tenir en respect.

On détruisit les NATCHEZ qui avoient frappé sur l'établissement François , & il ne reste plus aujourd'hui de cette nation la plus ancienne & la plus considérable de toute la LOUISIANE que quelques familles dispersées dans d'autres nations Sauvages.

Après la perte considérable que la Compagnie venoit de faire , & les sommes immenses qu'elle avoit inutilement employées en fortifications & en bâtimens , la conservation de la LOUISIANE lui devenoit totalement à charge. D'ailleurs , son privilège expiroit , & le Roi en ayant accepté la rétrocession en 1732 , y fit encore quelques envois d'hommes & de femmes , mais le même vice existoit dans le choix ; il dut conséquemment produire le même effet que du tems de la Compagnie. Le peu de fruit qu'on en a retiré , les sommes prodigieuses qu'il a fallu verser dans ce superbe pays sans aucun avantage reconnu , & les guerres (8) qu'il a fallu soutenir contre les Sauvages , dégoûterent nécessairement d'une Colonie qui fut dès lors regardée comme fort à charge.

Difons tout. Le François prompt à concevoir & à entreprendre, veut que l'exécution & la réussite fuivent la vivacité de son caractère. De là son peu d'aptitude à fonder des Colonies; de là le peu de succès dans les tentatives que cette nation a faites: car, si nous comparons leurs possessions à celles des Hollandois & des Anglois, nous sentirons d'après la connoissance des moyens dont les uns & les autres se font servis, qu'il faut pour les nouveaux établissemens le même régime qu'on emploie pour les enfans; fournir les alimens nécessaires & proportionnés à leurs forces, ne rien gêner, ne rien prématurer, & laisser à la nature & au tems, le soin (9) de porter l'ouvrage à sa perfection.

Je passe rapidement sur les événemens qui tiennent à la LOUISIANE. Les notes y suppléeront. Les différentes guerres que la France a soutenu contre (10) les Sauvages, depuis 1732 jusqu'en 1762, est ce qu'il y a eu de plus intéressant; elles servirent à

prouver que les Colons de la LOUISIANE étoient animés du même esprit de patriotisme qui a rendu la conquête du CANADA si difficile. Mais je n'ai voulu considérer la LOUISIANE que du côté politique, & c'est dans cette vue que je m'arrête à un événement rapporté dans les différens mémoires, qui depuis deux ou trois ans ont paru sur cette Colonie.

La monnoie dont on s'y servoit étoit comme dans nos provinces de la nouvelle Angleterre, du papier ayant toute la valeur de l'argent. A la LOUISIANE ce papier étoit signé de l'Intendant, du Contrôleur & du Trésorier : chaque année on en retiroit une certaine quantité pour laquelle on donnoit des lettres de change sur le trésor royal en France. Rien de mieux entendu. On facilitoit tout à la fois, les échanges & les ventes. La communication en devenoit aussi plus intime entre la Colonie & la Métropole. La guerre de 1744 multiplia les dépenses, & empêcha de tirer des lettres

de c
sur
par
loni
fant
en
com
qui
Colo

L
sénfi
avoir
les E
Hava
la Co
un v
que
denr
des
leurs
état
que
Cep

de change. La quantité de papier répandu sur la place excédoit les sommes destinées par le gouvernement aux frais de cette Colonie : en conséquence on le retira en faisant perdre les deux cinquièmes à ceux qui en avoient. Faute essentielle qu'on présenta comme nécessaire & indispensable, mais qui a beaucoup nui aux progrès de la Colonie.

La paix de 1748 servit à rendre moins sensibles les maux que la perte sur le papier avoit produit. Le commerce interlope avec les Espagnols du nouveau *Mexique* & de la *Havane*, répandit beaucoup d'argent dans la Colonie depuis 1748 jusqu'à 1752. Mais un vice auquel on ne fit pas attention, est que ce commerce n'avoit pas pour base les denrées du cru ; il étoit fondé sur l'affluence des étrangers qui apportoit avec eux leurs piastras & leur *Bois de Campêche*. Cet état florissant ne devoit subsister qu'autant que cette espèce de commerce dureroit. Cependant tout le monde tourna ses vues du

côté du négoce , & on négligea l'agriculture. Les terres furent abandonnées , des habitans aisés vendirent nègres & bestiaux pour prendre intérêt dans le commerce ; mais dès 1752 , lorsque Mr. de *Kerlerec* vint relever Mr. de *Vaudreuil* , les Espagnols ne paroissoient plus à la LOUISIANE avec la même affluence : on accusoit ce gouverneur de les en avoir éloignés ; mais s'il l'a fait dans l'intention de rappeler les Colons à l'agriculture , on n'aura tout au plus à se plaindre que des moyens qu'il a employés pour y parvenir. Ce qu'il y a de certain est que les interlopes Espagnols ayant cessé d'abonder à la LOUISIANE , cette Colonie se trouva surchargée de toutes les bouches inutiles que le commerce avec les Espagnols faisoit auparavant subsister. L'agriculture ayant été négligée ne fournissoit plus les mêmes ressources , la ville s'étoit peuplée aux dépens des campagnes.

La cupidité qui trouve toujours des moyens réels ou apparens de se satisfaire ,

en imagina un bien onéreux pour réparer le tort que l'éloignement des Espagnols occasionnoit : ce fut d'accroître les dépenses du Roi. Et on peut dire qu'elles n'eurent pas plus de bornes que les motifs auxquels elles durent leur naissance & leurs excès. Les forts (11) que le Roi de France avoit dans différens endroits de la Colonie étoient brigüés. Ces Officiers, que la cupidité y conduisoit, portoient les dépenses à des sommes innouies ; elles dépendoient de leurs caprices & de leur volonté. Ils tiroient des lettres de change que le Commissaire ordonnateur de la nouvelle ORLEANS étoit obligé d'accepter au nom du Roi. Tout cela se passoit pendant la guerre derniere, & l'on cite des traits de dépenses que l'on auroit peine à croire, tant elles sont fortes, & l'emploi ridicule.

La grande quantité de papier annonça la nécessité d'en diminuer la valeur, & avant que le Roi eût prononcé le commerce y mit le taut. S. M. T. C. en usa beaucoup plus favorablement qu'on ne le com-

ptoit , car les papiers ne furent réduits qu'à la moitié , au lieu qu'ils perdoient les trois-quarts sur la place de la nouvelle ORLEANS.

On sent aisément combien de pareilles secouffes ont dû porter d'atteintes aux progrès de la Colonie. Bientôt elles se réunirent à d'autres causes assez sensibles pour produire l'état malheureux où étoit cette province lorsqu'à la paix dernière les établissemens que le gouvernement Anglois voulut faire sur la partie cédée m'y attirerent à la suite des troupes. La connoissance que j'ai cherché à en acquérir me met dans le cas de dire avec assurance que les deux principales causes de la foiblesse de cette Colonie dans tous les tems ont été , premièrement la négligence à faire fleurir l'agriculture , & par conséquent les moyens d'échanges ; secondement le peu de ménagement & le mal entendu dans les dépenses qu'on faisoit faire au Roi. On est très persuadé que la LOUISIANE eut été en état de soutenir le CANADA , & de porter

les conquêtes de la France jusques dans les possessions Angloises de l'Amérique septentrionale, si le gouvernement François se fût plus occupé qu'il ne l'a fait des vrais moyens d'augmenter la puissance dans cette contrée du nouveau monde : Si on y eut animé les différentes branches de culture dont elle est plus susceptible que toutes les autres parties de l'Amérique septentrionale : si on eut ouvert des portes au commerce, qu'on lui eût présenté des moyens d'échange, & non de cupidité & de concussions ; & qu'on n'eût pas quelque fois écouté le langage que cette passion a fait tenir à ceux qui ont proposé de gêner quelques objets de culture sous le faux prétexte d'avantage pour le commerce.

Telle est l'idée que j'ai conçue des causes principales de l'état languissant de cette colonie, & nous serons convaincus de leur certitude, lorsque dans la seconde partie nous aurons considéré la LOUISIANE reprenant vigueur d'après les efforts des habitans devenus cultivateurs.

(16)

Ce tableau contiendra le tems écoulé depuis la paix jusqu'à l'arrivée des Espagnols, & les succès pendant un espace aussi court tendront à prouver ce que j'ai avancé dans cette premiere partie. *Que la négligence sur l'agriculture a été la principale cause de l'état de foiblesse où se trouvoit cette colonie en 1762.*

Fin de la Premiere Partie.

Y
Y

L

S

Ce q

L

l'Ang

amou

est di

différ

de co

tifine

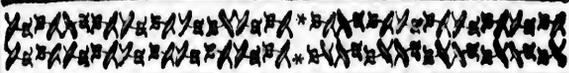
guern

bonh

& fac

enfar

bitan



LA LOUISIANE

ENSANGLANTÉE.

SECONDE PARTIE.

Ce qu'à été la LOUISIANE depuis la paix de 1762 , jusqu'à l'arrivée des Espagnols.

LE FRANÇOIS chérit son Roi , comme l'Anglois est attaché à sa patrie ; cet amour , plus désintéressé dans le premier , est digne d'aussi grands éloges. Ces deux différens mobiles produisent dans chacune de ces nations des actes semblables de patriotisme. Nous avons vu pendant la dernière guerre le Canadien ne connoître de bien & de bonheur que sous la domination Françoisé , & sacrifier pour cette domination , fortune , enfans & vie , & après la paix la moitié des habitans du Canada abandonner leurs terres , &

s'exposer à mourir de faim en France plus tôt que de jouir du bien-être que leurs possessions leur assuroient sous un gouvernement libre & paisible.

Voyons ce feu patriotique étendu jusqu'à la LOUISIANE chez tous les Colons qui se trouvoient sur la partie cédée aux Anglois.

Nous montrerons dans la troisieme partie de cet ouvrage cette étincelle principe d'un embrasement qui pouvoit produire la révolution la plus surprenante ; mais occupons-nous à présent de ce qui s'est passé depuis la paix de 1762 , jusqu'à l'arrivée de DOM ANTONIO D'WILLOA. Cette époque , qui comprend , si l'on peut s'exprimer ainsi l'âge viril de la colonie , ce tems si brillant , va nous paroître bien court.

Les ANGLAIS , comme je l'ai déjà dit , s'étoient fait céder la FLORIDE & toute la partie de la LOUISIANE qui est à l'est du fleuve MISSISSIPPI dont le cours devenoit

comme
goises.
jours
formé
VILLI
cette
toutes
il n'y
du M
ville e
à tren
fleuve
mer é
qui cor
lac app
leur ét
gois de
sur l'is
commu
& par
PENSA
des sab
ture ,
munica
Franço

France plu-
re que leurs
s un gouver-

endu jusqu'à
Colons qui se
aux Anglois.

troisième par-
celle principe
produire la
e; mais oc-
qui s'est passé
qu'à l'arrivée
. Cette épo-
n peut s'ex-
colonie, ce
paraître bien

J'ai déjà dit,
e & toute la
t à l'est du
urs devenoit

commun aux deux nations *Angloises & Fran-
çoises*. Mais les François conservoient tou-
jours l'isle de la (12) nouvelle ORLEANS
formée par le fleuve, par la riviere d'IBER-
VILLE, & par les lacs! Le contours de
cette isle est d'environ 150 lieues, mais
toutes les terres n'en font pas habitables,
Il n'y a à proprement parler que les rives
du MISSISSIPPI qui le soient. (13) La
ville est placée dans l'isle qui porte son nom
à trente-trois lieues de l'embouchure du
fleuve, & à une lieue d'un petit bras de
mer étroit joignant le lac Ponchartrain
qui communique avec la mer. L'entrée de ce
lac appartenante aux Anglois, le commerce
leur étoit assuré de tous côtés avec les Fran-
çois dont les principaux établissemens sont
sur l'isle de la nouvelle Orleans, & ont
communication avec cette ville par le fleuve
& par les lacs. Les bords de la mer à
PENSACOLE & à la MOBILE ne sont que
des sables blancs très-peu propres à la cul-
ture, ce qui rendoit indispensable la com-
munication & le commerce avec la Colonie
Françoise de la LOUISIANE. Le gouver-

nement Anglois l'avoit senti , & en laissant aux François l'isle de la nouvelle ORLEANS , les Anglois se sont assuré un commerce qu'il est impossible d'empêcher, & qui d'ailleurs est nécessaire & très-avantageux aux habitans.

Au moment où le traité de paix fut publié on vit , dans toute l'étendue de la LOUISIANE , les François dont les biens se trouvoient sous la domination Angloise, abandonner leurs terres , & se transporter avec leurs bestiaux & leurs négres sur les terrains qu'ils croyoient François ainsi que le traité de paix l'annonçoit. Ils n'eurent dans certains endrois que le fleuve à traverser. Ils ne témoignent aucun regret d'avoir continuellement la vue des établissemens qu'ils abandonnoient.

Qui pourra refuser des éloges à de pareils sacrifices ? Les promesses des Anglois, les facilités qu'ils donnerent, les avantages qu'ils présenterent ne retinrent d'habitans François que ceux qui ne pouvoient abandonner

abandonner leurs possessions sans s'exposer à mourir de faim.

Monsieur d'ABBADIE fut nommé gouverneur par le Roi de France de la partie de la LOUISIANE qui lui avoit été laissée par le traité de paix. La ville eut le titre de comptoir, & Mr. d'Abbadie en eut la direction; il réuni les deux charges d'intendant & de gouverneur de cette malheureuse colonie; ainsi l'état déplorable où il la trouva; ne lui laissa point l'espoir de la voir jamais au degré de splendeur où il sentoit qu'elle pouvoit être portée; ce pendant il employa en homme sage & entendu les moyens les plus efficaces pour y parvenir. Il sentit que l'esprit de négoce & celui d'agiotage avoit séduit un très-grand nombre de personnes; pour enrappeller une partie à l'agriculture, & en donner le goût & ôter l'espoir de faire fortune autrement: il diminua les dépenses excessives que faisoit le Roi, il donna une direction plus sùre & plus avantageuse à l'agriculture; il flatta l'espérance du colon,

& travailla à procurer les débouchés des denrées qui pouvoient occuper un plus grand nombre d'habitans , comme le tabac & le ris. Enfin , il permit aux Anglois de commercer avec les habitans , il les engagea même à fournir des Nègres.

Aucun Gouverneur n'avoit encore saisi , comme Mr. d'ABBADIE , les vrais moyens de faire fleurir la LOUISIANE : mais elle étoit arriérée de 3 ou 4 années de revenus. Il falloit d'abord songer à la liquider. Les commerçans de la LOUISIANE devoient une grande partie des fonds qui leur avoient été confiés par les négocians de France ; il falloit que Mr. d'Abbadie s'occupât des moyens de faire rentrer toutes ces sommes afin de rétablir le crédit de la colonie totalement perdu depuis la guerre. Il ne pouvoit y parvenir sans se faire des ennemis parmi les commerçans qui voyoient avec jalousie les Anglois tenir magasin à la nouvelle Orléans. Mais l'avantage du colon cultivateur devoit d'abord occuper Mr. d'Abbadie. Il étoit toujours assuré.

de faire revivre le commerce , & de s'attirer des éloges quand les (15) denrées accrues par les facilités présentées aux cultivateurs auroient pu fournir aux commerçans des moyens assurés d'échanges & de spéculations.

Une mort prématurée vint malheureusement enlever ce digne homme dans l'instant où il étoit le plus occupé des moyens de faire fleurir la colonie ; elle n'avoit encore éprouvé que foiblement combien ces moyens étoient efficaces & certains ; aussi sa perte ne laissa-t-elle pas tous les regrets qu'elle méritoit.

On le voyoit d'ailleurs remplacé par un homme (Mr. *Aubry*,) dont la valeur avoit mérité les plus grands éloges dans la guerre dernière & à qui les vertus sociales attiroient la considération générale. On ne fit pas réflexion que les qualités du bon guerrier & celles de l'homme privé n'entraînent pas celles qui sont nécessaires à l'administration & à la régie politique &

œconomique. Mr. *Aubry*, excellent grenadier n'avoit aucune des qualités propres à bien régir une colonie dans la position sur-tout où se trouvoit celle de la *Louisiane*. Il falloit un génie bien supérieur à celui de ce gouverneur pour achever l'important ouvrage commencé par Mr. d'*Abbadie*, & pour s'acquitter dignement de la commission délicate dont il alloit être chargé.

L'habitant qui sous Monsieur d'*Abbadie* avoit senti la nécessité de s'attacher à la culture des terres, & à qui les essais avoient prouvé les avantages qu'on en pouvoit retirer, ne se relacha pas sous Mr. *Aubry*; de qui on avoit droit d'attendre autant de protection & de facilité qu'on en avoit reçu de la part de Mr. d'*Abbadie*.

Mais quelque tems avant sa mort, arrivée en 1765, ce Mr. d'*Abbadie* avoit reçu de la Cour de France avis de sa cession de la *Louisiane* à l'*Espagne*; par acte passé à *Madrid* & à *Verfailles* dans le tems du traité

de paix de 1764. On ne sentit pas la raison pour laquelle cette cession avoit jusques là été tenue secrete, & pourquoi la France avoit dans l'intervalle envoyé un Gouverneur & des troupes à sa solde. Le Roi de France, en annonçant cette cession, ordonnoit à M. d'Abbadie de faire enrégistrer la lettre (16) au Conseil, afin que les différens états de la colonie pussent y avoir recours au besoin. *

Je fus témoin de la consternation que cette nouvelle accablante répandit à la nouvelle ORLEANS : un découragement général s'en feroit suivi si l'on ne s'étoit flatté que cette cession n'auroit jamais lieu. On ne pouvoit comprendre que la France abandonnât une colonie aussi avantageuse pour son commerce d'Europe, & pour celui des *Antilles* ; on sentoit combien peu l'Espagne en pouvoit retirer de fruit. On se figuroit encore, tant on craignoit de changer

* Voyez cette Lettre dans les Notes, elle est de la plus grande importance pour l'éclaircissement des faits que je rapporterai dans la 3me partie de cet ouvrage.

de domination , que la cession de la *Louisiane* étoit un arrangement politique qui ne dureroit qu'un tems ; & ceux qui purent s'en persuader la réalité , redoublèrent d'ardeur pour se faire des revenus dans le désir & l'espoir de se créer un bien-être en Europe. Personne par conséquent ne songea à devenir *Espagnol*, tant la patrie est chere à tout cœur vertueux.

Ce fut alors qu'on éprouva ce qu'auroient produit l'encouragement & l'émulation dans les différens objets de culture. Les divers motifs qui animoient les habitans concourant tous au même but ; l'industrie fut portée à son plus haut point : on vit s'élever par tout des machines tendantes à multiplier les forces , & à faciliter les ouvrages.

Partout les revenus doublerent , ils triplèrent même en quelques endroits. L'indigo de la *Louisiane* , déprisé jusqu'à ce jour , égala en valeur & en qualité celui de *St. Domingue* par les soins qu'on apporta dans sa fabrique. Des moulins à planches plus prompts & plus commodes augmentèrent considérablement la branche

du d
bois
la b
& l
l'état
plé
O
la Co
prépa
terre
établi
que
siane à
ils se
à *St.*
font r
fait p
dienn
à la
mais
ment
détroit
que les
des av
nemen
l'empo

du commerce , fondée sur l'exploitation des bois ; on féma du coton , on en éprouva la bonté en l'ouvrageant. Tout se vivifioit , & la Colonie de la *Louifiane* fut devenue l'établiffement le plus riche , le plus peuplé & le plus puiffant du nouveau monde.

On lit dans les Mémoires imprimés fur la Colonie qu'un grand nombre d'*Acadiens* fe préparoient à quitter la nouvelle Angleterre pour venir joindre leurs compatriotes établis fur les bords du Miffiffipi ; mais que la nouvelle de la ceflion de la *Louifiane* à l'*Efpagne* décida les uns à refter où ils fe trouvoient , & les autres à paffer à *St. Domingue* ou à *Cayenne*. Plusieurs fe font réfugiés en France, d'où on les a fait paffer en Corfe ; des familles Canadiennes étoient en chemin pour s'établir à la *Louifiane* qu'elles croyoient Françoisé , mais inftruites affez à teins du changement de domination , elles fe fixerent au détroit : cependant qui eût été plus heureux que les *Acadiens* s'ils euffent voulu profiter des avantages que leur offroit le gouvernement Anglois ? mais l'amour de la patrie l'emporta chez eux fur toute autre confi-

dération : ils n'aspiroient qu'après la domination Françoisé , ils s'exposoient aux plus grands dangers pour en jouir. Ils eussent passé de préférence à la *Louisiane* dont le climat étoit plus semblable à celui de l'*Acadie* ; quel avantage pour la France ! quelle population pour la *Louisiane* si elle n'eût pas changé de domination. “ Heureux “ dit encore l'Auteur d'un de ces Mémoires, “ heureux si la France n'avoit à regretter “ que ces généreux citoyens. Mais la perte “ totale de la Colonie de la *Louisiane* sui- “ vra nécessairement sa cession à une puis- “ sance aussi peu propre à en tirer le parti “ dont elle est susceptible.

En effet , si nous examinons les Colonies Espagnoles , qu'y verrons-nous ? misère & oppression répandues sur un petit nombre d'infortunés habitans dispersés dans les immenses contrées , dont les cruautés de cette nation ont fait des déserts ; des milliers d'esclaves plus malheureux mille fois que les animaux les plus maltraités , puisqu'ils ont une connoissance plus étendue des maux affreux qu'on leur fait souffrir , des milliers d'esclaves servans , dis-

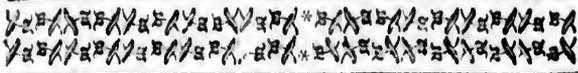
Je ; à tirer du sein de la terre les métaux méprisables qui ont attiré cette nation avide dans le nouveau monde. Les hommes , que dans les Colonies Espagnoles on veut bien honorer du titre de libres , sont tributaires nés de tous les gens que S. M. Catholique envoie pour commander à ses sujets. Chacun d'eux successivement s'y engraisse du sang des malheureux qu'il vexe & qu'il opprime ; abusant du pouvoir qu'il lui est confié , ces tyrans ce rendent arbitraires , & le malheureux qui oseroit gémir & se plaindre , seroit promptement victime d'un sentiment si naturel.

Est-il possible que sous un Roi juste , occupé en Europe à faire fleurir ses états , à y répandre l'abondance & la fertilité , est-il possible qu'il ne se rencontre pas une ame généreuse qui porte aux pieds de son trône auguste les cris lamentables des malheureux qui habitent ses colonies ? Le tableau qu'on lui seroit des vexations horribles qu'ils éprouvent , toucheroit son ame grande & magnanime ; mais la cupidité écarte avec soin cet homme assez courageux pour parler au Monarque le langage de la

vérité. Il en resulteroit bientôt la destruction des moyens que la rapacité des chefs trouve à s'assouvir dans le sang des infortunés qu'elle accable de misere ; il y a trop de personnes intéressées à ce qu'ils subsistent.

Ce tableau , que la communication avec les colonies Espagnoles , présentoit chaque jour aux habitans de la *Louisiane* sous des couleurs encore plus odieuses , fut porté à la nouvelle *Orléans* avec l'annonce de l'arrivée prochaine des Espagnols. L'effroi général dû nécessairement réveiller tous les sentimens patriotiques qui attachent les François à leur Rois , & en général tout homme sensible à une domination qui veille à son bonheur & à sa félicité. Nous allons en voir les effets dans la 3e. Partie de cet Ouvrage qui comprendra le tems écoulé depuis l'arrivée de M. d'*Wlca*, jusqu'à celle de M. *Orelly*. C'est malheureusement là l'époque de la décadence de la *Louisiane*. Elle n'avoit eu depuis la paix quelque splendeur que pour prouver qu'elle en étoit susceptible. Nous verrons ses flatteuses espérances s'évanouir comme l'éclair succédé par l'orage.

Fin de la Seconde Partie.



L A

LOUISIANE

EN S A N G L A N T É E .

TROISIEME PARTIE.

Ce qu'a été la Louisiane depuis l'arrivée des Espagnols jusqu'à l'année 1771.

P R E M I E R E S E C T I O N .

Depuis l'arrivée de Dom Antoine d'Ulloa , jusqu'à sa sortie de la Colonie.

LORSQUE la postérité jettera un coup d'œil sérieux sur les siècles qui l'auront précédées , & qu'un sentiment naturel de justice & d'humanité fixera son attention sur les événemens qu'il me reste à rapporter , elle aura peine à croire qu'un siècle

aussi poli que le nôtre , ait pu produire des actes d'une aussi cruelle sévérité ; elle confrontera les époques , & sera tentée de placer des faits aussi peu croyables à ces tems de barbarie , où le cœur humain abandonné à lui-même étoit capable des traits les plus sanguinaires.

Lorsque la postérité lira qu'un jugement , aussi inique & aussi plein d'inhumanité que celui qui a été porté contre quelques habitans de la *Louisiane* est émané d'une Cour où régnerent quelques lumieres à côté même de la philosophie , elle voudra douter de la vérité des faits , au moins en tirera-t-elle cette réflexion du sage sur l'infortune attachée au trône.

La vérité n'en approche jamais : trompé chaque jour par ceux qui l'entourent , le meilleur Roi fait le mal qu'il abhorre , & laisse vivre dans l'impunité le criminel qu'il croit innocent ; tandis que des familles éplorées gémissent de la mort du juste.

Le flambeau de la vérité à la main , je vais marquer avec attention les pas de ces

hor
ma
hor
gra
ma
bar
que
rem
bre
dest
crud
que
tres.
réfl
tiqu
de b

A
faits

Il
de F
Loui
tonio
supé

hommes généreux dont je ne pourrai jamais assez louer le patriotisme ; de ces hommes dont les vertus , la fermeté & la grandeur d'ame honoreront à jamais l'humanité , de ces hommes enfin , que la barbare animosité semble avoir choisi , pour que l'éclat de leur mérite les rendît plus remarquables. Tel , dans un troupeau nombreux , le plus gras & le plus apparent est destiné à la mort. Tel dans son jardin ce cruel Romain abbattoit les têtes de pavots que la nature avoit élevée au-dessus des autres. Emblème malheureuse d'une cruauté réfléchie qu'on nomme prudence , & politique , mais que le sage traite avec raison de barbarie.

Au reste , rapportons préalablement les faits qui ont préparé ce cruel événement.

Il s'écoula un an depuis la lettre du Roi de France qui annonçoit la cession de la *Louisiane* , jusqu'au moment où *Dom Antonio d'Ulloa* écrivit de la *Havane* au conseil supérieur de la *nouvelle Orléans* , une lettre

dans la quelle il prit le titre de gouverneur de la *Louisiane*. (18)

Annoncer la protection d'un Roi bien-faisant , étoit disposer les cœurs à la reconnaissance ; & ce fut ce sentiment qui prépara la réception brillante qu'on fit à Monsieur d'*Wlloa*.

Quelqu'un qui a été menacé d'un grand danger croit en être préservé à la moindre apparence de secours, quelque cruelle & barbare que soit la main qui le lui présente. Telle étoit la position des habitans de la *Louisiane*. Ils frémissaient avec raison des cruautés & des vexations qui accabloient les colonies Espagnoles ; mais on doit caresser pendant quelque tems un animal qu'on veut assujettir au jong ; personne ne douta que les premières années de cette nouvelle domination ne fussent marquées au coin de la bien faisance & de l'équité. L'espérance , compagne fidelle du désir , faisoit regarder la retraite en Europe comme très-facile au bout de quel-

ques
se fer
roit u
se ret

Le
trop
quart
couvr
miel .
comm
& les
pagno
jusqu'
Laisso
gures
faits .

Ils
les esp

Pol
ne fut
le défi
reuses

qûes années, & on crut qu'au moment où se feroit la prise de possession, on marquerait un terme à ceux qui feroient décidés à se retirer de la colonie.

Le début du Gouverneur Espagnol fut trop flatteur pour ne pas séduire les trois quarts des colons; mais les gens sensés découvrirent aisément le poison couvert de miel . . . quelques superstitieux regarderent comme un fâcheux pronostic les éclairs & les orages qui accompagnerent les Espagnols depuis leur entrée dans le fleuve, jusqu'à leur arrivée à la nouvelle *Orléans*. Laissons aux siècles d'ignorance leurs augures & leurs aruspices . . . parcourons les faits . . .

Ils suffirent pour porter la terreur dans les esprits les plus fermes.

Politeffes, égards, prévenances, rien ne fut épargné pour prouver à *Dom Wolla* le désir qu'on avoit de répondre aux heureuses intentions qu'il témoignoit. Le Créole,

naturellement bon , crédule , généreux & sensible ; poussa ses attentions jusqu'à la bassesse. Peut-être cette conduite attira-t-elle le mépris intérieur d'un homme qui avoit fucé cette haine que l'Espagnol porte à toutes les nations , & sur-tout aux François. Elle ne tarda pas à se démontrer ainsi que son caractère. Le voici tel qu'il a paru.

Dom Antonio d'Wloa , homme à qui l'on supposoit du savoir & de l'érudition ; n'avoit pas les lumières nécessaires pour bien conduire des hommes. Il n'avoit pas cette pénétration qui met à portée de les connoître ; il n'avoit pas cette impartialité qui fait éviter l'injustice , ou qui rectifie un jugement faux. Il n'avoit pas cette aménité , cette douceur , ce liant qui gagne les cœurs , & sur-tout celui du François : il n'avoit pas ce mélange heureux de sévérité & de clémence qui fait punir & pardonner à propos. Entêté , rien n'étoit mieux que ce qu'il avoit imaginé. Violent , il confondoit dans ses emportemens tous ceux
avec

avec qui il traitoit ; impérieux sa volonté devoit faire loi ; minutieux dans ses projets ; tracassier dans l'exécution , arrogant quand on lui cédoit ; timide & souple quand on lui résistoit ; inconfidéré dans ses propos ; sans dignité sans générosité , renfermé dans son cabinet , ne se montrant que pour désobliger ; voilà l'homme quant à l'ame. Quant au corps
 : .. il est difficile d'être plus petit & plus mince que l'étoit *Dom Antonio d'Wlloa*, une voix foible & aigre annonçoit son caractère. Sa physionomie, quoi qu'assez régulière, avoit cependant quelque chose de faux ; de gros yeux ; qui toujours baissés vers la terre, ne lançoient que des regards échappés, cherchant à découvrir sans se laisser démêler. Une bouche dont le ris forcé annonçoit la fourberie, la duplicité & l'hypocrisie terminoit le portrait de *Dom Antonio d'Wlloa*.

Plaçons celui du Gouverneur François, pour servir de pendant à celui-ci. La con-

noissance du caractère nous met à portée de juger les actions souvent avec plus de certitude, qu'on ne peut juger du caractère par des actions la plupart du tems mal rapportées.

Mr. AUBRY étoit un petit homme sec, maigre, laid, sans noblesse, sans dignité, sans maintien. Sa figure l'auroit fait croire hypocrite, mais ce vice venoit chez lui d'un excès de bonté qui le faisoit accéder à tout, dans la crainte de déplaire, tremblant sur les suites des actions les plus indifférentes, effets naturels d'un esprit sans ressources & sans lumieres; se laissant toujours guider, & dès-lors s'écartant souvent du vertueux dans sa conduite; religieux par foiblesse plutôt que par principe, incapable de vouloir le mal, mais le faisant par mollesse humaine charitable; sans générosité ni réflexion, brave guerrier, mais mauvais chef; désirant les honneurs & les dignités, mais n'ayant pas assez de fermeté & de capacité pour en soutenir le poids.

Voilà le portrait des deux hommes qui ont fait la perte de la Colonie de la LOUISIANNE, le premier par méchanceté, le second par foiblesse; l'Espagnol par haine & par animosité, le François par ignorance de ses pouvoirs, & de ce qu'il devoit à la place qu'il occupoit.

Voyons-les en actions.

LA prise de possession au nom du Roi d'Espagne, étoit le premier acte qui eût dû suivre l'arrivée de Mr. d'WILLOA à la nouvelle ORLEANS. Mais 30 mauvais soldats qu'il avoit amenés avec lui, ne lui parurent pas assez respectables pour contenir une colonie dont il avoit conçu l'idée la plus défavorable; & ce fut le prétexte qu'il alléguoit lorsqu'on le somma de prendre pos-

cession. On lui offrit de laisser les troupes Françaises à la solde d'*Espagne* ; mais les soldats demanderent hautement leur congé. Le tems de leur engagement étoit triplé ; & on n'auroit pu sans injustice les forcer à servir un autre prince ; aussi les garda-t-on toujours à la solde de France, parce que Mr. d'WILLOA menaça de se retirer, si on continuoit à le presser sur la prise de possession, & d'aller rendre compte au Roi son maître des motifs de sa retraite.

M. AUBRY, craignant d'indisposer contre lui les cours de Versailles & de Madrid, e'il continuoit ses instances, acquiesça à tout ce que voulut Mr. d'WILLOA, cessa de le presser sur la prise de possession, & se laissa absolument conduire par les caprices de cet homme.

Parcourons les Mémoires qui ont paru sur la révolution arrivée dans ce pays, nous y verrons Mr. AUBRY faisant à la suite de Dom WILLOA l'office d'un Sergent-Major, & souvent celui de valet. Nous le verrons

suivre aveuglément ses volontés, & lui obéir avec le même empressement qu'à son supérieur. Nous verrons à chaque pas ce Gouverneur François & son autorité exposés aux humiliations & au mépris d'un Espagnol plein d'arrogance. Cependant les troupes Françaises continuèrent de faire le service sous le drapeau de leur nation. Les 80 soldats Espagnols étoient cazernés & n'avoient aucun emploi. Le conseil jugeoit au nom du Roi de France, & il paroïssoit naturel que jusqu'à la prise de possession, tous les ordres émanassent de Mr. AUBRY. C'étoit à lui que toute la Colonie s'adressoit : vouloit-on demander quelque chose à Mr. d'WLOA, il renvoyoit toujours à la prise de possession, & on regardoit ce moment-là, comme devant marquer le changement de domination.

La lenteur de l'Espagnol à remplir cet acte authentique & nécessaire laissoit l'espoir qu'il auroit dégoûté sa nation d'un pays qu'il disoit chaque jour ne pas convenir à l'Espagne, & cet espoir étouffoit une partie des gémissemens qu'arrachoit sa conduite.

Quand Dom WILLOA fut suffisamment certain d'avoir par ses menaces effrayé l'esprit foible , & séduit par ses promesses le cœur intéressé de Mr. AUBRY , il ne garda plus de ménagemens. Avoit-il besoin de conférer avec le Gouverneur François , il l'envoyoit chercher par un sergent ou par son négre. Lui parloit-il ? c'étoit avec l'arrogance d'un supérieur insolent. Une seule fois l'impertinence emut Mr. AUBRY qui la releva. On vit le souple Espagnol molir & céder , pour reprendre peu après , avec plus d'assurance un empire qu'on eût craint de lui disputer long-tems.

La colonie voyoit chaque jour avec la plus vive indignation M. *Aubry* attendant des heures entières dans l'anti-chambre de M. d'*Wlloa* le moment où cet homme altier daigneroit paroître. L'autorité étoit affoiblie , la dignité royale étoit avilie dans la personne qui étoit faite pour la soutenir : tous les François ressentoient vivement cette humiliation ; & lorsqu'elle tombe sur des cœurs peu faits pour l'é-

pro
fi la

C
pou
que
au p
Cha
pend
M. d
de la
fant
fion.
traire

Il
& L
conv
lonie

*No
en ple
fait v
écrite
& eett
fa nom

prouver, elle produit la fureur & la rage ; si la vengeance n'est pas assez prompte.

Chaque jour *Dom Willoa* étendoit ses pouvoirs, & *M. Aubry* ne conservoit plus que l'apparence de l'autorité ; * cela fut au point qu'on ne distingua plus le chef. Chacun d'eux donnoit des ordres ; cependant *M. Aubry* renvoyoit souvent à *M. d'Wlloa*, & l'Espagnol affectoit alors de laisser toute l'autorité à *M. Aubry* ; disant toujours qu'il n'avoit pas pris possession. Cependant il avoit persuadé le contraire à la Cour, & voici comment.

Il y eut un acte passé entre *M. Aubry* & *Dom Willoa*, par lequel le premier convenoit avoir remis à l'Espagnol la Colonie de la *Louisiane* conformément aux

* Nous verrons cependant plus bas *M. AUBRY* avouer en plein Conseil que *Dom Willoa* ne lui avoit jamais fait voir qu'une simple lettre de *M. de GRIMALDI*, écrite en Espagnol que *M. AUBRY* n'entendoit pas, & cette lettre annonçoit à *M. d'Wlloa* qui l'expliqua, sa nomination au gouvernement de la *LOUISIANE*.

ordres du Roi son maître, & en vertu des pouvoirs que le dit Dom Willoa, avoit reçû de la Cour. Cet acte signé des deux gouverneurs seulement, fut fait double & dut être échangé aux deux Cours.

On s'imagine peut-être qu'un pareil traité fut rendu public, qu'il fut lu, affiché; & accompagné de tout l'appareil qui annonce un changement de domination: point du tout. Les habitans de la Louisiane n'eurent pas même en cette occasion la satisfaction nécessaire qu'on donne à un esclave vendu, celle de savoir le moment où il doit obéir à son nouveau maître. Mr. *Aubry* ne communiqua cet acte inique & informe qu'à deux personnes; après avoir exigé d'elles le plus grand secret; & celles-ci ne l'ont divulgué qu'après la révolution.

Mais il ne suffit pas d'avoir mis sous les yeux du lecteur cet acte invalide & injuste; écoutons le détail des moyens qu'employa Mr. *d'Willoa* pour l'arracher de Mr. *Aubry*; c'est ce dernier qui va parler.

“ *Dom*

“ Dom *Wlloa*, intimidé par les représen-
“ tations du commerce au conseil & par
“ quelques propos menaçans, lachés à des-
“ fein à ses oreilles, se retira au port de la
“ *Balife*, qui est à l’embouchure du fleuve
“ à 32 lieues de la capitale. J’en reçus une
“ lettre par laquelle il me mandoit avoir à
“ me communiquer des choses de la plus
“ grande importance. J’hésitai d’abord si
“ j’abandonnerois mon gouvernement; mais
“ les circonstances me parurent exiger cette
“ démarche de ma part, & je me rendis à
“ la *Balife*. Mr. d’*Wlloa* me représenta que
“ les deux Cours trouveroient peut-être
“ mauvais que la prise de possession n’eût
“ pas été faite, que je devois savoir qu’il
“ lui avoit été impossible de la faire; que
“ cependant, pour satisfaire les deux Mo-
“ narques, il me prioit de signer un acte
“ qu’il me présenta, par lequel je conve-
“ nois lui avoir remis la colonie, en vertu
“ du pouvoir que j’avois de ma Cour, &
“ lui de la sienne. Une transaction aussi in-
“ forme me révolta, & j’exigeai une prise
“ de possession authentique, & qui ne pût

G

“ Dom

“ être ignorée de personne, telle en un mot
 “ que le bon sens, l’usage, & le droit des
 “ gens la demandoient. Mr. d’*Wlloa* essaya
 “ de m’en prouver l’inutilité, je le pressai;
 “ alors il me promit de prendre possession
 “ aussitôt son retour en ville. Je fus quel-
 “ ques jours incertain. Mr. d’*Wlloa* étoit
 “ continuellement après moi; tantôt il me
 “ prioit, tantôt il me menaçoit de se plain-
 “ dre de mon refus : j’étois fort embarrassé;
 “ mais à la fin j’acceptai une proposition
 “ qu’il me fit & qui me parut remplir l’ob-
 “ jet de la publicité. Je signai l’acte dont
 “ j’ai parlé, à condition que la prise de
 “ possession se feroit publiquement, aussitôt
 “ le retour de Mr. d’*Wlloa* en ville, & que
 “ l’acte qui se passoit entre nous seroit lu
 “ publiquement devant la garnison de la
 “ *Balife*, qui seroit aussitôt relevée par un
 “ détachement Espagnol.”

N’avez-vous jamais vu un enfant qu’un
 pédagogue sévère menace, prie, intimide
 pour lui faire faire quelque chose qu’il
 exige ? l’enfant résiste, pleure se défend,

se f
 mais
 roiff
 sur
 vis d
 Gou

“
 “ nu
 “ ch
 “ Je
 “ Fra
 “ fa
 “ hui
 “ or
 “ cor
 “ à la
 “ dan
 “ éto
 “ tro
 “ pas
 “ or
 “ tan
 “ pag
 “ vi

se fâche, & finit cependant par céder, mais sous certaines conditions qui lui paroissent une victoire complete, remportée sur son maître. Tel étoit Mr. *Aubry* vis-à-vis dom *Wlloa* : mais achevons le récit du Gouverneur François.

“ L’acte passé entre nous deux, ” conti-
 nue M. *Aubry*, “ il fut convenu que
 “ chacun en enverroit une copie à sa Cour.
 “ Je donnai ordre à Mr. de *Lomer*, officier
 “ François, commandant à la *Balife*, de tenir
 “ sa troupe sous les armes le lendemain à
 “ huit heures, Dom *Wlloa* donna le même
 “ ordre à l’officier Espagnol qui l’avoit ac-
 “ compagné avec un détachement ; mais
 “ à la pointe du jour je vis entrer M. d’*Wlloa*
 “ dans ma chambre, qui me fit sentir qu’il
 “ étoit inutile de lire cet acte devant la
 “ troupe de la *Balife*, puisqu’il ne tarderoit
 “ pas à se rendre en ville.. Je donnai contr’-
 “ ordre à l’officier François, & il en fit au-
 “ tant de son côté vis-à-vis de l’officier Es-
 “ pagnol. Je retournai le lendemain en
 “ ville, & laissai Mr. d’*Wlloa* à la *Balife*.”

Il s'éleva, peu de tems après, des différends pour le service entre le gouverneur Espagnol & l'officier François, commandant au port de la *Balife*. Ce dernier reçut ordre de Mr. *Aubry* d'obéir à Mr. d'*Wlloa*, comme à lui-même; en conséquence, tout émane de l'Espagnol, rien ne s'exécute que par ses ordres : il change l'établissement de la *Balife* (19), le place sur le côté gauche du fleuve, s'y transporte, & y arbore le pavillon d'Espagne. On voyoit floter de l'autre côté celui de France, & il y avoit toujours un officier & un détachement François.

Ce fut encore pendant son séjour à la *Balife*, que Mr. d'*Wlloa* fit partir 12 bateaux chargés de troupes & de munitions pour aller prendre possession des (20) Illinois dans le haut du fleuve. Toute la colonie parut étonnée de cette infraction aux usages reçus : rien ne sembla plus extraordinaire que de voir dans le même pays deux gouvernemens différens, deux pavillons & deux chefs. On courut chez Mr. *Aubry*, qui chercha à rassurer, en disant qu'il com-

mandoit toujours jusqu'à la prise de possession, qu'il annonça devoir être faite à l'arrivée de Mr. d'*Wlloa*. Ce moment étoit toujours retardé ; les troupes, disoit l'Espagnol, étoient en route, il les prétendoit rendues à la *Havane* ; mais on favoit, à n'en pouvoir douter, qu'il n'y avoit dans ce port pour la *Louisiane* que 15 ou 20 personnes destinées à remplacer un pareil nombre de morts ou de désertés.

Qui n'est pas indigné au recit d'une pareille conduite ? quelles menées fourdes & basses ! Ce n'est cependant que sur cet article illégal que Mr. *Orelly* a pu juger comme Espagnols des gens qu'on avoit cédés, sans même le leur dire. Mais tout ce que j'ai rapporté jusqu'ici n'est qu'une légère esquisse en comparaison de tout ce qui me reste à tracer, & de ce que je suis obligé de passer sous silence, dans la crainte d'être long.

Il arriva de l'argent de la *Havane*, M. d'*Wlloa* favoit que le défaut de paye-

ment avoit attiré une partie des murmures ; il espéra en les appaisant pouvoir reparoître en ville avec un peu plus de sûreté pour ses jours : car, suivant l'idée qu'il s'étoit formée, il craignoit continuellement que ces Colons n'attentassent à sa vie. *

De retour à la ville il se montra plus honnête, flatta des plus belles espérances, laissa entrevoir des projets avantageux qu'il n'avoit pas ; lut des lettres de satisfaction qu'il s'opposa avoir reçues de sa Cour sur la conduite des habitans à son égard. Il flatta la cupidité, promit de prendre bientôt possession, & ramena un peu le calme dans les esprits. Mais ce calme ne dura qu'autant qu'il put contenir son caractere, & sur-tout sa haine & son mépris pour les François.

* Cette crainte étoit pardonnable à un homme qui, si l'on en croit le rapport public, avoit été obligé de s'évader nuitamment de la ville où il commandoit AU PEROU, ayant appris que les habitans mécontents vouloient le brûler dans sa maison.

(21) Malgré les plaintes qu'il en a fait mille fois, M. d'*Wolla* n'éprouva jamais de la part des habitans que politesses, honnêtetés & déférences. Les plaintes & les murmures se portoient à M. Aubry qui les appaisoit, exhortoit à la patience, affuroit que la Cour de France étoit informée par toutes ses lettres des justes sujets de mécontentement des Colons.

Cependant la tyrannie s'établissoit, & le despotisme prenoit de nouvelles forces. On annulloit les ordonnances ou on les rendoit inutiles; des sujets du Roi de France étoient maltraités, & emprisonnés par ordre d'un homme à qui nul acte public & reconnu ne donnoit de l'autorité.

Jamais position n'avoit été plus cruelle & plus critique que celle des habitans de la *Louisiane*. La Colonie étoit-elle cédée, ou ne l'étoit-elle pas? Si elle l'étoit, pourquoi M. d'*Wolla* ne prenoit-il pas possession? & pourquoi M. Aubry continuoit-il à gouverner? pourquoi le con-

seil jugeoit-il au nom du Roi de France ? Si au contraire la colonie n'étoit pas cédée à l'Espagne, que faisoit Mr. d'Wlloa à la *Louisiane* ? pourquoi commandoit-il sans que Mr. Aubry s'y opposât ? pourquoi, dans le même tems, l'autorité Française étoit-elle la seule reconnue & prédominante ? à quoi pouvoit tendre ce mélange d'autorité, d'autant plus funeste qu'on ne favoit à qui s'adresser pour la réparation des maux qu'on éprouvoit chaque jour.

L'acte de cession, s'il avoit eu son effet, devoit emmener sous une nouvelle domination la félicité dont on ne pouvoit encore avoir perdu le souvenir. Telle étoit la promesse sacrée du Roi de France à ses sujets de la *Louisiane*, promesse qui ne faisoit que confirmer ce sentiment si naturel, que *les Rois n'ont reçu de pouvoir que pour la félicité des peuples.*

Mais vis-à-vis de qui réclamer ces droits saints de l'humanité ? à qui faire des représentations ? M. d'Wlloa n'en écoutoit point, affuroit

affuroit toujours qu'il n'en avoit pas le droit, & ménaçoit des plus grands châtimens ceux qui lui en feroient lorsqu'il seroit reçu. S'adressoit-on à M. Aubry, il promettoit l'appui de la Cour de France, & les meaux ne faisoient que croître; quelle affreuse perplexité!

(22) Un édit annoncé d'Europe mit le comble au désespoir. Plus de communication avec la France, des impôts, des surcharges; étoit-ce là le prélude de la félicité promise? Perdre l'espoir de communiquer avec sa patrie, & douter d'y jamais pouvoir rentrer. Quelle perspective pour des François dont les sacrifices avoient prouvé l'attachement à leur Prince? pour des François qui ne respiroient qu'après le moment où ils pourroient aller renouveler en Europe un serment de fidélité dont rien ne les avoit encore déliés.

Ici ces sentimens patriotiques se reveillèrent avec toute l'énergie que pouvoit leur donner l'essai d'un pouvoir tyran-

H

nique avant même d'être reconnu. Le désir de s'y soustraire dut être le premier mouvement qui succéda à ces transports. Mais le faire sans être criminels ; voilà comme pense le François. On n'accusa certainement pas les habitans de s'être écartés de ce principe.

Ils avoient plusieurs moyens de se dérober à la tyrannie naissante, & de jouir des droits que la nature & des promesses royales leur donnoient au repos & au bonheur. Ils savoient que sous le gouvernement Anglois ils auroient toutes les prérogatives de la liberté. Ils voyoient les Bretons vainqueurs leur tendre les bras ; ils n'avoient que le fleuve à traverser, & ils étoient à l'abri des vexations. Mais un ferment de fidélité les attachoit à la France. Rien encore n'avoit détruit ce lien cher & sacré. Devoir, amour, honneur, tout s'opposoit à leur émigration ; tout les empêchoit d'écouter les propositions favorables du gouvernement Anglois ; tout enfin, les obligeoit à fermer l'oreille aux

promesses flatteuses qu'on faisoit à ceux qui voudroient s'établir sur les possessions de S. M. Britannique.

On ne pouvoit pas se plaindre à la Cour d'Espagne des maux dont ménaçoit Mr. d'Wlloa , & dont il accabloit la Colonie : on étoit autorisé à croire que des raisons politiques tenoient les deux Cours de Madrid & de Versailles en suspens sur la possession de la Louisiane , puisque l'envoyé d'Espagne ne faisoit pas valoir ses pouvoirs. Il pouvoit être considéré comme chargé par sa Cour d'examiner la Colonie , & de lui en rendre compte. On fait que M. d'Wlloa n'a souvent pris que le titre d'inspecteur. En cette qualité , dans tous les cas imaginables , n'ayant pas pris possession , & ne s'étant pas fait reconnoître , il n'avoit aucun droit au commandement , encore moins à la vexation ; car la prise de possession ne lui auroit même pas donné ce dernier droit si contraire aux ordres , aux volontés , & aux désirs du Roi son maître. Une autre rai-

son confirmoit les François dans l'idée que des arrangemens particuliers conservoient encore la Colonie de la Louifiane à la France ; c'est que M. Aubry n'avoit pas exécuté l'ordre de S. M. T. C. qui, annonçant l'ordre de cession, ordonne au gouverneur de la Louifiane de remettre cette Colonie aussitôt qu'il se présentera quelque personne chargée de la recevoir au nom du Roi Catholique . . . au moins étoit-on autorisé à croire que M. d'Wlloa n'étoit pas cette personne.

Les habitans de la Louifiane, se regardant donc toujours comme sujets du Roi de France, & l'étant en effet (puisque aucune prise de possession, aucun acte public, soit de leur part, soit de celle de leurs chefs, ne les avoit attachés à une autre domination,) ne pouvoient recourir à d'autre tribunal qu'à celui de S. M. T. C. établi pour le soulagement de ses sujets, & pour leur rendre justice au besoin. Le Roi de France, en annonçant la cession, sembloit prévoir les difficultés qu'elle entraîneroit, puisqu'il est ordonné à Mr,

d'Wlloa
au
diffé
au
que
I
ils
traç
ils
leurs
sée.
crier
natio
posse
me,
à rec
frega
& c
jusqu
de le
gran
confé
géné
M
habi
moy

d'Abbadie de faire enrégistrer la lettre de son Roi au conseil supérieur de la Louisiane, afin que les différens états de la colonie puissent y avoir recours au besoin, & de la faire publier & afficher, ce que Mr. d'Abbadie avoit exécuté.

Les habitans de la Louisiane pouvoient-ils suivre d'autre route que celle que leur traçoit la lettre du Roi ? En conséquence, ils dressèrent une requête (23) où partie de leurs griefs contre Mr. d'Wlloa étoit exposée. Celui contre lequel ils pouvoient se récrier avec le plus de justice, étoit son obstination de vouloir gouverner sans avoir pris possession ; & ils demanderent que cet homme, de la tyrannie duquel ils avoient tout à redouter, se retirât de la colonie avec sa fregate & les Espagnols qu'il avoit amenés, & que la prise de possession fût retardée jusqu'à ce que S. M. T. C. eût ordonné de leur sort. Cette requête, signée du plus grand nombre des habitans, fut portée au conseil supérieur, & le jour de l'assemblée générale fut marqué au 28 Octobre 1768.

Mr. d'Wlloa, effrayé des démarches des habitans, concerta avec Mr. Aubry sur les moyens d'y mettre empêchement. Ils n'en

trouverent pas de plus efficace & de plus prompt que de menacer pour intimider : mais difficilement la terreur s'empare-t-elle de gens que le bon droit conduit : des féditieux eussent été effrayés, mais ces colons étoient bien éloignés de vouloir l'être. Ils suiyoient une marche dictée par leur Roi, ils s'adressoient à son tribunal ; mais par-là ils détruisoient l'ouvrage de Mr. d'Wlloa ; ils oppofoient un obstacle légal aux chaînes qu'il vouloit imposer. Mr. d'Wlloa menaça de faire pendre, d'envoyer aux chaînes.... Mr. Aubry promit de le foutenir. Les habitans, informés de ces résolutions, se transporterent chez Mr. Aubry, lui repré-
senterent les maux dont ils étoient accablés, & la nécessité de s'opposer aux violences d'un homme qui n'avoit aucun titre reconnu. Ils lui rappellerent la lettre du Roi qui leur enjoit de s'adresser au conseil pour la ratification des articles de la cession. On l'assura de plus que Mr. d'Wlloa n'avoit rien à craindre pour ses jours * ; qu'on ref-

* On fit plus, on offrit à Madame d'Wlloa, effrayée par les craintes de son mari, une garde des principaux jeunes gens de la ville. Mr. d'Wlloa s'obstina à la

pe
en
con
N
fero
ford
vou
mén
d'W
tous
fessic
n'eu
tans
aller
la co
cinq
voyé

refuser
mettre
duite a
part de
Mr. d'
N. A
la cond
œuvre l

portoit le titre dont il se disoit revêtu ; mais en même tems on prioit Mr. Aubry que le conseil assemblé prononçât.

Mr. Aubry promit que les troupes ne seroient armées que pour empêcher le désordre, & pour s'opposer aux violences qu'on voudroit faire à Mr. d'Wlloa. Il assista lui-même au conseil, il y fut décidé que Mr. d'Wlloa fortiroit de la colonie, ainsi que tous les Espagnols, & que la prise de possession ne seroit point tentée que S. M. T. C. n'eût répondu aux représentations des habitans, & on nomma des députés pour les aller porter. Mr. d'Wlloa fortit en effet de la colonie ; *N. B.* sa fregate n'en partit que cinq mois après ; les garnisons qu'il avoit envoyées dans plusieurs forts qui sont le long du

refuser, & se réfugia à bord de sa fregate, pour se mettre, disoit-il, à l'abri de toute insulte. Une conduite aussi ouverte, des procédés aussi honnêtes de la part des habitans, n'annonçoient pas la révolte dont Mr. d'Wlloa les a accusés.

N. B. Si l'on veut des détails plus circonstanciés sur la conduite des habitans, en cette occasion, qu'on parcoure les mémoires qui se trouvent parmi les notes.

fleuve , se réplierent toutes sur celle de la Nouvelle Orléans. Tout cela se passa sans la moindre insulte au pavillon Espagnol ; ni aux Espagnols qui demeurèrent dans la colonie. C'est de leur propre aveu que la cour d'Espagne auroit dû recevoir le témoignage de la conduite modérée des habitans dans ces circonstances critiques. Le rapport unanime de tous les étrangers fait fait de cet événement la chose la plus extraordinaire & la plus surprenante pour le bon ordre , à la décence & à la modération auxquels il sembloit que tout le monde contribuoit d'un commun accord. Ces témoignages d'attachement au roi de France ; furent les seules clameurs qui troublèrent la tranquillité & le silence pendant trois jours que les habitans furent assemblés à la Nouvelle Orléans. Aussitôt le départ de Mr. d'Wlloa , le calme & la tranquillité régnerent ; Mr. Aubry éprouva l'obéissance la plus marquée de la part des habitans , & l'on attendoit les nouvelles de France avec le doux espoir de ne point changer de domination.

L A

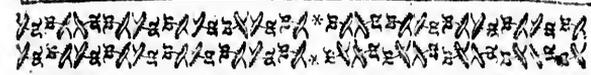
ye
ye

L

Depu

O

port
de l'
Lou
& m
ne p
de M
fema



L A

LOUISIANE

EN S A N G L A N T É E.

TROISIEME PARTIE.

DEUXIERE SECTION.

*Depuis le départ de Dom Antonio d'Wlloa jusqu'à
l'année 1771.*

Sous le fer du méchant le juste est abbatu.

ON avoit nommé des députés pour aller porter au Roi de France les témoignages de l'attachement de ses fidelles sujets de la Louisiane, qui ne demandoient qu'à vivre & mourir François (23) ; mais ces députés ne purent être rendus en Europe qu'à la fin de Mars. Mr. d'Wlloa y étoit depuis six semaines : il avoit représenté la conduite des

L A

I

habitans & la sienne sous l'aspect qu'il avoit voulu ; & la main suprême, qui dirige tous les événemens, ne permit pas que la vérité se fit jour la première aux cours de Madrid & de Versailles. L'acte passé entre Mrs. Aubry & d'Wlloa, acte dont l'irrégularité n'a pas besoin d'être prouvée, servit apparemment à Mr. d'Wlloa pour faire paroître les habitans de la Louisiane criminels envers le roi d'Espagne. La France, d'un autre côté, qui regardoit la cession faite depuis long-tems, voulut à peine écouter les députés, & la réponse qu'on fit à leurs représentations fut qu'on ne pouvoit rien entendre sur cette affaire qui regardoit absolument l'Espagne. Cependant, quand on prouva à la cour de Versailles que la colonie de la Louisiane n'avoit pas cessé d'être gouvernée par M. Aubry, & que depuis la paix tout s'y étoit passé au nom du roi de France. Quand on vit les détails de la conduite de M. d'Wlloa, de celle du gouverneur François & des habitans, on fut indigné contre l'Espagnol, on méprisa le gouverneur François, & on pleura de joie en voyant dans

les citoyens de la Louisiane le patriotisme que chacun retrouvoit au fonds de leur cœur. On admira la conduite sage, ferme, modérée & réfléchie de ces généreux colons; & toute la France eut les yeux ouverts sur leur sort. Le ministère François sentit qu'on ne pouvoit plus, sans injustice, abandonner des citoyens dont tout le crime, aux yeux des Espagnols, étoit leur trop grand attachement à un roi qui a si justement mérité le titre de BIEN-AIMÉ. On voulut en écrire en Espagne, mais il n'étoit plus tems; on avoit trop tardé, le coup étoit porté. On avoit craint avec raison dans le conseil de Madrid que la France ne parvint à découvrir la fausseté des rapports de M. d'Willoa, & qu'elle ne demandât justice. En conséquence, jamais expédition ne s'est faite en Espagne avec plus de célérité. Déjà les ordres étoient donnés, déjà M. Orelly, lieutenant-général, étoit parti pour la Havane, avec ordre de se rendre à la Louisiane pour en prendre possession au nom de S. M. C.

Nous approchons du moment terrible qui va décider pour jamais du sort de la colonie. Avant de porter nos regards sur les scènes d'horreur qui me restent à tracer, transportons-nous à la Louifiane, & voyons à quoi s'occupoient les habitans depuis le départ de M. d'Wlloa.

J'admire tout le long du fleuve les fruits heureux de la liberté & du contentement; chacun a redoublé d'effort : les cultures sont dans le plus bel état; les revenus seront plus considérables qu'ils ne l'avoient été dans les tems d'engourdissement marqués par le séjour d'Wlloa. Je vois respirer partout la joie & la tranquillité : l'espoir d'être François ranime tout, & le gouvernement dont jouissent les habitans, donne une nouvelle vie à toute la colonie..... Quel est cet édifice que je vois s'élever au milieu de la ville? C'est le temple du Seigneur; c'est un tribut d'actions de grâces que la colonie offre à celui qui dirige les événemens..... Bientôt ils y chanteront ses louanges, bientôt il retentira des vœux de chaque citoyen

pour son Roi. Plus loin je découvre un autre bâtiment, la curiosité m'y porte ; on lit sur l'entrée cette belle inscription :

A Z Y L E
DU PAUVRE ET DE L'ORPHELIN.

Je vois dans l'intérieur des lits pour les malades, des appartemens pour des femmes en couches, des nourrices pour des enfans orphélins, des pauvres à qui on fournit la subsistance. Tout est dans le plus grand ordre. Les appartemens sont distribués de façon que les secours sont portés à chacun à propos, sans tumulte & sans confusion. Je m'informe à qui on est redevable de cet établissement, ainsi que de la fondation du temple que j'ai vu s'élever.

“ Au patriotisme, ” me répond quelqu'un, “ au respect de tous les citoyens pour la Divinité, à l'amour que nous avons les uns pour les autres, à la pitié que nous ont inspiré les malheureux dont

" nous n'avions qu'une foible idée avant
 " la venue de Mr. d'Willoa. Un accord
 " unanime a fait ces fondations ; le cri
 " général les a proposé ; chacun a fourni
 " selon ses facultés , fans taxes , fans im-
 " pôts. L'un a donné le bois nécessaire
 " pour la charpente , l'autre les matériaux
 " pour la maçonnerie ; celui-ci des lits ,
 " celui-là les autres meubles. Chacun a
 " concouru à l'envie , & on a pourvu aux
 " fonds nécessaires pour la dépense qui se
 " fait dans cet hôpital. . . .

O vertu ! m'écriai-je plein d'entoufiaf-
 me , ô divin patriotisme ! de quoi ton feu
 sacré ne nous rend-t-il pas capables lorsqu'il
 nous embrase ! Parmi quels hommes suis-
 je transporté ? O vous ! que je voyois
 prêts à les condamner comme des révoltés
 & des féditieux , jugez si de telles actions
 éclateroient au milieu du tumulte qui ac-
 compagne une révolte , & si des cœurs ,
 écrasés sous le poids du remords qui fuit
 l'hyvresse de la sédition , seroient capables
 de sentimens aussi purs , & qui tiennent

néc
 con
 fur
 dig
 méri
 être
 natio
 nité
 vois
 volo
 de le
 fir de
 te ch
 l'espo
 loix ,
 eux c

Ma
 toute
 on cra
 fans f
 fur tou
 des lar
 de la c
 blic ,

nécessairement au repos de l'ame & de la conscience. O Monarque heureux qui régne sur les François, que de tels sujets sont dignes de ton appui ! de quelle félicité ne méritent-ils pas de jouir ! Leur sort doit être à jamais de voir croître sous ta domination les sentimens de religion, d'humanité, de charité & de générosité que je vois briller en eux dans un moment où leur volonté n'a d'autre guide que le mouvement de leurs cœurs, & d'autre frein que le désir de prouver à l'univers entier combien ils te chérissent. Ces sentimens sont étayés par l'espérance qu'ils ont de vivre sous tes heureuses loix, & de voir leurs enfans partager avec eux ce bonheur.

Mais d'où vient ce murmure général dans toute la ville ? Chacun se parle à l'oreille, on craint d'élever la voix ; on va, on vient, sans savoir ce que l'on fait ; la pâleur est sur tous les visages ; bientôt je vois couler des larmes. Les sanglots étouffent les cris de la douleur ; je prends part à l'effroi public, je m'informe du sujet de cette allar-

nie générale, du malheur affreux dont chacun paroît pénétré.

“ Nous sommes perdus, ” me dit un citoyen, “ notre Roi nous abandonne, les Espagnols sont à la Balise, ils viennent prendre possession de la colonie. ”

Cette nouvelle étoit d'autant moins croyable, que des lettres arrivées le 19 Juillet de cette année 1769, laissoient à la colonie l'espoir de ne point passer sous la domination Espagnole, & qu'on n'étoit qu'au 25 du même mois. Cependant cette nouvelle ne se confirma que trop tôt. Un officier Espagnol, dépêché par M. Orelly, apportoit à M. Aubry une lettre par laquelle cet officier général annonçoit qu'il venoit, au nom du Roi son maître, pour prendre possession de la colonie; pour soumettre à son obéissance; au cas d'opposition, mais pour combler la colonie de ses bienfaits, s'il étoit reçu comme il devoit s'y attendre. Cette lettre étoit accompagnée d'ordres de la Cour de France à M. Aubry de remettre la colonie aux Espagnols.

Mr,

M. Aubry, qui favoit les dispositions où étoient les habitans de refuser constamment la domination Espagnole, & de s'opposer à leur entrée dans le fleuve, s'il n'y avoit pas des ordres précis du Roi de France, s'empressa à rendre publics ceux qu'il avoit reçus. Il avoit aussi des précautions à prendre contre l'émigration à laquelle les habitans paroissoient résolus. C'est pourquoi il lut dans l'assemblée générale du peuple, qu'il convoqua, la lettre de Mr. Orelly, contenant ses promesses de traiter favorablement les habitans, s'ils ne s'opposoient pas à la prise de possession; mais aussi ses menaces, au cas de refus. Ces menaces produisirent un effet contraire à celui que M. Aubry s'en étoit promis; elles étoient peu propres à intimider les habitans de la Louisiane. Tout le monde fait d'ailleurs que 200 hommes bien résolus, eussent pu empêcher M. Orelly, général Espagnol, de pénétrer à la Nouvelle Orléans, quoiqu'il eût 3000 hommes, tant de troupes réglées que de milice sur vingt-cinq bâtimens de transport. Il ne faut que connoître le local

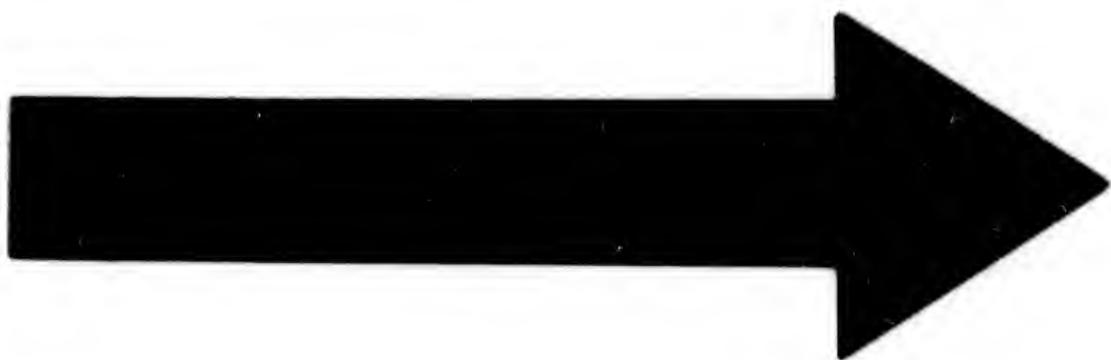
du pays pour sentir cette vérité (24). Ainsi on juge aisément de l'effet que dûrent produire les menaces de M. Orelly, aussi révolterent-elles les moins déterminés. Déjà les cocardes blanches s'arboroiert, déjà on se préparoit à marcher aux ennemis, quand M. de la Freniere, procureur-général au conseil supérieur, homme éloquent, & en qui on avoit la plus grande confiance, arrêta cette fougue par un discours dont voici la substance.

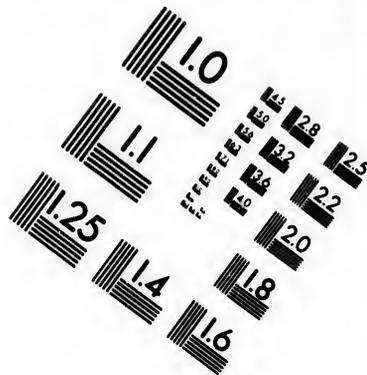
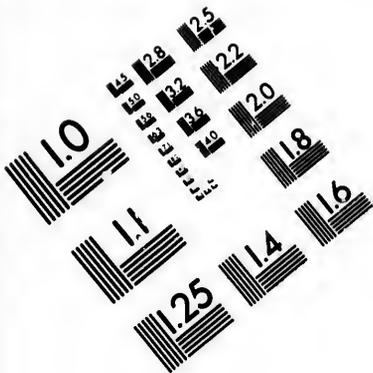
“ Citoyens compatriotes, lorsque vous vintes porter au conseil vos justes représentations, auxquelles S. M. vous autorisoit dans l'acte de cession, vous me vites approuver votre zèle patriotique, & vos demandes eurent leur exécution. Le désir commun est, je le fais, la ratification des articles de l'acte de cession, & l'accomplissement des ordres de notre Roi Bien-aimé : aujourd'hui S. M. ordonne de remettre la colonie aux Espagnols, & M. Orelly, venu pour en prendre possession au nom de S.M.C. vous fait, de la part de ce Monarque, les

pro
rec
fi P
tre
&
effe
ler
d f
alle
votr
vou
est,
dra
évén
un a
rées
misé
croy
vous
ense
notre
une
nage
T
a dié

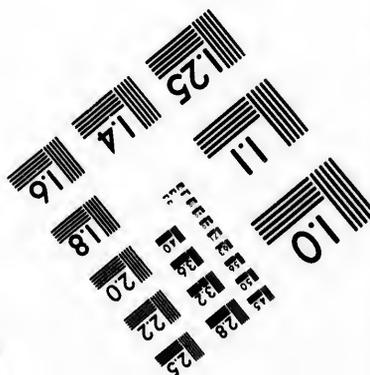
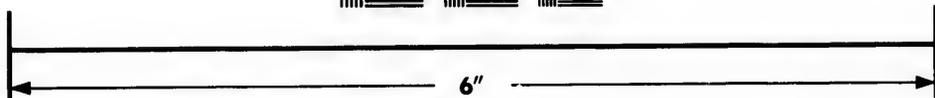
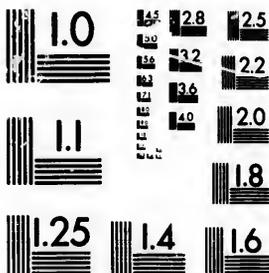
promesses les plus authentiques, si vous le recevez comme vous le devez; & il menace, si l'on s'oppose à son entrée. Je fais que votre courage vous fait mépriser les menaces, & que son armée céderoit bientôt à vos efforts. Je vois vos cœurs patriotes brûler du désir de signaler votre valeur à la défense de vos foyers, : mais contre qui allez-vous combattre ? contre les alliés de votre Prince, & contre un Monarque qui vous fait assurer de sa bienveillance. Quel est, d'ailleurs, celui d'entre vous qui voudra exposer sa famille aux suites funestes des événemens de la guerre, lorsqu'il lui reste un autre parti à prendre ? Des veuves éplorées, des orphélins abandonnés à la commisération publique, des familles détruites; croyez-moi, citoyens, que ces malheurs vous touchent & vous éclairent. (Nous nous ensévelirons, dites-vous, sous les ruines de notre patrie, & nous ne souffrirons jamais une domination qui nous expose à l'esclavage.

Tels sont les discours que l'animosité vous a dicté vingt fois. Mais qui est-ce qui vous





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

LE 28
E 32
E 36
E 40
E 44
E 48

LE 10
E 11
E 12
E 13
E 14
E 15

les avoit inspirés ? l'horreur que vous aviez conçue de la conduite de M. d'Willoa. . . .

Ici c'est un officier général, dont la réputation vous est connue, Irlandois de nation, & qui n'est parvenu au grade de lieutenant-général que par ses services dans les armées Françoises : il vous promet solennellement la bienveillance de son Roi, si la prise de possession se fait librement. Voudrez-vous exciter la colere de ce Monarque par une conduite opposée à celle que le devoir, la raison & le bon sens doivent vous inspirer ?

Un autre motif doit en vous étouffer tout ressentiment. La France vient de voir avec attendrissement vos efforts patriotiques ; l'Europe entiere, en admirant votre fermeté, a vu avec surprise la conduite sage & modérée que vous avez tenue ; aujourd'hui tous les yeux sont ouverts sur vous ; ternirez-vous, par un moment de fougne & d'emportement, la gloire que vous vous êtes acquise ? On a vu jusqu'ici en vous des François attachés à leur prince, pleins du

désir
gnol
regar
que l
une r
les E
tique
cond
les p
verne
posen
yeux
volté
les m
& vo
vous
ront
Fran
tend

“
“ ye
“ de
“ ce
“ de

désir de rester sous sa domination ; l'Espagnol même n'a pu, sans injustice, vous regarder autrement. . . . Mais aujourd'hui, que les ordres du Roi portent de recevoir une nouvelle domination, aujourd'hui que les Espagnols arrivent pour prendre authentiquement possession, & détruire par une conduite opposée à celle de M. d'Wlloa, les préjugés que vous avez conçus du gouvernement Espagnol, pourquoi vous opposer à leur entrée ? Criminels alors aux yeux de l'univers, regardés comme des révoltés & des séditieux, on verra sans pitié les maux les plus affreux fondre sur vous, & vos cendres, que vous voudriez, dites-vous, mêler à celles de votre patrie, ne feront point arrosées des larmes des généreux François dont vous excitez aujourd'hui l'attendrissement."

" Ne démentons pas, croyez-moi citoyens, l'idée avantageuse qu'on a conçue de notre modération. Que toute la France, en nous voyant obéir aux ordres de notre roi, puisse s'écrier avec tran-

“ port , l'éloignement ne change point le
 “ cœur des François : l'espace immense des mers
 “ ne peut affoiblir l'attachement qu'ils ont
 “ tous pour leur roi , & le respect qu'ils doi-
 “ vent à ses ordres. L'intérêt de l'état exige
 “ que nous soyons Espagnols ; perdre le
 “ titre honorable de François , renoncer à
 “ sa patrie , est aujourd'hui un sacrifice
 “ que la France exige de nous , & dont
 “ les cœurs généreux nous tiendront com-
 “ pte. Attendons tout d'un roi bienfaisant ,
 “ d'un roi du même sang que le nôtre ,
 “ écoutons les promesses de celui qui le
 “ représente , & tâchons d'en mériter l'e-
 “ xécution par une conduite soumise &
 “ respectueuse.”

Ici M. de la Freniere cessa de parler. Le
 silence le plus profond avoit accompagné
 son discours , mais bientôt un murmure
 général se fit entendre dans toute l'assem-
 blée. Tel aux approches d'un orage des
 vents opposés produisent en se rencontrant
 un bruit confus qui laisse le voyageur en
 doute sur ce qui arrivera. Ainsi les senti-

mens
 blée
 pas de
 vaudr
 entraî
 le disc
 de pro
 qui ac
 sa bou
 pench
 Alors
 parole
 lui.

“ C
 je vois
 l'effet
 tations
 vous ,
 même
 écoute
 difficu
 pens ;
 irrité
 M.Or
 ce plu

mens partagés produisoient dans l'assemblée un bourdonnement qui ne permettoit pas de distinguer quel seroit l'avis qui prévaudroit. Cependant le plus grand nombre entraîné par la force de la raison , & par le discours que M. de la Freniere venoit de prononcer avec ce feu & cet air persuasif qui accompagnoient tout ce qui sortoit de sa bouche ; le plus grand nombre , dis-je , pencha pour le parti de la modération. Alors ce procureur-général reprit ainsi la parole , & bientôt on n'entendit plus que lui.

“ Généreux Compatriotes , leur dit-il , je vois avec la satisfaction la plus grande l'effet que produit sur vos cœurs les représentations que m'ont dictées mon amour pour vous , & mon zèle pour vos intérêts. Les mêmes sentimens m'animent & m'éclairent ; écoutez ce qu'ils m'inspirent. Une seule difficulté tient quelques personnes en suspens ; elles craignent que S. M. C. ne soit irrité du renvoi de M. d'Wlloa , & que M. Orelly ne soit l'exécuteur de sa vengeance plutôt que le chargé de ses bienfaits.

Diffipons une pareille crainte , la parole de ce général doit nous rassurer sur cet effroi ; & , fût-il réel , seroit-ce le moyen de l'appaiser que de courir au devant de lui les armes à la main ? Montrons-lui au contraire toute la soumission & le respect que nous devons à son maître. N'attendons pas qu'il vienne ici en recevoir le serment solennel, portons-le lui ; députons quelqu'un de nos concitoyens , & que M. Orelly juge à quoi M. d'Wlloa eût dû s'attendre si sa conduite eut été conforme à la raison , à la justice , & à son devoir. Je m'offre d'aller porter seul votre hommage & votre serment. Si le courroux des Espagnols a marqué quelque tête , ce doit-être la mienne. J'ai prononcé le premier contre un homme injuste & infractaire. J'irai offrir aux Espagnols cette tête dont le sacrifice me coutera peu , si sur-tout à ce prix je puis assurer le bonheur & la tranquillité de mes concitoyens."

Ce discours , auquel le patriotisme prêtoit un enthousiasme , fit sur tous les cœurs l'impression

l'impression qu'on devoit en attendre. On s'empresſa de témoigner à M. de la Freniere la reconnoiſſance publique, & chacun fut jaloux de s'expoſer au danger, s'il y en avoit, ou du moins de le partager avec lui.

Ses amis voulurent le détourner d'une démarche qui paroifſoit téméraire. On ſavoit, à n'en point douter, que les Eſpagnols regardoient M. de la Freniere comme l'auteur du renvoi de M. d'Wlloa : ſi leur courroux ſubſiſtoit, pouvoient-ils lui pardonner ? Les repréſentations de ſes amis, les larmes de ſon épouſe, rien ne put le retenir, chacun ſentit les riſques auxquels il s'expoſoit, mais, malgré cela, on avoit une eſpece de confiance dans les promeſſes de M. Orelly.

Plaçons ici le portrait de M. de la Freniere : le rôle qu'il a joué dans tout le cours de cet événement, rendra plus intéreſſant ce que j'ai à dire ſur cet homme extraordinaire ; je le peindrai d'après ſes compatriotes.

M. de la Freniere, originaire Canadien, étoit né à la Louiſiane, fils d'un conſeiller

au conseil supérieur. Il avoit été élevé en France, où il avoit suivi l'état de son pere. Il revint à la Louisiane, fut employé dans le conseil, & parvint à être procureur-général dans un âge où le commun des hommes est encore à la liziere dans la carrière qu'il avoit embrassé. C'est dans cette place que les troubles de la colonie lui ont fait jouer le plus grand rôle. M. de la Freniere avoit dans l'imagination & le caractère tout le feu & toute l'ardeur qui conduisent aux grandes choses. Parlant avec cette assurance que donne une éloquence mâle & nerveuse, faite pour subjuguier les esprits. Il joignoit à cet avantage une figure noble un port majestueux, un air honnête, une taille élevée : si on eût voulu peindre un guerrier, on lui eût donné la taille de M. de la Freniere, son port assuré, ses yeux pleins de feu, son teint mâle & rembruni.

A ces avantages extérieurs, il joignoit un grand fonds de générosité & de sensibilité. Il étoit compatissant, magnifique dans ses libéralités, prodigue dans ses bienfaits,

pat
me
pop
ces
n'é
fon
le f
pér
met
ratic
euff
prop
Peu
diffic
le gr
voir
une
rite,
& à
géné
qui
avoie
devo

patriote zélé , représentant avec ostentation ,
 mettant de la dignité à tout ce qu'il faisoit ,
 populaire , affable & bon. Il devoit toutes
 ces qualités à la nature , & ses défauts n'en
 n'étoient pas. Il eût fait l'étonnement de
 son siècle , si la vivacité de son caractère &
 le feu de son imagination eussent été tem-
 pérés dans l'âge où il est si nécessaire d'y
 mettre un frein. Il eût fait peut-être l'admi-
 ration de l'Europe , si ses talens supérieurs
 eussent été mieux dirigés , & qu'un amour
 propre immodéré n'en eût pas terni l'éclat.
 Peut-être est-ce à ce défaut , qu'on pardonne
 difficilement , que M. de la Freniere dut
 le grand nombre d'ennemis que nous allons
 voir fondre sur lui , peut-être aussi est-ce
 une suite de cette fatalité attachée au mé-
 rite , d'être toujours en bute à la jalousie
 & à la critique. Cependant on convient
 généralement que la plupart des personnes
 qui déposèrent contre ce galant homme ,
 avoient été comblées de ses bienfaits , & lui
 devoient leur bien-être & la vie.

Revenons à la Députation des Habitans.

M. de la Freniere, malgré tout ce qu'on lui put dire, fut au-devant de M. Orelly, accompagné d'un habitant & d'un négociant. . . . Ce général les reçut avec les marques de la plus grande bienveillance; il parut flatté de leur démarche, & réitéra en leur présence les promesses qu'il avoit faites à M. Aubry. Il pria ces Messieurs d'assurer les habitans du désir qu'il avoit de travailler à leur félicité & à leur repos. En faisant ses adieux à M. de la Freniere, au moment où ce dernier prit congé de lui, " Monsieur, " lui dit-il, " on avoit noirci votre conduite à la cour de Madrid, " mais dans l'éloignement, les objets prennent une forme différente de celle qui leur est propre. Je vois que vous avez fait votre devoir, soyez sûrs qu'il ne vous arrivera rien; je veux être votre ami." Sur ce il lui ferra la main. . . .

A des témoignages aussi affectueux, les députés purent à peine répondre, tant ils

étoic
Il
fami
les a
tion
sujet
ville
& fa
dant
fleuv
tion

Ce
entrev
déhor
teses
niere
tromp
tes lo
de l'E
magin
feul.
la fin
de la
lieute

étoient faisis d'étonnement & de ravissement.

Ils s'empreserent à venir rassurer leurs familles, qui depuis leur départ étoient dans les allarmes. Bientôt le détail de la réception que leur avoit fait le général, fut le sujet de l'admiration publique, bientôt la ville retentit des louanges de M. Orelly; & sa conduite vis-à-vis des habitans, pendant les trois semaines qu'il passa dans le fleuve, augmenta l'estime & la considération d'un chacun.

Cependant quelques personnes sensées entrevoyoit aisément le motif de ces dehors séduifans. On comprit que les politesses dont il avoit accablé M. de la Freniere, n'étoient qu'un piège, qu'un appas trompeur pour entraîner dans ses filets toutes les personnes sur lesquelles le couroux de l'Espagne devoit tomber; car on ne s'imaginait pas que M. de la Freniere fût le seul. On croyoit encore moins, que pour la simple prise de possession de la province de la Louifiane, l'Espagne eût envoyé un lieutenant-général & 3000 hommes de

troupes. Tout cet appareil annonçoit des desseins moins pacifiques que ceux dont on faisoit parade. M. Orelly, disoit-on, est trop bon politique pour avoir arrêté M. de la Freniere avant d'avoir affermi son autorité ; ç'eût été déclarer son dessein. Il veut des victimes , à quel prix que ce soit , & les autres lui eussent échappées ; car ce trait de sévérité l'eût exposé à voir fuir devant lui tous les habitans sur les terres Angloises.

Ces réflexions frappèrent quelques habitans. On essaya vainement de convaincre M. de la Freniere que la réception favorable de M. Orelly n'étoit qu'un piège dangereux. On lui remit devant les yeux tout ce qu'on avoit éprouvé de M. d'Wlloa ; on lui cita vingt traits de l'histoire où la conduite des Espagnols avoit confirmé le caractère qu'on leur supposoit. On lui rapporta des exemples où les promesses au nom de leurs Rois n'avoient point tenus contre le ressentiment , & que dans toutes les occasions les dehors séduifans avoient

toijor
toient
aux h
berie
& l'ai
représ
qu'on
traça
famille
comme
justes
horter
Angloi
fleuve
l'émigr
constan
se fut
la fuite
duite q
vouloit

Les p
nerent l
elle arr
nes , q

toujours préparé la vengeance qu'ils méditoient. Mais jamais on ne peut faire croire aux habitans que la duplicité & la fourberie pussent être portées jusqu'à ce point ; & l'air de M. de la Freniere *son ami*, se représentoit à son esprit, toutes les fois qu'on vouloit lui defiller les yeux : on lui traça les horreurs auxquelles il exposoit sa famille que les Espagnols avoient marqué comme la plus contraire aux entreprises injustes de M. d'Wlloa. Tous ses parens l'exhorterent en vain à passer sur les terres Angloises ; le séjour de M. Orelly dans le fleuve laissoit la plus grande facilité pour l'émigration ; mais rien ne put ébranler la constante fermeté du procureur-général. Il se fut cru deshonoré d'assurer ses jours par la fuite , n'ayant sur-tout rien dans sa conduite qui pût l'exposer au danger dont on vouloit à chaque instant l'effrayer.

Les promesses du général Orelly entraînerent la sécurité des habitans. Du moins elle arrêta l'émigration de bien de personnes , qui convaincues de leur innocence ,

tenoient cependant que le parti le plus sage étoit d'éviter le ressentiment d'une nation qui se croyoit offensée, & qui jamais n'a su pardonner. Mais malgré cela, un certain hommage rendu au cœur humain par des ames vertueuses, écartoit toujours l'idée d'une fourberie aussi atroce & aussi infâme que celle dont nous allons voir M. Orelly se fouiller.

Le 17 d'Août 1769, M. Orelly parut devant la nouvelle ORLEANS avec toute sa flotte : son projet étoit d'y entrer comme dans une ville conquise, tambour battant, mèches allumées ; mais sur la représentation de M. Aubry, il voulut bien agir avec plus de considération ; cet officier lui ayant parlé de l'expulsion de M. d'Willoa, Monsieur Orelly coupa court à cette accusation, en lui disant " l'éponge est passée là dessus, " tout est oublié, n'en parlons plus . . . " Il affecta même de tenir un pareil langage dans ces premiers momens. Le lendemain 18. la prise de possession se fit avec tout l'appareil & toute la pompe accoutumée ,
 &

& au même moment , en vertu des ordres du Roi de France , M. Aubry délia les habitans du serment de fidélité qu'ils devoient au Roi : dans cette semaine & dans la suivante , M. Orelly reçut le serment libre de tous ceux qui voulurent être Espagnols.

Jusques là rien n'annonçoit les projets de fourberie qu'on supposoit à M. Orelly : Pouvoit-il arrêter & punir des gens dont il déclaroit l'innocence ; chaque fois qu'il recevoit un serment de fidélité ? Ces réflexions augmentoient la sécurité de ceux à qui l'on parloit d'emprisonnement & de punition. Cependant le 21 Août , M. Orelly arrêta prisonniers d'état M. de la FRENIERE procureur-général , M. de MAZAN , capitaine au service de France , Chevalier de Saint Louis , & d'une très-ancienne maison de Provence ; M. le MARQUIS , chevalier de Saint Louis commandant les troupes du régiment Suisse d'Alwe ; M. HARDY DE BOIS BLANC , conseiller ; Mrs. CARES ; MILETS , aîné & cadet ; POUPEL l'aîné ; PETIT ; BRAU , négocians ; DOUCET , avo-

M

cat, & VILLEROY, capitaine de milice. Ce dernier étoit prêt à s'embarquer pour passer sur le territoire des Anglois avec tout ce qu'il pouvoit avoir. Il reçoit une lettre de M. AUBRY qui lui enjoint de se rendre en ville pour parler à M. Oréllly, & il donne sa parole d'honneur qu'il ne lui fera rien fait. M. Villeroy hézite un moment, mais sur la parole d'honneur d'un commandant François, le désir de lui prouver un reste d'obéissance, l'emporte sur la juste idée qu'il avoit de la fourberie du gouverneur Espagnol; il se rend en ville. A peine y est-il qu'on le fait prisonnier, & qu'on le conduit à bord d'une frégate. "Traîtres," leur dit-il, "vous avez craint de nous déclarer vos
 "projets odieux; vous êtes trop assurés
 "de ne pouvoir nous vaincre qu'en nous
 "trompant. Si vous avez cette bravoure
 "dont vous vous forcez de faire parade,
 "rendez-moi la liberté: laissez-moi choisir
 "sur 200 hommes parmi mes compatriotes,
 "combattez-nous avec vos trois mille, &
 "s'il échape un seul Espagnol, dites que
 "nous sommes des lâches & des infâmes:

“ mais vainement vous flattez-vous de
 “ nourrir vos yeux cruels & sauvages du
 “ spectacle barbare de ma mort , VILLE-
 “ ROY ne fut pas fait pour périr sur un
 échafaut.” Dans le même moment il veut
 forcer la garde , l’officier se présente , &
 d’un coup de pied dans la poitrine il l’é-
 tend sans connoissance ; un soldat donne
 un coup de bayonnette dans la cuisse , il
 tombe écumant de rage & de fureur.

Il est trois jours dans cet état affreux ,
 & meurt désespéré de n’avoir pas assouvi sa
 vengeance.

Personne de plus brave que M. de Ville-
 roy ; Canadien d’origine , il en avoit la va-
 leur , la fermeté & l’esprit libre : violent &
 plein de feu , mais franc , loyal & ferme
 dans ses résolutions. Il étoit de la bonne
 taille , & bien fait , sa démarche étoit affu-
 rée , son regard fier & martial , son attache-
 ment à son Roi tenoit plutôt de la frénésie
 que du patriotisme. Si tous les colons

avoient pensé comme lui, s'ils avoient eu sa ferme résolution; je doute que l'Espagnol eût jamais pénétré à la Nouvelle Orléans. Il avoit le génie de la guerre, il avoit été choisi par les Allemands & les accadiens pour leur chef, en cas d'événement, & sans doute sous ses ordres cette brave troupe eût été invincible. Je quitte à regret un homme de cette trempe; je laisse aux François patriotes le soin de répandre des lauriers sur sa tombe. Revenons aux autres prisonniers, & pour mieux juger de M. Orelly, voyons la façon dont il s'y prit pour arrêter ces Messieurs.

Il favoit le crédit qu'avoient sur l'esprit du public les personnes qu'il devoit faire prisonnières; il craignit qu'une conduite ouverte n'excitât une émeute, & pour s'assurer de ceux qu'il vouloit arrêter, voici ce qu'il fit. Le 20 Août au soir, il fit venir les colonels des deux régimens qu'il avoit amenés: "Monsieur," dit-il à celui de Lesboa, "vos grenadiers ont la

" ré
 " b
 " g
 " le
 " le
 " qu
 " ne
 " le
 " à
 M.
 de-ca
 ter,
 faiso
 grand
 suasio
 affaire
 qu'à
 comp
 fuzil,
 Alors
 Messie
 passer
 leur d
 accom
 étoit c

“ réputation de bien manœuvrer , je ferai
 “ bien aise d’en juger ; ceux de l’autre ré-
 “ giment prendront aussi les armes , & pour
 “ les encourager , il n’y aura qu’à y joindre
 “ les quatre premières compagnies de cha-
 “ que régiment , & que les autres se tien-
 “ nent au quartier , prêts à marcher , si on
 “ le leur ordonne ; rendez-vous ici devant
 “ à onze heures.” Le lendemain matin
 M. Orelly envoya chercher par ses aides-
 de-camp les personnes qu’il vouloit arrê-
 ter , & à mesure qu’elles entroient , il les
 faisoit asseoir , leur parloit avec la plus
 grande affabilité , & les laissoit dans la per-
 suasion que son but étoit de conférer des
 affaires de la colonie. Il les amusa ainsi jus-
 qu’à ce que les grenadiers & les autres
 compagnies , la bayonette au bout du
 fusil , eussent entouré le gouvernement.
 Alors il appella les uns après les autres ces
 Messieurs que j’ai nommé plus haut , les fit
 passer dans un appartement voisin , où on
 leur demandoit leurs épées ; une garde les
 accompagnoit alors à la prison qui leur
 étoit destinée.

Mr. le Marquis , en lui remettant son épée lui dit , “je l’ai toute ma vie portée au service du Roi de France ; je suis fâché de n’en avoir pas fait un meilleur usage. “ Si c’est une crime d’être trop bon François , je mourrai criminel , car je mourrai François.

M. de la Freniere & M. de Mazan , qui l’un & l’autre tenoient à toute la colonie , furent mis dans des caves au-deffous de la maison qu’occuppoit une partie des troupes Espagnoles. Ce traitement en apparence plus distingué , n’étoit qu’une sûreté de plus de la part du général, les autres furent conduits à bord de différens bâtimens , & tous gardés à vue.

On mit leurs biens en séquestre , des sentinelles dans leurs maisons , & leurs papiers furent visités & saisis. On avoit fait mettre une garde Espagnole au greffe , &

une,
miff
Aub
fit ce
transf
l’inte
“ vot
“ mo
“ fi v
“ vot
“ com
“ ra p
la mie
“ dem
“ qui
“ dem
“ rai d
Orelly
eux de
qua le
fut tran
détenu.

Le ne
plit : il

une garde François chez M. Foucaut, Commissaire ordonnateur pour S. M. T. C. Mr. Aubry , à la sollicitation de Mr. Orelly , fit cette fausse démarche ; il fit plus. Il se transporta chez Mr. Foucaut , & voulut l'interroger ; “ avez-vous un ordre du Roi
 “ votre maître & le mien qui vous établisse
 “ mon juge , lui dit cet ordonnateur ;
 “ si vous n'en avez pas , je prends acte de
 “ votre injustice à mon égard & je rendrai
 “ compte aux juges que S. M. T. C. établira
 “ ra pour m'entendre sur votre conduite & la
 “ mienne ; en conséquence ; Monsieur je
 “ demande à passer sur le premier bâtiment
 “ qui partira pour la France ; il en mettra
 “ demain un à la voile , & je m'embarquerai
 “ dessus si vous le voulez bien.” Mr. Orelly & Mr. Aubry n'osèrent prendre sur eux de le refuser. Mr. Foucaut s'embarqua le lendemain , & arrivé en France , il fut transféré à la Bastille , où il est encore détenu.

Le nombre des victimes n'étoit pas rempli : il en restoit encore une à arrêter. Cet-

tant son
portée au
suis fâché
ur usage.
bon Fran-
r je mour-

lazan , qui
a colonie ,
ffous de la
e des trou-
n apparence
reté de plus
furent con-
ns , & tous

uestre , des
& leurs pa-
n avoit fait
a greffe , &

te victime étoit chere à la colonie par l'étendue de sa famille , par sa naissance , & par les services signalés de ses ancêtres auxquels on devoit la découverte & l'établissement de la Louisiane. Cette victime étoit encore plus précieuse par son mérite personnel ; Mr. de Noyan étoit fils d'un ancien lieutenant de Roi de la Louisiane , dont on ne prononce dans ce pays le nom qu'avec respect & reconnoissance. Mr. de Bierville , Gouverneur & fondateur de la nouvelle Orléans étoit son oncle , ainsi que Mr. d'Iberville officier distingué dans la marine par ses talens , & dans la colonie pour y avoir porté les premiers établissemens , & s'en être déclaré le protecteur & l'appui Mr. de Noyan n'avoit que 32 ans. Il sembloit que la nature eût pris plaisir à rassembler , dans ce jeune homme toutes les graces extérieures , ainsi que les qualités de l'esprit & du cœur qui attirent la considération & l'amour. On eut put le regarder comme un modèle de perfection , si la nature n'en étoit pas avare. Il avoit une physionomie noble , décente & honnête,

Un abord gracieux, une taille haute, un port assuré, un ton de voix doux & séduisant; toutes les graces, en un mot, qu'un homme peut réunir. Son esprit étoit agréable & juste; il avoit une aptitude générale à tout ce qu'il entreprenoit. Son ame étoit un composé de toutes les qualités qui forment l'honnête homme, il avoit aussi celles qui le rendent cher & précieux: car il joignoit à une droiture, qu'on peut dire outrée (si cette épithète est admissible), beaucoup de générosité & de bienfaisance; il étoit compatissant, honnête, affable; & doux; mais en même-tems plein de fermeté, de courage, & de noblesse. Bon citoyen, bon patriote, bon ami, bon parent; on ne lui reprochoit qu'un peu trop de délicatesse, encore n'est-on fâché de lui en avoir tant connu, que parce qu'elle entraîna sa perte. Il avoit servi en France, il étoit Capitaine de Cavallerie par congé à la Louisiane; il sembloit que cette raison devoit le mettre à l'abris d'un emprisonnement. Peut être est-ce la raison pour laquelle M. Orelly le laissa en liberté deux jours après

la détention des Messieurs , dont je viens de parler. La colonie entiere s'étoit réunie pour engager ce jeune homme à se soustraire par l'éloignement , au courroux des Espagnols. Mr. de Noyan avoit épousé la fille de M. de la Freniere : on connoissoit sa liaison intime avec son beaupere , & on savoit qu'il étoit du nombre des personnes à qui les Espagnols préparoient un sort funeste. Vainement employa-t-on toutes les raisons imaginables pour engager ce jeune officier à prendre la fuite. Plein de confiance en sa propre innocence , il opposa toujours ce bouclier à toutes les représentations qu'on lui fit. Lui mettoit-on sous les yeux l'innocence souvent sacrifiée à ce qu'on appelle politique , alors il opposoit son honneur qui le tenoit étroitement lié au sort de son beaupere. Lui prouvoit-on que libre d'agir & de représenter dans l'éloignement , il seroit d'un secours réel à M. de la Freniere , il paroïssoit céder à de si puissantes raisons ; mais bientôt la parole qu'il avoit donnée à son beaupere , de ne pas l'abandonner , l'empêchoit de suivre les

fag
Ore
par
cou
que
Mor
am
résol
pose
fuite
com
suppo
freus
parole

En
Le re
il le fi
tion q
duit à
fut tra

Peir
infortu
au tabl

sages avis qu'on lui donnoit d'ailleurs. M. Orelly venoit de faire publier une amnistie par la quelle il sembloit déclarer que le courroux du Roi Catholique ne porteroit que sur les personnes arrêtées, & que ce Monarque pardonnoit aux autres. Cette amnistie entraîna peut-être la malheureuse résolution que prit M. de Noyan, de s'exposer à tout, plutôt que de s'avilir par une fuite que les Espagnols eussent regardé comme une conviction du crime qu'ils lui supposoient. La mort lui parut moins affreuse à supporter qu'un manquement de parole.

Enfin, M. Orelly fit arrêter M. de Noyan. Le regret qu'il en feignit, & la façon dont il le fit, prouverent au moins la considération que méritoit ce jeune homme. Conduit à bord d'une frégate Espagnole, il y fut traité avec la plus grande distinction.

Peindrai-je ici le désespoir des épouses infortunées de ces Messieurs ? m'arrêterai-je au tableau touchant de l'état où fut, sur-tout

réduite Madame de Noyan ? Agée de seize ans & six mois , la tendresse la plus vive l'avoit unie depuis 18 mois à l'aimable homme dont nous venons de lire le portrait : fille de M. de la Freniere, nièce de M. de Villeroy ; elle se voyoit dans le cas de pleurer tout à la fois, la détention de son époux , de son pere & de son oncle , & à frémir à chaque instant sur les horreurs dont son ame étoit préoccupée. Mais le cruel Orelly ne cessoit de rassurer ces Dames sur les jours des personnes qui leur étoient cheres. Souvent il leur envoyoit dire de calmer leurs inquiétudes, que la prison de ces Messieurs ne seroit pas longue, & qu'elles les verroient bientôt libres. Ainsi, ce barbare flattoit leur crédule espérance, pour rendre plus sensible & plus vif le coup qu'il leur préparoit. . .

Suivrai-je ces Messieurs dans leur détention ? dirai-je que M. de Mazan, atteint d'une maladie terrible, sa respectable épouse demanda vainement qu'il lui fût permis de soigner son mari ? Il y a plus ; le fils de cet ancien militaire s'offrit de rester en pri-

son pour son pere jusqu'à son rétablissement. Rien ne put toucher ce général cruel & barbare : M. de Mazan essuya sa maladie dans sa prison.

Un mois, ou environ, après la détention de ces Messieurs, on commença les interrogations. On avoit, pendant cet intervalle, reçu les dépositions de tous ceux qui voulurent se faire entendre. Ici l'animosité, le ressentiment, la jalousie, la cupidité, l'ambition, la terreur & la foiblesse suscitèrent des ames viles & basses, qui osèrent calomnier les plus respectables mortels. Et quels dûrent être les sentimens qu'éprouverent ces généreux patriotes, lorsqu'ils se virent aussi fausement accusés par leurs concitoyens, par des François, & des François comblés la plupart de leurs bienfaits ? quelle dut être leur douleur ? Il manquoit à leurs supplices de connoître leurs délateurs, & on eut la cruauté de les leur nommer.

Il seroit trop long de nous arrêter au détail des horreurs que ces instans malheu-

ceux virent enfanter. Que ne puis-je transmettre à la postérité le nom des personnes exécrables qui eurent la bassesse de déposer contre leurs citoyens ! Mais la voix publique les désigne, & leur action seule les note d'infâmie.

Je voudrais passer rapidement sur les tableaux affreux qu'il me reste à tracer. Je voudrais . . . mais je me suis imposé la loi d'être exact. . . . Achéons ces douloureux détails.

Le 23 Octobre 1769, le conseil Espagnol, sur des *oui-dire*, sur des faits calomnieux, démentis par les accusés & par les trois quarts de la colonie, osa prononcer contre ces Messieurs, l'arrêt le plus sangulaire.

Laissons à part, pour un moment, l'inhumanité de cette condamnation, ne nous arrêtons qu'à l'irrégularité de la procédure.

D'abord, si l'on en croit les Espagnols même, ces Messieurs n'ont eu d'autres juges

que
met
Sup
vict
com
régul

U
dema
sonne
flamb
ne v
action
conin
que l
de ré
appré
tâche
une n
serupu
cifique
religio
bonté.
de ge
emplo

que M. Orelly & l'auditeur : mais n'admettons pas des faits aussi peu croyables. Supposons le conseil nommé pour juger ces victimes, composé du nombre de juges compétant, la procédure n'en sera pas plus régulière.

Un homme en accuse un autre. L'équité demande la confrontation de ces deux personnes, & leur débat est ordinairement le flambeau qui guide le juge. Mais ici on ne vouloit que couvrir d'un masque une action que des sauvages eussent à peine osé commettre. Ces barbares, qui n'écoutent que leur animosité, eussent au moins frémi de répandre le sang innocent. Ils eussent appréhendé de faire rejallir sur eux cette tâche inéfaçable. . . cependant nous voyons une nation éclairée, un peuple qui se dit scrupuleux observateur d'une religion pacifique, & qui a le sang en horreur, d'une religion qui ne respire que clémence & bonté. Nous voyons un Conseil composé de gens respectables par leur âge & leur emploi, prononcer un arrêt de mort en

réparation de l'injure faite à leur pavillon & à leur Roi, contre des hommes dont toute l'attention a été de prouver leur respect pour S. M. C. & son pavillon, . . . contre des hommes dont la bouche , aussi modérée que leur conduite, n'a laissé échapper aucun cris injurieux sur aucun Espagnol , pas même sur l'auteur de leurs maux... contre des hommes qui n'avoient agis que vis-à-vis d'une personne sans titre reconnu... contre des hommes enfin , dont M. Orelly avoit prononcé lui-même l'innocence , en prenant authentiquement possession ; en les déliant du serment de fidélité qu'ils devoient à la France , & en acceptant celui qu'il leur restoit à faire au Roi d'Espagne.

Supposons pour un moment que ces Messieurs eussent été coupables ; leur grace n'avoit-elle pas été assurée par une promesse authentique , par la parole d'honneur qu'avoit donné M. Orelly , de ne fuivre , au nom de son Roi , que des sentimens de clémence & de bonté , si la colonie ne faisoit aucune opposition à la prise de possession.

non. Mais il osa faire un crime aux habitans d'avoir hésité, & il feignit de croire, (il l'a dit hautement), que la députation qui lui avoit été faite, n'étoit qu'un prétexte pour examiner ses forces, & voir si on pouvoit lui résister.

Si l'on en croit les rapports publics, le juge, après les informations, ne trouvoit aucune chose dans ces Messieurs qui lui parût criminelle. "Faites comme vous voudrez," lui dit M. Orelly, "mais il me faut fix victimes."

On recommença la procédure, & on lui donna une nouvelle forme qui pût du moins pallier l'atrocité de l'arrêt qu'on vouloit revêtir d'une apparence de justice.

Répéterai-je ici cet arrêt injuste & barbare ? . . . Frémissez générations futures... Frémissez d'horreur & d'indignation : fix de ces Messieurs furent condamnés à des prisons plus ou moins longues *, fix

Messieurs de MAZAN, Hardi de BOIS BLANC, PETIT, MILET l'aîné, Poupet & DOUCET, transportés à bord des bâtimens Espagnols, furent conduits à la Havane, où ils ont été détenus jusqu'à ce que la Cour de France ait sollicité leur élargissement.

autres à être pendus, &, par considération pour leurs familles, on les fusilla le lendemain. En vain appellerent-ils de ce jugement inique & informe au tribunal de S. M. C. en vain réclamèrent-ils les droits de l'humanité & de la justice, en vain firent-ils parler ces égards respectables qui s'observent de nation à nation, & sur-tout entre Souverains, en vain prouverent-ils que n'ayant jamais cessé d'être François, n'ayant fait aucun serment au roi d'Espagne, ils ne pouvoient être coupables envers lui pour le renvoi d'un homme sans titre notoire & reconnu; en vain se réclamèrent-ils sujets du roi de France, employés à son service; l'arrêt étoit prononcé, il fallut le subir.

Ici se ranima ce courage patriotique qu'enflammoit encore la certitude de mourir innocent, & l'assurance que leur attachement à leur roi les conduisoit à l'échafaut... Ici l'on vit ces généreux citoyens s'exhorter mutuellement à la fermeté nécessaire en ce moment affreux. Mais l'appareil n'en eut rien de terrible pour eux; ils y marcherent

avec cette tranquillité & cette sécurité que leur donnoit la conviction de l'innocence. Placés les uns à côté des autres, la face tournée vers leurs bourreaux, les mains élevées vers le Dieu vengeur de leur innocence, & rémunérateur de leurs vertus. Ils se refusèrent constamment au mouchoir dont on vouloit bander leurs yeux. . . .

“ La mort n'a rien d'effrayant pour nous ,” disoit M. le Marquis, en demandant une prise de tabac , avec ce sang froid qui n'a point d'exemple, “ sachez que , quoiqu'étranger , mon cœur est François ; il a toujours été pour LOUIS LE BIEN-AIME , au service duquel j'ai sacrifié trente & quelques années de ma vie , & je me fais gloire que mon amour pour lui soit la cause de ma mort.”

“ Que cette idée consolante ,” disoit M. de la Freniere aux victimes , “ nous raffermisse & nous rende plus supportables les séparations que l'idée de notre mort peut nous représenter. Puiffe notre Roi Bien-aimé apprendre combien il nous

“ fut cher , combien nous nous glorifions
“ de mourir ses fideles fujets. S’il en est
“ informé , ne nous inquiétons plus du fort
“ de nos enfans & de nos époufes ; c’est
“ entre ses mains généreufes que nous les
“ remettons. . . . Mourir pour le Roi. . . .
“ mourir François. . . . quoi de plus glo-
“ rieux ! cette idée éleve tellement mon
“ ame , que fi dans ce moment terrible ,
“ où je fuis prêt à paroître devant l’Eter-
“ nel , les Efpagnols m’offroient la vie pour
“ cefler d’être François , je leur dirois avec
“ la même fermeté que je leur dis dans ce
“ moment-ci. . . . *Tirez.*” *

Des mains tremblantes , à la vue de ce courage héroïque , oferent exécuter ce commandement barbare. M. de la Freniere tomba baigné dans fon fang ; mais l’Eternel refufoit de recevoir une ame qu’il avoit

* Mr. *Bradley* , ancien diftillateur , au coin du marché de Coven-Garden , à Londres , m’a juré avoir été préfent à cette cruelle exécution , & m’a permis de faire ufage de fon nom pour rendre ce fait encore plus authentique.

plac
M.
la m
dire
char
ges
Déjà

D
elles
occu
gré
des

* I
furent
croire,
autre c
plufieu
tion, f
d’exem
qu’un,
ne pas
fité de
minel,
fent d’a
laquelle

placé sur la terre pour en être l'ornement, M. de la Freniere, palpitant encore, porta la main sur son cœur; on crut lui entendre dire: "Il est François." Une seconde décharge lui ôta la vie, après ces témoignages authentiques de son patriotisme..... Déjà les autres n'étoient plus.

Donnons ici un libre cours à nos larmes, elles sont trop justes pour s'y refuser, & le cœur le plus endurci les verroit couler malgré lui. Transmettons à la postérité le nom des six victimes * que nous pleurons:

* Les biens de ces Messieurs vivans & morts furent confisqués; mais ce qu'on auroit peine à croire, si on avoit dans tout le cours de cet ouvrage autre chose à voir que des horreurs, est qu'on les laissa plusieurs jours au fort MORRE, lieu de leur détention, sans leur porter la moindre subsistance: est-il d'exemple de cela? partout où l'on enferme quelqu'un, il est d'usage qu'on donne au moins de quoi ne pas mourir de faim, sans qu'il soit dans la nécessité de le demander; soit prisonnier d'état, soit criminel, & il s'en falloit bien que ces Messieurs le fussent d'aucune façon. Aussi, voyant l'inhumanité avec laquelle ils étoient traités, firent-ils remettre au gou-

Messieurs DE LA FRENIERE, LE MARQUIS, DE NOYAN, VILLEROY, tous les quatre unis par le sang & l'amitié, tous les quatre supérieurs aux éloges que nous pourrions en faire. Les deux autres étoient Messieurs

verneur, un mémoire par lequel ils représentoient que le Roi de France faisoit soigner ses prisonniers selon leur état & leur condition, sans même leur avoir ôté leurs biens, & qu'il n'étoit pas possible qu'eux, n'ayant plus rien, enfermés & séparés par une mer de leurs familles, de qui seules ils pouvoient espérer du secours, il n'étoit pas possible, disoient-ils, qu'ils pussent y survivre long-tems. Sur cette représentation on leur fit donner à tous indifféramment 25 sols par jour dans un pays, où ils n'auroient pas eu de l'eau pour cela, s'il n'y en avoit eu dans la forteresse. Ceci n'est pas exagération. Il n'y a personne qui ne sache ce que c'est que les colonies, & qui par conséquent ne soit instruit qu'on ne peut y vivre à ce prix ; ils firent de nouvelles représentations sur la maudicité de la somme, & on l'a leur augmenta jusqu'à 36 sols, sans vouloir rien faire de plus ; moyennant quoi les familles, privées elles-mêmes de leurs biens, étoient obligées de subvenir à leurs besoins ; & cela dans un moment où éloignées de leurs chefs, elles voyoient tout le monde s'arracher leur fortune. La saisie de tout avoit été faite en même-tems que les propriétaires avoient été arrêtés, & tout fut mis

CARE
lonie ;
NOYAN
salut :

au pillage
évacués,
pas renc
avoient l
envoyoit
avoit qu
aux femm
tes des h
jusque là
de M . . .
contredit
bles habit
fait, parce
plusieurs
traillé av
dues ; la
voulu favo
sint à ce
ainsi, que
général, f
tion, magn
pour rien,
à ne vendr
pour plus

MARQUIS,
 les quatre
 les quatre
 pourrions
 Messieurs

CARE & MILET. Réunissons, avec la colonie, nos regrets sur la mort de M. DE NOYAN. Tout sembloit concourir à son salut : mérites éclatans, égards dûs à sa

présentoient que
 prisonniers selon
 leur avoir été
 possible qu'eux,
 es par une mer
 pouvoient espérer
 soient-ils, qu'ils
 te représentation
 ment 25 sols par
 t pas eu de l'eau
 la forteresse. Ceci
 nne qui ne sache
 i par conséquent
 re à ce prix ; ils
 sur la maudicité
 a jusqu'à 36 sols,
 yennant quoi les
 ars biens, étoient
 ns ; & cela dans
 chefs, elles vo-
 eur fortune. La
 même-tems que
 , & tout fut mi-

au pillage, on peut s'en faut : lors de la vente aux éneans, on voyoit les Espagnols s'arranger pour ne pas renchérir les uns sur les autres sur ce dont ils avoient besoin. On est même certain que la nuit on envoyoit des charrettes chargées d'effets, où il y en avoit qui pouvoient convenir, tandis qu'on refusoit aux femmes jusqu'au linge de leurs maris. Les ventes des habitations se firent avec la même justice qui, jusque là avoit paru d'iriger Mr. Orelly. Messieurs de M... de N... & de la F... avoient sans contredit les trois plus belles & les plus considérables habitations du pays, personne ne peut me nier le fait, parce que je les ai vues & parcourues moi-même plusieurs fois, & que j'étois assez particulièrement faufile avec ces honnêtes gens. Elles ont été vendues ; la première à un Irlandois que Mr. Orelly a voulu favoriser comme son compatriote, en s'opposant à ce que tout autre l'eût ; on peut juger de là ainsi, que de tous ses autres traits de l'équité de ce général, sur-tout quand on saura que cette habitation, magnifique en tout généralement, a été vendue pour rien, & pour si peu de chose, qu'on retireroit, à ne vendre que la ferrure qui est dans les batimens, pour plus que les dix mille francs pour lesquels on

naissance & aux services de ses peres dans la colonie ; respect dû à S. M. T. C. au service duquel il étoit employé , & qui seul avoit

l'a donné. Que peut-on conclurre de toutes les démarches d'Orelly ; que s'il n'y a lui-même aucun intérêt, il a sûrement exigé un fort pot-de-vin ; on est d'autant plus autorisé à le croire, que, pour empêcher, lors de la vente de cette habitation, qu'elle n'eût des enchérisseurs, il n'a pas jugé à propos de faire parler la vérité. Dans ce tems les personnes, & peut-être lui-même, qui avoient des vues desues, faisoient courir le bruit que le procès que Mr. de M . . . avoit eu en cassation au Conseil privé du Roi de France à ce sujet, n'étoit pas encore jugé , afin de l'avoir à meilleur marché. Qui pouvoit mieux le savoir que M. Orelly qui avoit fait fouiller jusques dans les plus petits chiffons de papiers de M. de M . . . , & où l'on avoit vu plusieurs lettres de son avocat qui lui en annonçoit la décision, avec le gain, en 67 ou 68. M. Orelly, sachant bien tout cela, a fait mettre pour clause dans l'achat, que cette habitation ne seroit payable que lorsqu'on auroit des nouvelles du jugement de ce procès. Où trouvera-t-on une pareille scélératesse ? Il n'a fait mettre cette clause que parce qu'il fait bien que M. de M . . . ne sera pas assez fol pour lever l'arrêt de cette affaire, en même tems qu'il lui en a ôté les moyens ; qu'également l'

partie

avo
qui
faç
hor
déjà
l'em

C
roga
pou
dans
dét
mém
M.C

partie
compa
outre
qui air
éviden
généra
qu'il f
apparte
qu'un
montar
qui me
ont été

avoit droit de disposer de ses jours.... Ce qui doit encore ajouter à nos regrets , est la façon généreuse avec laquelle ce jeune homme se dévoua à la mort. Nous avons déjà vu qu'il n'eût tenu qu'à lui de prévenir l'emprisonnement.

On raconte que dans le cours des interrogations , M. Orelly fit tout ce qu'il put pour le sauver ; mais que M. de Noyan , dans l'espoir de disculper son beau-pere , détournoit toujours les accusations sur lui-même. On ajoute que , prêt à le condamner , M. Orelly lui dit ; “ il ne tient qu'à vous,

partie perdante ne le fera pas , non plus que son compatriote l'acquéreur , à qui il en coûteroit , en outre de la levée de l'arrêt , dix mille francs , & qui aime mieux avoir un beau bien pour rien. Il est évident que dans tout cela la conduite de ce fameux général Orelly , a été d'abuser de l'autorité du maître qu'il sert , pour ôter à quelqu'un un bien qui lui appartenoit légitimement , pour le donner à quelqu'un qu'il veut favoriser , ou qui lui en a payé le montant , ou partie. Dans l'un ou l'autre de ces cas , qui mérite plus justement *la corde* , de ceux qui y ont été condamnés par lui , ou de lui-même ?

P

“ Monsieur, de sauver vos jours ; donnez-
 “ nous un prétexte de le faire ; dites qu’on
 “ vous a engagé à toutes les démarches qui
 “ sont à votre charge ; dites que c’est
 “ votre beaupere . . . je ne ferai point in-
 “ fâme pour sauver mes jours ” répondit ce
 généreux officier, en l’interrompant : “ je
 “ veux mourir digne de votre estime & de
 “ vos regrets : & je ne flétrirai pas mon-
 “ ame par un mensonge odieux. Personne
 “ n’a pu me suggérer les actions dont on
 “ me fait un crime, n’en accusez que
 “ mon attachement à ma patrie, que mon
 “ amour pour le Roi que je sers : c’est le
 “ mobile de toute ma conduite.” Tant de
 générosité ne fit nulle impression sur Mon-
 sieur Orelly.

Epouses infortunées ! Familles défolées !
 Votre cause est celle de l’humanité, c’est
 l’univers entiers qui va la plaider par ma
 bouche ; que l’équité soit juge de cette
 affaire ! La politique qu’on voudroit ad-
 mettre en pareil cas deviendroit une bar-
 barie atroce. En vain essayez-vous par vos

eris douloureux de fléchir le cœur endurci du plus cruel de tous les hommes. Tigre alteré de sang, ton ame sauvage & barbare se repaissoit encore des larmes de ces épouses désolées, implorantes vainement à la porte de la justice, (que tu ne connus jamais), la clémence & la pitié. . . Sentimens étrangers à ton cœur. Fus-tu seulement sensible au spectacle touchant de l'épouse de M. de Noyan, humiliée au point d'être à genoux à ta porte? Fremis malheureux! c'est à toi d'y tomber, considère le sang illustre auquel cette dame étoit liée, & fléchis toi-même le genoux. Ecoutes les cris douloureux de cette épouse, de cette mere, de cette fille infortunée; vois son âge, vois sa tendresse, & tends-lui une main protectrice mais non; fermes tes yeux farouches, bouches tes oreilles qui n'écouterent jamais que le mensonge; crains d'entendre les cris lamentables des enfans qui te demandent leur pere, des épouses qui reclament leurs maris, des citoyens qui t'implorent pour leurs vertueux compatriotes. Ne respectes ni les loix de l'humanité, ni celles de

la justice . . . assouvís ta rage & ta cupidité fais plus de mal en un jour , que n'en eussent faits les Calligula & les Nérons . . . oses plus ; oses dire que l'arrêt sorti de ta bouche infâme avoit été dicté par ton Roi il ne te manquoit plus que ce blasphème horrible.

Mais ne crois pas en imposer au public par ce voile respectable. Ta conduite n'en est pas moins celle d'un fourbe , d'un imposteur , & d'un barbare. Jamais la postérité ne croira qu'un Roi bienfaisant , qu'un BOURBON (la bonté & la clémence font dans le cœur de tous les princes de cet auguste sang) : qu'un BOURBON ait pu se résoudre à faire répandre le sang innocent. A peine s'imaginera-t-on qu'il ait choisi un homme aussi cruel , aussi faux , aussi injuste pour porter à ses sujets les témoignages d'une clémence , d'une bonté , d'une bienveillance , dont l'univers fait que son cœur est rempli : L'ÉTERNEL qui nous juge , t'attend au moment terrible où il faudra lui rendre un compte exact des mo-

tifs
l'in
nat
plic
con
com
men

R
man

“
“ fu
“ ho
“ tra
“ en
“ co
“ na

M
M. d
publi
qu'ex

D'

tifs qui t'ont fait agir. Mais avant cela ; l'indignation publique , le mépris d'une nation respectable que tu as rendu complice de tes forfaits , le cri vengeur de ta conscience , le remord rongeur qui l'accompagnera sans cesse , sont les justes sermens que tu éprouveras dès cette vie.

Répétons ici ce que le Chevallier Pittman a écrit sur cet affreux événement.

“ On ne peut ,” dit-il “ jeter les yeux sur cette sanglante tragédie , qu'avec horreur & exécration. Une semblable trahison employée à la destruction d'un ennemi , ou à la punition de quelques coupables , est faite pour deshonorer une nation , & pour avilir le terme de justice.

Mais est-ce sur M. Orelly , est-ce sur M. d'Wlloa que doit tomber l'indignation publique ? Le premier , dit-on , n'a fait qu'exécuter les ordres de sa Cour.

D'abord nous posons en fait qu'il est

de toute impossibilité qu'un Conseil aussi éclairé & aussi équitable que celui de Madrid, auquel préside un Roi juste & clément, ait prononcé un jugement sangulaire contre des gens accusés, il est vrai, mais qui n'avoient pas été entendus. Quand, sur le seul rapport de M. d'Wlloa on les auroit jugés coupables, il falloit s'affurer de la vérité de ce rapport. Il falloit entendre les accusés, & les confronter aux témoins. Toutes ces formalités devoient précéder le jugement. Ainsi, ce seroit manquer au respect dû au Conseil du Souverain d'Espagne, que d'imaginer qu'il ait prononcé définitivement sur cette affaire. Mais, que M. Orelly ait reçu de sa cour l'ordre d'arrêter ces Messieurs, de les juger; la chose est admissible, puisque S. M. Catholique les croyoit ses sujets; & qu'en cette qualité ils eussent été criminels de renvoyer un homme dont l'autorité eut été reconnue. Mais, Mr. Aubry en * déliant

* Le rôle bas, souple & servile, mais intéressant qu'a joué dans cette catastrophe M. Aubry, donne sans doute au lecteur une espèce de curiosité de sa-

ies
Fra
cor
en
ren
de
Con
qui
qu'i
dém
atta
liés.
d'êtr
La
par
voir c
d'Espa
récom
sieur C
fidéral
tent d
des fru
dernier
avec s
jamais
jets de

les habitans du serment de fidélité fait à la France, déclaroit qu'ils n'avoient pas encore cessé d'être François, & M. Orelly, en recevant le serment d'être fideles à S.M.C. rendoit autentique & manifeste l'injustice de toutes les procédures qu'il alloit entamer. Contre qui les faisoit-il ? Contre des gens qui n'avoient pu manquer à un serment qu'ils n'avoient pas fait, & dont toutes les démarches n'ont tendu qu'à prouver leur attachement au Monarque auquel ils étoient liés. Depuis quand donc est-ce un crime d'être bon patriote & sujet fidele ?

La cour d'Espagne avoit pu être trompée par l'acte informe de possession, passé entre

voir ce qu'il est devenu. Un présent de 12000 écus d'Espagne, avec une pension viagere avoient été la récompense que donna au gouverneur François, Monsieur Orelly. Il y avoit joint l'offre d'un emploi considérable au service de S. M. C. Mais Aubry content d'aller vivre tranquillement dans sa patrie, des fruits de sa lâche pusillanimité, avoit refusé cette dernière offre, & s'étoit embarqué pour la France, avec son argent. Ici ce Dieu vengeur, qui ne laisse jamais les forfaits impunis, vint interrompre les projets de l'avare Aubry, & il fut noyé dans son passage.

M. d'Wlloa & M. Aubry ; acte qui ne lioit en rien les habitans , puisqu'ils l'ignoroient , acte dont la forme prouvoit l'irrégularité. Mr. d'Wlloa a pu persuader à la cour tout ce qu'il a voulu ; mais en pouvoit-il être de même de M. Orelly ? qui étoit sur les lieux. A-t-il pu croire l'acte de possession valable ; a-t-il pu croire les habitans liés à son maître ? dans le tems qu'il les voit délier par M. Aubry , du serment qui les engageoit au Roi de France , dans le tems qu'il reçoit celui qu'ils font d'être aussi fideles au Roi d'Espagne , qu'ils l'ont été jusqu'à ce moment au Roi de France. Ces formalités ne prouvent-elles pas que M. Orelly croyoit les habitans de la Louisiane encore François , lorsqu'il est arrivé dans la colonie , & dès lors le renvoi de M. d'Wlloa n'étoit pas celui d'un Gouverneur Espagnol , mais celui d'un étranger , se disant revêtu d'un titre qui lui auroit donné droit à l'autorité , s'il l'eût montré. N'est-il pas de notoriété publique , que ce renvoi , loin d'avoir été séditieux , s'est fait avec la plus grande décence , le plus grand respect pour

pou
la p
cun
faire
buna
qui f

Fe
d'avo
cation
sur ce

Si a
sentatio
verte, a
gation
pas écon
& prin
bliffeme
ordres
de la
étoit es
veiller.

Tou
convain

pour le pavillon de S. M. Catholique, & la plus grande attention à n'insulter aucun Espagnol. Que les habitans, pour se faire rendre justice, ont eû recours au tribunal que leur indiquoit S. M. T. C. de qui seule l'autorité étoit reconnue.

Fera-t-on un crime au Conseil Supérieur d'avoir jugé M. d'Wlloa ? Lisons sa justification dans un des Mémoires 25. 26. & 27. sur ces tristes événemens.

Si de la part des habitans, la voie de représentation au Conseil étoit la seule qui leur fût ouverte, n'étoit-ce pas de celle du Conseil, une obligation même, d'y faire droit ? Pouvoit-il ne pas écouter les réclamations réitérées des colons, & principaux habitans, contre de nouveaux établissemens formés sans prise de possession ? Les ordres même du Roi rendoient ce tribunal garent de la tranquillité publique, à laquelle il lui étoit expressément enjoint & recommandé de veiller.

Toutes ces raisons ne tendoient-elles pas à convaincre M. Orelly de l'innocence des

accusés ? Et quand il eût reçu du Roi son maître (chose qu'en ne peut supposer) l'ordre cruel de les condamner au suplice , n'eut-il pas dû , avant de prononcer l'arrêt de mort , prouver à son Roi qu'il avoit été trompé , que la colonie n'ayant jamais cessé d'être gouvernée , au nom du Roi de France , les habitans n'étoient point criminels envers S. M. Catholique ; que c'étoit manquer au droit des gens , & qui plus est , au respect dû à S. M. T. C. que d'oser juger les sujets employés à son service ; que d'oser les condamner & punir leur attachement à sa personne. N'eût-il pas dû ajouter que M. d'Wlloa , voulant gouverner sans prouver le droit qu'il avoit , devoit être regardé comme infractions aux usages établis par la raison & l'équité . . . M. Orelly eu pu dire encore que la soumission des habitans à son égard , prouve celle que M. d'Wlloa eut trouvé , s'il eut rempli les formalités accoutumées & nécessaires. Qu'il a fallu une grande irrégularité dans sa conduite , pour entraîner les déinarches auxquelles se sont portés des habitans , dont les

G
ép

cr
or
vo
fan
été
c'été
à lu
Cat
dign
poin

E
cette
déb
max
civil
soin
un a
“
qu'u
“ &

Gouverneurs François ont de tout-tems éprouvé la soumission & la fidélité.

Que M. Orelly cesse donc de pallier sa cruauté & sa barbarie , en se couvrant des ordres qu'il avoit de sa cour. Ils ne pouvoient être injustes , ils ne pouvoient être sanguinaires ; & quand bien même il eut été possible que la fourberie les eut surpris , c'étoit à lui à protéger l'innocence. C'étoit à lui à faire retomber le courroux de S. M. Catholique sur ce lui qui avoit exposé la dignité de sa charge , en ne la rendant point autentique.

Ecartons d'un ouvrage dicté par la vérité cette maxime politique que nous avons vu débiter dans un siècle philosophe & éclairé , maxime barbare , que les nations les moins civilisées ont rejetée avec le plus grand soin , mais que les Espagnols adoptent avec un aveuglement impardonnable.

“ Quelque chose qu'il arrive , ” dit quelqu'un , “ un chef ne doit jamais avoir tort , ”
 “ & il est dangereux de le laisser croire , ”

Je frémis quand je pense qu'une tête sentée a pu enfanter une idée aussi extraordinaire, idée à laquelle le despotisme même se refuse. Eh! que deviendroient les malheureux humains, si, jouets continuels des caprices, & victimes des cruautés, ainsi que des vexations d'un homme inique & barbare, ils n'avoient pas la consolation de voir le frein de la justice s'opposer aux ravages effroyables de ces torrens débordés, S'ils ne voyoient point le glaive de la justice levé sur le chef, comme sur ceux qu'il a sous son obéissance. Une autorité établie sur l'injustice n'a que des fondemens peu solides, un rien peut la détruire; le respect devient un ciment bien léger contre les effets de la cruauté! Le peuple vit tranquille & content, quand il sait que les loix le protègent; il obéit avec confiance quand il n'a point à craindre l'impunité d'un supérieur. Il supporte aisément ses caprices, quand il est assuré que tôt ou tard les loix le vengeront; & s'il voit ses espérances fondées, rien ne pourra plus ébranler sa fidélité.

Rien donc, disons-le avec assurance, rien ne doit dérober un chef injuste au courroux du Monarque qui l'a préposé pour commander à ses sujets, avec l'équité dont il lui donne l'exemple. Rien donc ne devoit préserver M. d'Wlloa de la punition exemplaire que méritoit l'irrégularité de sa conduite, & tout devoit promettre aux habitans de la Louisiane, que S. M. C. verroit d'un autre œil les motifs de leurs démarches. Tout devoit leur promettre que S. M. T. C. prendroit leur défense près de la cour d'Espagne, qu'elle réclamerait des sujets que leur fidélité exposoit au ressentiment de toute une nation qui se croyoit offensée.

L'univers a vu avec surprise le ministre François demeurer dans le silence sur la conduite de M. Orally, n'exiger aucune réparation de son inhumanité, se taire sur son infraction au droit des gens, & sur l'arrêt qu'il a osé prononcer contre des sujets de S. M. T. C. On est encore plus surpris d'apprendre que les restes infortunés de ces

familles malheureuses, à qui l'on a tout ôté, gémissent dans le silence & la misère.

N'est-il donc plus sur la terre de bien-faisance, n'est-il donc plus d'humanité? Assurés du contraire, disons qu'on a ignoré jusqu'ici la vérité, disons que le ministère François a lui-même été trompé. Puisse le récit fidele que je présente aujourd'hui aux ames sensibles, réveiller en eux ces sentimens qui honorent l'humanité,

Aux Ames sensibles.

Ames généreuses, & compatissantes, mêlons nos larmes à celles des veuves & des orphélins infortunés que recommandoient aux cœurs sensibles ces hommes vertueux, mourant pour leur Roi. . . . Joignez vos regrets à ceux de leurs familles éplorées, frémissiez sur les malheurs auxquels la vertu est exposée; venez avec moi lui ériger un autel, soyez les soutiens de celui que je viens de lui dresser; portez dans les cœurs froids & inanimés le feu dont vous êtes pénétrés; aidez ma voix foible & im-

puissante, & que le cri de l'innocence opprimée réveille le bras engourdi de la justice.

A l'Eternel.

O ! puissance céleste ! portes la lumière de la vérité dans le cœur de ceux qui sont faits pour la protéger. Dévoiles à leurs yeux l'iniquité, démasques l'imposture ; fais-la trembler jusques sur les marches du trône où elle cherche à fuir tes coups vengeurs, & que dans les transports dont je serai pénétré, à la vue des puissans effets de ta justice, je puisse m'écrier. . . . Il est donc sur la terre un azyle pour la vertu, un appui pour l'innocence, & il n'est pas de réduit qui puisse cacher les crimes & les forfaits.

F I N.

V

la c

V

Lou

trait

du M

elle

inco

nord

nada

Caro

derni

PEN

au fu

Mexi

arofe

conne

mille

tende

& qu

avoie

avoie

se jet

de l'o

St. P

N O T E S.

(1)
V OYEZ les articles de paix, relatifs à
la cession de la LOUISIANE.

(2)
Voici quelles étoient les limites de la
LOUISIANE. Elle étoit bornée, avant le
traité de paix, à l'ouest par les montagnes
du Nouveau Mexique, & le Rio brava ;
elle suivoit le cours du Missourï, encore
inconnu, ainsi que toute cette partie (au
nord) la Baye Hudson au nord-est, le Ca-
nada avec les possessions Angloïse de la
Caroline (à l'est), la Floride, dont la
dernière riviere étoit celle de Perdido entre
PENSACOLE & la MOBILE, au sud-est,
au sud, & au sud-ouest par le golphe du
Mexique. Le fameux fleuve Mississipi
arrose cette espace du nord au sud : on n'en
connoît pas les sources, mais il a plus de
mille lieues de cours. Les François pré-
tendent avoir été jusqu'à huit cent lieues,
& que les Sauvages leur disoient qu'ils
avoient autant de chemin à faire qu'ils en
avoient fait. Les principales rivieres qui
se jettent dans le MISSISSIPI, sont du côté
de l'ouest la riviere de ST. ANTOINE, de
ST. PIERRE, MONGONA, MISSOURI, les

ARCKANTAS, la riviere ST. FRANÇOIS, la riviere ROUGE. Ces rivieres viennent toutes du nord ou du O. N. O. La moins considérable l'est plus que la Tamise, & on ne connoit pas la source de plusieurs. Les rivieres que le MISSISSIPPI reçoit du côté de l'est, sont celles de STE. CROIX, des ILLINOIS, l'OHIO ou la Belle Riviere, la riviere des YAZOUS, la riviere des MICACHAS : une infinité d'autres rivieres grossissent le cours de ce superbe fleuve dont le lit resserré accroît la rapidité ; heureusement que les sinuosités en sont assez multipliées pour pouvoir le rendre navigable : quand la fonte des neiges ajoutent à la masse d'eau du fleuve, son courant augmente au point de faire huit ou neuf milles par heure : il entraîne & charroye des arbres prodigieux & en quantité, & il inonderoit toute la Basse LOUISIANE, si on n'avoit soin de se prévoir du débordement par des digues le long de ses bords, leur peu d'épaisseur m'a étonné. Les habitans prétendent qu'il suffit qu'elles aient six pieds de bâte ; mais j'ai vu le courant faire des crevasses dans la digue, & il fallu bien du tems pour la rétablir. Si elle eût été plus solide, on eût épargné bien de la dépense. On m'a raconté, au sujet de ces crevasses, quelque chose de bien singulier. Il y a dans toute

la
nar
terr
ten
d'ab
agg

L
Lou
Ils
DE
PAM
côte
parc
ne fo
qu'er
tenta
Sur
colet
les S
cour
SISSI
tive
avoir
en E
fit de
donna
pour
fissipi
que.

la BASSE LOUISIANE une quantité étonnante d'écrevisses ; on en voit courir sur la terre, & le fleuve en est rempli. On prétend que les crevasses des digues ne font d'abord que des trous d'écrevisses, que l'eau aggrandit jusqu'au point de tout rompre.

(3)

Les Espagnols ont long-tems regardé la LOUISIANE comme devant leur appartenir. Ils disoient qu'en 1520, LUCAS VASQUEZ DE AILLON y avoit abordé. Qu'en 1528, PAMPHILE NAZUNES mit à terre sur cette côte. Qu'en 1539, DOMINIQUE SOBO, parcourut tout ce pays. Mais tous ces titres ne formoient point de possession. Ce n'est qu'en 1679 que se sont faites les premières tentatives pour la découverte de ce pays. Sur le rapport du pere HENNEQUIN, Recollet, qui avoit été conduit prisonnier par les Sauvages aux Illinois, & qui avoit parcouru la LOUISIANE en descendant le MISSISSIPI, M. DE LA SALLE forma la tentative hardie de descendre ce fleuve, après avoir bâti un fort aux Illinois. De retour en Europe, sur le rapport avantageux qu'il fit de ce superbe pays, M. COLBERT lui donna un vaisseau & une petite fregate pour aller découvrir l'embouchure du Mississipi qui se jette dans le golphe du Mexique. Cet officier partit en 1535, mais il

manqua l'embouchure du fleuve, & fut jetté par les courans à l'ouest. Il entra dans une baie qu'il crut être le fleuve qu'il cherchoit, mais ayant reconnu son erreur, il donna à cette baie le nom de **St. BERNARD**, y arbora les armes de France, pour marque de possession, & entreprit d'aller chercher le fleuve par terre. On fait que ce brave voyageur fut assassiné dans cette courageuse entreprise, & que de tous ceux qu'il avoit emmené avec lui, il n'échappa qu'un très-petit nombre de personnes qui continuerent leurs découvertes jusqu'aux Arcantes, où, contre leur attente, ils trouverent un établissement François, bâti par M. de Tonti. Sur le bruit qui se répandit de la beauté du pays, quelques Canadiens s'établirent en différens endroits du fleuve, & sur le bord de la mer, du côté de la Mobile. En 1698, M. d'Iberville, chef d'escadre, découvrit les embouchures du Mississipi; en 1699 il fut nommé gouverneur-général de la Louisiane, & y apporta la première colonie.

(4)

L'établissement de la Mobile fut le premier de la colonie, & on le doit à M. d'Iberville. Mais comme les gros vaisseaux ne pouvoient y entrer, on avoit un poste avancé sur l'isle Dauphine, qui est à l'ouverture de la baie de la Mobile: les vais-

sea
bli
le
&
de
la
ph
par
les
cha
Jea
vel
feu
resp
mil
par
blin
trer
pay
A
s'en
Bilo
de
c'ef
Bilo
en
batt
port
peti
pas

ve, & fur
entra dans
qu'il cher-
erreur, il
BERNARD,
our marque
er chercher
ce brave
courageufe
qu'il avoit
qu'un très-
ontinuerent
antes, où,
ent un éta-
L. de Tonti.
a beauté du
ablirent en
fur le bord
En 1698,
découvrit
en 1699 il
de la Loui-
colonic.

fut le pre-
doit à M.
os vaisseaux
t un poste
est à l'ou-
: les vaif-

seaux y trouvoient un abri. Mais cet éta-
blissement n'étoit pas fait pour subsister :
le projet étoit de s'enfoncer dans les terres,
& d'habiter les bords du Mississipi. La côte
de la Mobile est d'un sable aride; le fort &
la ville sont à vingt-un miles de l'Isle Dau-
phine, qui est séparée de la grande terre
par un canal de neuf miles, par où passent
les gaboteurs qui viennent des lacs Pont-
chartrain, Maurepas & du Bayone-Saint-
Jean, ou qui vont de Pensicola à la Nou-
velle Orléans par le Bayone-Saint-Jean. La
seule utilité de la Mobile est de tenir en
respect la nation Chacac, forte de 20 à 25
mille ames. Cependant, depuis que certe
partie nous a été cédée, il y est venu s'éta-
blir des négocians Anglois : on y fait en-
trer des bâtimens de 200 tonneaux, & le
pays se peuple.

(5)

Avec le dessein de bâtir le Mississipi, on
s'en rapprocha, en fixant le chef lieu au
Biloxi; d'ailleurs, on s'approchoient aussi
de l'endroit où les vaisseaux abordoient,
c'est-à-dire, de l'Isle-aux-Vaisseaux. Le
Biloxi n'en est qu'à douze miles; on étoit
en outre obligé de changer trois fois de
batteaux, de plus petit en plus petit, pour
porter les marchandises au Biloxi, où de
petites charrettes alloient les charger cent
pas en mer, parce que les plus petites na-

celles ne pouvoient accoster. Ce qui devoit encore éloigner de cet établissement, est que le terrain est stérile, & qu'il n'y croît absolument rien ; il n'y a que le poisson qui puisse être de quelque ressource. On m'a raconté que c'est à cet endroit qu'on a déposé les premières peuplades qui composoient les Concessions. On m'a ajouté qu'il y est mort, en un an de tems, huit mille personnes de faim & de misère. On avoit envoyé des hommes, dans un pays inculte, sans vivres, & même sans aucun moyen de s'en procurer. Sans le secours de la pêche & de la chasse, il n'auroit pas échappé un seul homme : ce sont ces malheureux qui ont occasionné ces relations qui ont donné tant d'horreur pour le Mississipi.

(6)

Les Allemands échappèrent aux mortalités qui accablèrent la colonie au Biloxi. Ils étoient presque tous aux gages de Monsieur Law ; mais après sa faillite, les Allemands qui étoient sur la concession aux Arkantas, descendirent à dix-huit miles au dessus de la Nouvelle Orléans, où ils se sont accrus au point où on les voit aujourd'hui sous la sage conduite de Monsieur d'Aremabourg, viellard respectable, qui a servi sous Charles XII. On m'a assuré que les Espagnols ont eu la cruauté d'exiler

ce vieillard à cent lieues de la capitale, & qu'il a été obligé de quitter ses enfans, au milieu desquels il vivoit comme un patriarche. Sa famille est une des plus nombreuses de la colonie.

La plupart des Canadiens se sont fixés aux Illinois, établissement qui est sur le Mississipi, à 500 lieues de la nouvelle Orléans, & sur les confins du Canada. Sa latitude est environ 38 degrés 30 minutes. La capitale est à 30 degrés. Ainsi, qu'on juge combien le fleuve serpente, puisqu'en ligne droite de la nouvelle Orléans aux Illinois, il n'y a pas plus de 170 à 180 lieues; & qu'il en faut faire près de 500 en suivant le cours du fleuve.

(7)

Lorsqu'on eut jetté les fondemens de la nouvelle Orléans sur les bords du Mississipi, on voulut étendre les établissemens le long du fleuve, & pour rendre la communication facile depuis les Illinois jusqu'à la capitale, on fit à différentes distances des forts où l'on eut des magasins pour la commodité des voyageurs, ainsi que pour le commerce avec les naturels du pays. On avoit établi un fort au milieu de la nation des Natchez. La beauté du pays y attira beaucoup d'habitans, & cet établissement devint dans peu très-considérable & très-

renommé pour la culture du tabac. La nation Natchez, la plus considérée de toute la Louifiane, & la plus digne de l'être par ses lumieres & la quantité d'hommes qui la compofoient, fervoit, on ne peut pas micux, les projets de la Compagnie. Non-seulement ils céderent les bords du fleuve aux François; mais ils les aiderent encore drns leurs défrichemens & dans leurs plantations. Cependant les vexations des chefs François de cet endroit; furent portées au point que les Natchez conspirèrent contre les François, & détruisirent tout ce qu'il y avoit d'établissement parmi eux. On peut lire dans les histoires, qui ont paru sur ce pays, des détails sur cet événement intéressant. M. LE PAGE DU PRAT, dont nous avons une traduction, est celui qui a le micux décrit cet événement & ses suites, ainsi que les guerres qu'il entraîna contre les Natchez, qu'on détruisit presqu'entièrement, & contre les Chicacas, qui leurs avoient donné l'hospitalité. Les François n'ont point réuffi dans leurs guerres contre ces derniers; il leur en a coûté des hommes & de l'argent sans aucun succès: il est vrai qu'ils s'y sont toujours mal pris.

(8)

Voyez l'Histoire de la Louifiane, par Monsieur le Page du Prat, au tujet de la guerre

guerre des Natchez, ainsi que des mœurs
& des usages de cette nation.

(9)

La Pensilvanie, le Maryland, la Caroline ne doivent leur splendeur qu'à la liberté qui y a régné depuis leur établissement. La Louifiane est plus fertile que ces provinces; elle n'est pas aussi bien disposée pour le commerce: l'entrée par le Mississipi, dont le seul abord est dangereux, est le seul abri qu'on y trouve; mais les François ne possédoient-ils pas la Mobile, où l'on fait entrer des bâtimens de 200 tonneaux? n'auroient-ils pas pu s'arranger avec les Espagnols, pour qu'ils leur cédaient le superbe port de Pensicola, peu important pour la sûreté & la facilité du commerce de ce pays-là? A l'ouest du Mississipi il y a de belles bayes; mais on sera surpris lorsque je dirai que les Anglois ont été les premiers qui ayent eu, depuis la paix dernière, une connoissance un peu exacte de la côte qui est à l'Ouest du Mississipi. Pendant 60 ans que les François ont possédé ce pays, ils n'y ont jamais envoyé un seul bâtiment, & les Espagnols, qui cependant étoient intéressés à connoître ces passages, à cause de leur proximité du Mexique, qui y confine, n'avoient pas poussé leurs recherches plus loin que les François.

* *

Voyez l'Histoire de la Louisiane de Monsieur le Page du Prat, sur la guerre avec les Chachas.

Ces postes étoient des forts placés, soit parmi les nations sauvages qu'on vouloit contenir, & avec lesquelles le commerce étoit avantageux, soit dans les endtoits où il y avoit des colons François. Ces postes étoient la Pointe Coupée, à 120 miles de la capitale, sur le Mississipi. Il y a dans cet endroit de fort beaux établissemens & beaucoup d'habitans..... 68 miles plus haut que la Pointe Coupée, la Riviere Rouge se jette dans le Mississipi. On a établi dans cette riviere un fort à 15 miles de celui des Adages, que les Espagnols ont bâti sur le terrain des François. Le fort François porte le nom des Natchitoches, nation sauvage qui se nomme ainsi. Il y a des habitans dans cet endroit qui cultivent le meilleur tabac qui se fasse à la Louisiane. A 90 miles du confluent de la Riviere Rouge & du Mississipi, c'est-à-dire, à 260 miles de la Nouvelle Orléans, & du même côté est le fort des Natchez ou de Rosalie. Il est à 32 degrés de latitude nord, 280 degrés de longitude méridien de l'isle de Fer. A 60 miles de la Nouvelle Orléans, à l'entrée de la riviere des Arckantas, qui se jette dans le Mississipi, est un petit fort au

mi
br
&
c'é
ces
no
vel
les
le p
act
la
avo
Me
bec
nat
pos
qui
Sou
rec
en
Ces
mag
Sau
zins
dise
c'êt
avo
On
de c
les p

milieu de la nation des Arkantas, la plus brave du pays. C'est le plus beau canton & le plus fertile de tout ce continent; c'étoit-là que M. Law avoit choisi sa concession, aujourd'hui il n'y a qu'un très-petit nombre d'habitans.

A 500 lieues, ou environ, de la Nouvelle Orléans est le fort des Illinois, sur les confins du Canada; & en conséquence, le plus important pour les François: il est actuellement à l'Angleterre, étant situé sur la rive gauche du Mississipi. Les François avoient à l'est de la Louisiane le fort de la Mobile, dont j'ai déjà parlé, celui de Tombekbé, & celui des Alibamons, parmi les nations qui portent ce nom. Ces différens postes servoient de retraite aux marchands qui vendoient des denrées aux Sauvages. Sous le gouvernement de Monsieur Kerleréc, les commandans de ces différens forts en faisoient exclusivement le commerce. Ces officiers dispoient à leur volonté des magazins du roi, destinés aux présens des Sauvages. Après avoir épuisé ces magazins, ils revendoient au roi ces marchandises de traite à des prix exorbitans, & c'étoit souvent les marchandises qu'ils en avoient tirées, qu'ils y faisoient rentrer. On m'a cité à ce sujet des traits singuliers de dépenses; mais les deux qui m'ont paru les plus plaisans sont ceux-ci. Il en a coûté

au roi de France dix mille francs pour faire défricher une prairie ; & dans un autre poste , il lui en a coûté (dans une année) vingt mille francs en lait pour l'hôpital. Il faudroit que toute la garnison de ce poste eût été au lait toute l'année.

(12)

Il y a une grande apparence , & l'on peut même regarder comme une certitude , que l'isle de la Nouvelle Orléans , & toutes les terres de la rive droite qui lui font face ont été formées par le rapport du fleuve. Elles sont si basses , qu'il les couvriroit chaque année dans ses crues périodiques ; si l'on ne s'en mettoit à l'abri par des digues qui le contiennent dans son lit. Ce fleuve charrie une grande quantité d'arbres , de feuilles & de plantes. Ses eaux sont chargées d'un limon fort épais , qu'il dépose sur les endroits qu'il couvre. Il s'arrête un arbre qui est successivement recouvert de limon , & qui bientôt forme une langue de terre. Les graines d'arbres & de plantes y trouvent leur germination & leur accroissement. Les feuilles séchées & tombées se rechargent d'un nouveau limon , lorsque le fleuve déborde ; & par la succession des tems , cette terre s'élève , & devient au niveau des eaux les plus hautes. C'est ce qu'on voit à Aanchac , où , selon

to
ch
le
pa
alla
qu
Pia
les
cou
imp
col
qu
con
bea
men
hab
I
ce f
don
jusq
le fl
pilot
tren
qu'o
des
Inde
L'isle
maif
isle t
ffipi
dem

toute apparence, étoit autrefois l'embouchure du Mississipi. On reconnoît ce que le fleuve a successivement acquis sur la mer, par l'élévation de la terre, qui diminue en allant vers l'embouchure actuelle; de façon que depuis la Balize, jusqu'au Détour des Piacmines qui est à 12 lieues dans le fleuve, les terres sont inhabitables; elles ne sont couvertes que de joncs, au milieu de marais impraticables, ce qui rend l'abord de cette colonie fort désagréable. Mais à mesure qu'on remonte le fleuve, ces marais sont consolidés, les terres sont boisées, & la beauté du paysage récompense des désagréemens de l'entrée du fleuve. La première habitation est à 14 lieues de l'embouchure.

Il y a plusieurs passes pour entrer dans ce fleuve, & sur chacune il y a une barre dont la profondeur varie depuis dix pieds jusqu'à treize, selon la direction que prend le fleuve; de sorte que l'on a toujours des pilotes qui sondent les passes, & qui entrent les navires. Ils se tiennent au poste qu'on nomme la Balise. Ce poste a coûté des sommes immenses à la Compagnie des Indes, qui voulut y faire des établissemens. L'isle sur laquelle il étoit a enfoncé, les maisons ne paroissent presque plus. Cette isle terminoit autrefois les terres du Mississipi; mais aujourd'hui il y a des isles une demie lieue plus en mer, preuve des pro-

grès successifs du fleuve. Dans toute l'étendue de la Nouvelle Orléans, il n'y a que les bords du fleuve d'habitables, à la distance d'une demie lieue ou de trois quarts de lieue au plus. Sur les derrières sont des marais, au milieu desquels il croît beaucoup d'arbres de toute espèce, entr'autres des cypres, ce qui a fait donner à ces marais le nom de Cyprieres. Ce bois est excellent pour la construction & la charpente, & c'est une des branches du commerce de la Louisiane.

(13)

On a blâmé le choix de la position de la Nouvelle Orléans, mais je crois que c'est à tort. Il n'y avoit en 1718 d'autre établissement dans la Louisiane qu'au Biloxi & à la Mobile. En songeant à habiter les bords du Mississipi, on ne vouloit pas perdre la communication avec ces deux endroits, sur-tout avec la Mobile, qui couvre la colonie contre les Espagnols & les Sauvages. Il falloit donc être à portée de la secourir au besoin. Ce poste étoit encore intéressant par le commerce avec les Sauvages qui habitent près des rivières qui se jettent dans la baie de la Mobile. Tout cela dut naturellement porter le gouvernement François à fixer la capitale à l'endroit où est la Nouvelle Orléans. Elle est sur le bord de la rive gauche du Mississipi, & par derrière,

el
Ba
me
Po
qu
les
ch
me
Or
fle
fle
arr
& i
del
ret
col
ble
tran
No
ava

I
des
fons
des
plon
razz
avoi
post
voul

elle est à une petite lieue de distance du Bayonne-Saint-Jean, qui est un bras de mer, dont la communication avec le lac Pontchartrain est facile. Ce lac communique avec la mer, & les batteaux, ainsi que les galettes y entrent tous chargés. La pêche devoit encore un objet qui pouvoit mériter quelque considération. La Nouvelle Orléans est à 32 lieues de l'embouchure du fleuve, & à la fin d'un détour que fait ce fleuve. Ce détour est si considérable qu'il arrête tous les vaisseaux venans à la voile, & il faut le passer presque toujours à la corde, obstacle qui fait la défense & la sûreté de la ville. On sentit encore que si la colonie prenoit un accroissement considérable, on changeroit le chef lieu, pour le transporter où bon sembleroit, & que la Nouvelle Orléans resteroit toujours aussi avantageusement placée qu'elle l'est.

(14)

Les denrées qu'on tire des Sauvages sont des pelleteries de toute espèce, des salaisons, & du gibier qu'on échange contre des fusils, de la poudre, des balles, du plomb, du Limbour, des couvertes, des razzades, du vermillon; &c. Ce commerce avoit été envahi par les Commandans des postes. M. d'Abbadie, en le rendant libre, voulut aussi mettre des bornes à la cupi-

dité & au libertinage d'un trop grand nombre de traiteurs , qui répandus dans les nations Sauvages , y donnoient une mauvaise idée de la leur , soit par leur libertinage , soit par les discussions entr'eux. Il avoit en conséquence formé pour chaque canton de la Colonie où ce commerce pouvoit se porter , des sociétés de négocians auxquelles tout le monde pouvoit avoir part. Il y avoit un agent dans chaque endroit , avec la quantité de traiteurs nécessaire , mais point au-delà. L'avantage de cet établissement étoit de ne se pas nuire les uns aux autres dans la vente des denrées de traite , & dans l'achat des pelleteries , ce qui rendoit auparavant le Sauvage insolent ; au lieu que par ce moyen on le rendoit plus dépendant. Il étoit obligé de venir chercher dans ces magasins les denrées qu'auparavant on lui portoit. On seroit parvenu petit à petit , par cet arrangement , à les civiliser , ce qui les rendroit plus tributaires & plus aisés à conduire.

(15)

La Louifiane produit tous les grains d'Europe ; il y vient du ris fort beau. Je suis persuadé que le vin s'y feroit aussi très-bon. J'ai vu partout de la vigne superbe. Les bestiaux , les animaux domestiques & la volaille s'y élèvent & s'y multiplient avec
le

grand nom-
s dans les
t une mau-
eur liberti-
entr'eux. Il
our chaque
merce pou-
e négocians
uvoit avoir
chaque en-
iteurs néces-
avantage de
e pas nuire
des denrées
pellereries,
sauvage info-
n on le ren-
bligé de ve-
s les denrées
On seroit
rrangement,
roit plus tri-
re.

s les grains
beau. Je suis
ussi très-bon.
uperbe. Les
stiques & la
multiplient avec
le

le plus grand succès. Toutes les légumes en général y viennent magnifiques. Les fruits de France y réussissent. Il y croit des oranges en quantité, & les orangers y font en pleine terre. On y mange des fruits naturels au pays, & entr'autres la PACAÛNE, qui est une espece de noix plus mince, plus allongée; & plus délicate au goût que celle d'Europe. On y mange aussi la PIACMINE, qui est une espece de néfle fort délicate, dont les Sauvages font du pain. Le produit des terres est en indigo qui rapporte beaucoup, & qui est fort mé. Du sucre, dont on fait une très-grande quantité, mais dont la qualité est très-belle. Je crois le pays trop froid pour cette culture. Le coton est fort blanc & très fin à la Louisiane, mais il n'y parvient pas à une maturité assez parfaite pour que la qualité en soit supérieure. On trouve dans les bois de la Louisiane des meuriers de toute espece, & les vers à soie y réussissent admirablement bien. Le produit des bois de toutes especes, tant de charpente que de construction; on y fait de la résine & du godron. Tous ces objets & d'autres qu'on passe sous silence, prouvent la fertilité de ce pays, dont le climat est le plus beau que j'ai vu.

LETTRE DU ROI

A M. d'Abbadie, au sujet de la Cession.

“ Monsieur d'Abbadie, par un acte par-
“ ticulier, passé à Fontainebleau le 3 No-
“ vembre 1762, ayant cédé de ma pleine
“ volonté à mon très-cher & très-amé
“ Cousin le Roi d'Espagne & à ses succei-
“ seurs & héritiers, en toute propriété,
“ purement & simplement, & sans aucune
“ exception tout le pays connu sous le nom
“ de la Louisiane, ainsi que la Nouvelle
“ Orléans, & l'isle dans laquelle cette ville
“ est située : & par un autre acte, passé
“ à l'Escurial, signé du Roi d'Espagne le
“ 13 Novembre de la même année,
“ S. M. C. ayant accepté la cession dudit
“ pays de la Louisiane, de la ville & de
“ l'isle de la Nouvelle Orléans, conformé-
“ ment à la copie desdits actes, que vous
“ trouverez ci-joints; je vous fais cette let-
“ tre pour vous dire que mon intention est
“ qu'à la réception de la présente & des
“ copies ci-jointes, soit qu'elle vous par-
“ vienne par les officiers de Sa Majesté

“ Catholique, ou en droiture par les bâ-
 “ timens François qui en seront chargés,
 “ vous ayez à remettre entre les mains du
 “ gouverneur ou officier à ce préposé par
 “ le Roi d’Espagne, ledit pays & colonie
 “ de la Louifiane & postes en dépendans,
 “ ensemble la ville & l’ifle de la Nouvelle
 “ Orléans, telles qu’elles se trouveront au
 “ jour de ladite cession, voulant qu’à l’a-
 “ venir elles appartiennent à S. M. C. pour
 “ être gouvernées & administrées par ses
 “ gouverneurs & officiers, comme lui ap-
 “ partenantes en toute propriété & fans
 “ aucune exception. Je vous ordonne, en
 “ conséquence, qu’aussi-tôt que le gouver-
 “ neur de S. M. C. & les troupes de ce
 “ Monarque seront arrivées dans lesdits
 “ pays & colonie, vous ayez à les en met-
 “ tre en possession, & à retirer tous les
 “ officiers, soldats & employés à mon ser-
 “ vice qui y seroient encore en garnison,
 “ pour envoyer en France, ou dans mes
 “ autres colonies d’Amérique, ceux qui ne
 “ trouveroient pas à propos de rester sous
 “ la domination Espagnole. Je désire de
 “ plus, qu’après l’entiere évacuation des
 “ dits ports & ville de la Nouvelle Orléans,
 “ vous ayez à rassembler tous les papiers
 “ relatifs aux finances & à l’administration
 “ de la colonie de la Louifiane, pour venir
 “ en France en régler les comptes. Mon

“ intention est néanmoins que vous remet-
“ tiez audit gouverneur ou officier à ce
“ préposé tous les papiers & documens qui
“ concernent spécialement le gouvernement
“ de cette colonie, soit par rapport au ter-
“ ritoire & à ses limites, soit par rapport
“ aux Sauvages & aux différens postes,
“ après en avoir tiré les reçus convenables
“ pour votre décharge, & que vous don-
“ niez audit gouverneur tous les enseigne-
“ mens qui dépendent de vous, pour le
“ mettre en état de gouverner ladite colonie
“ à la satisfaction réciproque des deux na-
“ tions. Ma volonté est qu’il soit donné un
“ inventaire signé double entre vous & le
“ commissaire de S. M. C. de toute l’artil-
“ lerie, effets, magasins, hôpitaux, bâ-
“ timens de mer, &c. qui m’appartiennent
“ dans ladite colonie, afin qu’après avoir
“ mis ledit commissaire en possession des
“ bâtimens & édifices civils, il soit dresse
“ ensuite un procès-verbal d’estimation de
“ tous lesdits effets qui resteront sur les
“ lieux, & dont le prix sera remboursé par
“ S. M. C. sur le pied de ladite estimation.
“ J’espère en même tems, pour l’avantage
“ & la tranquillité des habitans de la colo-
“ nie de la Louisiane, & je me promets,
“ en conséquence de l’amitié & affection de
“ S. M. C. qu’Elle voudra bier donner des
“ ordres à son gouverneur & à tout autre

“ officier employé à son service, dans ladite
“ colonie & ville de la Nouvelle Orléans pour
“ que les ecclésiastiques & maisons reli-
“ gieuses, qui méritent les cures & les
“ missions, y continuent leurs fonctions,
“ & y jouissent des droits, privilèges &
“ exemptions qui leur ont été attribués par
“ les titres de leurs établissemens ; que les
“ juges ordinaires continuent, ainsi que le
“ conseil supérieur, à rendre la justice,
“ suivant les loix, formes & usages de la
“ colonie ; que les habitans y soient gardés
“ & maintenus dans leurs possessions ; qu’ils
“ soient confirmés dans les propriétés de
“ leurs biens, suivant les concessions qui
“ en ont été faites par les gouverneurs &
“ ordonnateurs de ladite colonie, & que
“ lesdites concessions soient censées & répu-
“ tées confirmées par S. M. C. quoiqu’elles
“ ne l’eussent pas encore été par moi : espé-
“ rant, au surplus, que S. M. C. voudra
“ bien donner aux sujets de la Louisiane
“ mêmes marques de protection & de
“ bienveillance qu’ils ont éprouvé sous ma
“ domination, & dont les seuls malheurs
“ de la guerre les ont empêché de ressentir
“ de plus grands effets. Je vous ordonne
“ de faire enrégistrer ma présente Lettre au
“ conseil supérieur de la Nouvelle Orléans,
“ afin que les différens états de la colonie
“ soient informés de son contenu, qu’ils

xxij

“ puissent y avoir recours au besoin ; & la
“ présente n'étant à d'autres fins, je prie
“ Dieu, Monsieur d'Abbadie, qu'il vous
“ ait en sa sainte garde.

Ecrit à Versailles, le 21 Avril 1764.

Signé,

LOUIS.

Et plus bas,

LE DUC DE CHOISEUL,

(17)

Après l'importante cession de l'Accadie ; nous sentimes la nécessité de gagner l'affection des habitans en grand nombre, que la France y avoit abandonnés. En conséquence, le gouvernement permit l'exercice libre de la religion Romaine, à laquelle on voyoit les Accadiens fort attachés. On leur accorda des prêtres ; on les exempta de tous droits ; on les laissa libres de se choisir des

chefs ; & on n'exigea d'eux que la foi & l'hommage à l'Angleterre. Séduits dans la dernière guerre par les succès des François, les Accadiens s'écartèrent de la fidélité qu'ils avoient jurée : ils conservèrent des intelligences avec les Canadiens. Ils furent excités à ces fausses démarches par les prêtres qui les gouvernoient despotiquement. L'Angleterre s'allarma avec raison de leurs menées sourdes & dangereuses, & pour s'en garantir, elle fit passer tous les habitans de l'Accadie dans la Caroline, & on leur offrit dans les provinces méridionales des terres en échange de celles qu'ils avoient, leur promettant liberté de conscience & les avantages du gouvernement Anglois. Mais le fanatisme les a fait persister dans le dessein d'aller habiter un pays où la religion Romaine fût établie & en vigueur. Ils ont passé partie à St. Domingue, où ils sont morts de faim & de misère, partie en France avec leurs dignes prêtres, auteurs de tous leurs maux, & les autres se sont venus établir sur les bords du Mississipi. Ils y ont formé de très-beaux établissemens, & sans la cession de la Louisiane à l'Espagne, tous les Accadiens y seroient aujourd'hui transplantés.

soin ; & la
s, je prie
qu'il vous

64.

I S.

HOISEUL,

Accadie ;
ner l'affec-
e, que la
En confé-
l'exercice
aquelle on
. On leur
ota de tous
hoisir des

Lettre de Dom Antonio d'Wlloa, au Conseil.

MESSIEURS,

“ Ayant reçu dernièrement les ordres
 “ de S. M. pour passer à votre ville, & la
 “ recevoir en son nom, & en conséquence
 “ de ceux de S. M. T. C. je fais cette oc-
 “ casion pour vous les participer, & que
 “ ce fera bientôt que j'aurai l'honneur de
 “ passer chez vous pour remplir cette
 “ commission. Je me flatte d'avance qu'elle
 “ pourra me procurer des occasions favo-
 “ rables pour vous témoigner les desirs
 “ qui m'assistent de pouvoir vous rendre
 “ tous les services, que vous & Messieurs
 “ les habitans peuvent souhaiter. De quoi
 “ je vous prie de le assurer de ma part ;
 “ qu'en cela je ne ferai que remplir mes
 “ devoirs, & flatter mon inclination.

“ J'ai l'honneur d'être, &c.

À la Havane, ce 10 Juillet 1765.

(19)

La Balize étoit le nom que portoit du tems des François le poste qui étoit à l'entrée du fleuve du côté de l'ouest. Il prit fantaisie à M. d'Wlloa de changer ce poste ; ou plutôt d'en établir un autre sur une petite isle, à qui il donna le nom pompeux de *Royal Catholique St. Charles*. Cette isle étoit comme toutes celles de l'entrée, flotante, & exposée aux ravages de la mer & du fleuve. M. d'Wlloa avoit entrepris de la rendre solide : il y a dépensé 25 mille livres sterlings, & la moitié de ses travaux ont été en pure perte. Voyez dans le Mémoire des habitans, & dans l'arrêt du Conseil, les vexations que cet établissement a entraîné.

(20)

J'ai déjà parlé du poste des Illinois ; mais celui qui apparemment aux François se trouve aujourd'hui sous la domination Angloise. Les Espagnols en ont fait construire un à l'entrée de la riviere du Mixouri.

(21)

Un seul trait rapporté dans les Mémoires déjà cités, donnera une idée juste de l'animosité de M. d'Wlloa contre les François. Sa femme alloit accoucher : chacun lui offroit des nourrices. " J'en fais venir une

(19)

de la Havane ,” dit-il devant vingt personnes , “ car je ne veux pas que mon “ enfant suce du lait François.” Il ne put avoir cette femme de la Havane. Il fit chercher dans toute la colonie une femme dont le lait ne fût pas tout pur François. Il en trouva une dont le grand pere ou la grande mere étoient Espagnols , & il s’en servit : ce trait , lorsqu’on m’en fit rapport , m’indigna à un point que je ne puis exprimer , & me donna une idée bien peu favorable d’Wlloa. Quelle disposition pour gouverner des gens , que de leur témoigner une haine & un mépris si marqué.

(22)

Le décret sur le commerce de la Louisiane , qui a paru en Espagne.

(23)

Requête des Habitans au Conseil supérieur , & l’Arrêt qui ce fuit.

Ces deux pièces se trouvent à la fin du Livre de M. PITTMAN.

(24)

En remontant le fleuve du Mississipi , il faut ranger de très-près ses bords , afin d’éviter la rapidité du courant. Ce fleuve est bordé d’arbres auxquels les bâtimens s’a-

marrent lorsque le vent leur manque. Il faut une habitude & une connoissance du local pour pénétrer ces bois. Deux cens Créoles eussent suffi pour y arrêter & pour détruire une armée de dix mille hommes. Les Espagnols, en partant de la Havane, étoient tellement effrayés du danger de cette expédition, qu'on y recommanda aux prières publiques, les pauvres Espagnols qui alloient être exposés à la fureur des Créoles, & à celles des Sauvages. Vingt hommes peints comme le sont les Sauvages, & qui eussent fait ce qu'on appelle *le cris de mort ou de guerre*, eussent mis en fuite toute cette troupe déjà à moitié battue par la terreur. Outre les entreprises des Créoles & des Sauvages qui auroient bordé le fleuve, les Espagnols auroient eu à craindre celles qui pouvoient se faire sur l'eau. Des brulots composés de canes séches eussent été dirigés sur les vaisseaux par le moyen du courant. Des Créoles, des Nègres, des Sauvages habiles, nageurs & plongeurs eussent entrepris sur leurs vaisseaux tout ce qu'on auroit voulu sans le moindre risque. Eut-on hazardé quelque chose en attaquant cette flotte à forces ouvertes ? le succès eut été assuré ! Vingt-cinq bâtimens ne navigent pas de compagnie dans ce fleuve, & s'ils se rassemblent un jour, ils se séparent le lendemain. En choisissant ce mo-

ment, 300 Créoles sur un des navires qui étoient à la Nouvelle Orléans, eussent détruit successivement cette flotte. Ils avoient le courant pour descendre ; ce qui auroit favorisé leur entreprise. La frégate sur laquelle étoit M. Orelly, étoit la troisième, elle n'eut pas été plus difficile à brûler que les deux bâtimens qui la précédoient, & celle-là une fois détruite, tout ce qu'eussent pu faire ceux qui suivoient eût été de se mettre en derive, pour éviter un traitement qu'ils eussent mérité.

(25)

Le Mémoire ci-joint a été imprimé tel qu'on le donnera ci-après,

(26)

Lisez les Très-humbles Représentations du Conseil Supérieur de la Louisiane, au Roi de France, qui ont été imprimées dans ce tems.

pe
bl
to
L
&
fo
pr
à
na
re
d'
fa
a
vé
à
ter
tit
An

(27)

P L A C E T

DES HABITANS ET NEGOCIANS,

A U R O I.

S I R E,

Il a plu à VOTRE MAJESTE' de céder, par un acte particulier, signé à Fontainebleau le 3 Novembre 1762, à S. M. C. tout votre pays connu sous le nom de la Louisiane, ainsi que la Nouvelle Orléans & l'isle dans laquelle cette ville est située.

Un foible motif de consolation étourdissoit notre douleur, c'étoit l'attente d'une protection & d'une bienveillance semblable à celle éprouvée sous votre heureuse domination, & telle que vos promesses sacrées, retracées en la lettre de V. M. à Monsieur d'Abbadie, du 21 Avril 1764, nous la faisoit espérer. Notre obéissance affectueuse a fait taire nos regrets, jusqu'à ce qu'une vexation inconnue & étrangere ait arraché à notre sensibilité des cris retenus trop long-tems. Un officier, qui, sans justifier ses titres, s'est dit avoir de S. M. C. (Dom Antonio d'Wlloa) nous a présenté de nou-

navires qui
eussent dé-
Ils avoient
qui auroit
gate sur la-
troisième,
brûler que
édoient, &
ce qu'euf-
t eût été de
ter un trai-

imprimé tel

présentations
Louisiane, au
imprimés

velles loix, destructives de notre commerce, abrogatoires de nos privilèges, attentatoires à notre liberté. Nos biens, en moins de trente mois de son séjour icy, avoient perdu les deux tiers de leur valeur; l'exploitation de nos terres devenoit inutile, & nos efforts en tout genre, resserrés par des efforts multipliés, se réduisoient à un travail infructueux. Nous avons eü recours aux magistrats constitués par V. M. pour recueillir les citoyens sous l'abri de vos augustes loix; nous leur avons exposé l'excès des maux survenus. Notre zèle; notre amour pour notre Souverain naturel, & ses promesses énoncées dans sa lettre, enrégistrée, conformément à ses ordres, dans notre greffe, *pour y avoir recours au besoin.* Ils ont enjoint à l'envoyé de S. M. C. de se retirer sous trois jours, & nous ont autorisés à venir aux pieds du trône, SIRE, implorer votre clémence, réclamer votre tendresse, & déposer notre supplique.

L'exécution du traité de cession n'est pas même commencé de notre part. Le seul drapeau François a jusqu'à présent paru sur notre place, & à la tête de notre milice. Le seul pavillon François a été arboré sur nos vaisseaux. La justice n'a été exercée qu'en votre nom, Sire, & nos églises n'ont retenti de prieres que pour votre auguste personne. Nous sommes toujours François,

& glorieux de transmettre ce nom à nos enfans ; c'est un titre choisi dont nous faisons une portion de nos héritages.

Daignez, Sire, vous faire rendre compte des détails contenus en notre Mémoire qui ne renferme que des faits, & des vœux de notoriété universelle, & qui est adressé à l'Univers.

Veillez réprendre sous votre chere domination, votre colonie de la Louisiane, & disposez à votre gré, du sang, des biens, & des familles de vos fideles sujets, les habitans, négocians & colons de ladite province ; qui par la voix de leur député vous font les offres sinceres du zèle le plus ardent, de la soumission la plus respectueuse, & d'un attachement inviolable.

commer-
es, atten-
biens, en
jour ici,
ur valeur ;
it inutile,
derrés par
oient à un
eu recours
. M. pour
de vos au-
osé l'excès
èle ; notre
arel, & ses
, enrégim-
res, dans
s au besoin,
M. C. de
s ont auto-
ne, SIRE,
mer votre
ique.
n n'est pas
t. Le seul
nt paru sur
tre milice.
arboré sur
té exercée
glises n'ont
re auguste
François,

A V E R T I S S È M E N T.

ENFIN, malgré les retards qu'ont apporté **L'HISTOIRE D'ANGLETERRE** du Colonel DE CHAMPIGNY, une incendie, la longue maladie & la mort de sa femme, ainsi qu'une dangereuse indisposition qu'il a effuyé lui-même à la suite d'une rupture; enfin, dis-je, cette HISTOIRE va paroître, & il promet positivement aux Souscripteurs qu'ils auront les deux premiers Volumes pour Pâques prochain 1774. Il se flatte que si la véracité, qui fait le seul mérite de sa LOUISIANE; plaît, ce petit Ouvrage lui procurera de nouveaux Souscripteurs pour **L'HISTOIRE D'ANGLETERRE**. On peut avoir des Billets de Soucription chez lui, dans Orchard - Sreet, Westminster; ou bien chez M. MESPLET, son Imprimeur, dans Crown-Court, Little Ruffel-Street, Covent - Garden, avec lequel il a pris les arrangemens nécessaires pour l'Impression de ce grand Ouvrage.

M É M O I R E ,

Des Habitans & Négocians de la
LOUISIANE , sur l'Événement du
29. Octobre 1768.

A L' U N I V E R S .

T E M O I N S oculaires des calamités qui nous affligeant , les Magistrats du Conseil Supérieur de la Louisiane n'ont pu se refuser plus long-tems aux cris plaintifs d'un peuple opprimé. L'Ar-rêt du 29. Octobre qui a suivi nos très-humbles représentations , est une preuve locale de l'emmi-nence des dangers qui nous environnaient , & de la pesanteur du joug qui commençait à nous accabler. Animés par la conjoncture actuelle à croire que ces grands maux demandoient des re-medes prompts & efficaces , nos Magistrats n'ont pas balancé un moment sur la démarche néces-saire de renvoyer le soi-disant Gouverneur de Sa Majesté Catholique pour lui rendre compte de sa conduite. Mais leurs soins diligens ne se sont pas bornés à calmer les inquiétudes d'un peuple gemissant , ils l'ont encore autorisé à porter sa supplique & ses vœux aux pieds du trône , bien persuadés que le regard compatissant de leur Souverain naturel se détourneroit sur des sujets aussi dévoués , & que leur amour respectueux pour leur Monarque , ne serait pas rejeté par

A

Sa Majesté bien-faisante, l'image en terre pour ses peuples de l'être conservateur. Zelés François dont les biens & les familles sont établis dans ce continent, vous dont les cœurs épurés n'ont pas besoin que l'œil du Souverain les anime, vous dont le zèle pour votre incomparable Monarque n'a rien souffert du passage & de la distance des mers, de la fréquentation de l'étranger, de l'activité agissante d'une nation rivale & voisine, calmez vos inquiétudes sur la cession de cette Province! Notre Grand Roi dans sa lettre qui nous l'annonce semblait pressantir nos allarmes. Il se rendait médiateur de notre cause avec Sa Majesté Catholique, nous faisait espérer de sa part les mêmes marques de bien-veillance & de protection que celles goûtées sous sa chère domination. Ces sentimens augustes doivent enhardir votre amour. Que les cris d'allégresse, que les vives le Roi tant repetés au tour de notre Pavillon le jour de la révolution, & pendant les deux qui l'ont suivi, se renouvellent sans inquiétude! Que notre faible organe apprene à l'univers & à la posterité même que cette domination chérie sous laquelle nous voulons vivre & mourir, à la quelle nous offrons les debris de nos fortunes, notre sang, nos enfans, & nos familles, est la domination de LOUIS LE BIEN AIMÉ.

La Colonie de la Louisiane fut cédée à Sa Majesté Catholique par un Acte particulier,

passé à Fontainebleau le 3. Novembre 1762.
 Et accepté par un autre Acte passé à l'Escorial
 le 13me. jour suivant. Le Roi, par sa
 lettre écrite de Versailles le 21. Avril 1764. à
 Mons. Dabbadie, alors Directeur Général &
 Commandant pour Sa Majesté à la Louisiane,
 en lui annonçant cette cession, témoigne qu'il
 " espere en même-tems pour l'avantage & la
 " tranquillité des habitans de cette Colonie, &
 " qu'il se promet en conséquence de l'amitié & af-
 " fection de Sa Majesté Catholique, qu'elle
 " voudra bien donner des ordres à son Gouver-
 " neur, & à tous autres Officiers employés à
 " son Service dans ladite Colonie, pour que les
 " Ecclesiastiques & Maisons Religieuses qui
 " desservent les Cures & Missions y continuent
 " leurs fonctions que les Juges ordi-
 " naires continuent ainsi que le Conseil Supérieur
 " à rendre la justice suivant les loix, formes &
 " usages de la colonie, que les habitans y soient
 " gardés & maintenus en leurs possessions
 " esperant au surplus que Sa Majesté
 " Catholique voudra bien donner à ses nouveaux
 " Sujets de la Louisiane les mêmes marques de
 " bien-veillance, & de protection éprouvées
 " sous la domination précédente, & dont les
 " seuls malheurs de la guerre les avaient empêché
 " de ressentir de plus grands effets, qu'il lui or-
 " donne en outre, de faire enregistrer sa pré-
 " sente Lettre au Conseil Supérieur de la Nou-
 " velle Orleans, afin que les différens Etats de

“ la colonie soient informés de son contenu , & qu’ils puissent y avoir recours au besoin , la présente n’étant à autres fins.” Heureuse & consolante spectative que faisaient naître dans nos cœurs les promesses du plus auguste , & du plus respectable des Monarques , par quelle fatalité vous êtes-vous évanouie ?

Mr. d’Wilea arriva à la Balise le 28. Février 1768. dans une Fregate de 20. canons , ayant environ 80. hommes de troupes , capucins Espagnols , & des gens d’administration. Il débarqua le 5 Mars à la ville , & accompagné des Magistrats même du Conseil , qui malgré la pluie & l’orage s’étaient transportés à son canot , il passa entre deux baies bordées par la troupe réglée , la milice bourgeoise , au bruit du canon & des acclamations publiques. Il répondit d’abord à des témoignages si éclatans par les promesses les plus brillantes. Mais les suites n’en justifient pas la solidité. Sans entrer dans les détails minutieux & ridicules de sa vie privée , retraçons ses démarches relatives à la cause publique. S’il s’est proposé pour but principal de détruire par les promesses de son administration clandestine , les espérances dont nous nous flations , il a parfaitement bien réussi.

Pour rendre plus sensible le premier motif de nos plaintes , il convient d’observer que la traite qui se fait dans les nations Sauvages est une des principales branches du commerce ; dont l’intérêt est tellement uni ici avec celui du cultiva-

ntenu, &
besoin, la
heureuse &
maître dans
de, & du
r quelle fu-

28. Fevrier
ons, ayant
apucins Es-
ion. Il dé-
accompagné
i malgré la
à son canot,
r la troupe
uit du canon
épondit d'a-
par les pro-
s suites n'en
er dans les
vie privée,
la cause pu-
principal de-
ministration
us nous flä-

er motif de
que la traite
est une des
dont l'in-
du cultiva-

teur, que l'un est le ressort de l'autre. Cette
traite est un débouché fort avantageux, pour
les productions de plusieurs manufactures, &
qui s'étendra par l'encouragement. C'est une
mine abondante dont l'ouverture présente des ri-
chesses; qui même promet des trésors plus con-
sidérables que les veines métalliques du Potosé,
& d'autant plus considérables que l'activité du
traiteur la creusera plus avant. De cette source
inépuisable découle l'avantage public & particu-
lier; le negociant y trouve un débit lucratif de
ses marchandises; l'homme de travail employé
dans ces voyages, & à cette traite y recontre
les moyens de subsister & d'amasser un pecule.
L'affection des naturels s'entretient par la fré-
quentation des Français, ardens à leur procu-
rer les effets que la connoissance leur a rendu né-
cessaire. La sûreté publique enfin, que cette
traite avec les nations barbares qui nous envi-
ronnent a fait naître, est conservée par elle;
mais ce n'est pas le seul bien qui en résulte
pour la colonie en général. C'est que les Navires
d'Europe & des Isles attirés par l'esperance
d'un retour avantageux, nous apportent les pro-
visions dont la privation fait nos besoins, &
trouvant dans nos Magazins des Pelleteries sur
lesquelles ils esperent bénéficier, ces approvi-
sionnemens nous sont distribués à un prix bon-
nête, qui devient excessif lorsqu'il leur faut
s'en retourner sur leur lest. Ces vérités; ces
solides avantages ont été envisagés par nos

*respectables Ministres, toutes les fois que leurs ordres précis ont encouragé les traiteurs en re-
 commandant la liberté de ce commerce. La
 réalité en a bien été reconnue, & expres-
 sement déclarée par Monseigneur le Duc de
 Choiseul dans sa lettre à M. Dabbadie, en
 date du 9 Fevrier 1765. Tout le nord du
 Mississipi & tout le Nord-ouest du Missoury était
 alors offert à notre activité. Des nations innom-
 brables, & riches en rares Pelleteries, qui
 habitent ses contrées inconnues, seraient con-
 quises sous peu de tems à nos seules Manu-
 factures. Les découvertes à faire dans ces
 beaux pays seraient réservées à nos efforts, &
 nos yeux perceraient pour la première fois à
 l'Univers cette partie de son globe, qui lui
 reste à connaître. Quel encouragement pour
 nous que les intentions de ce sage Ministre?
 Nous le voyons avec des transports de re-
 connaissance non seulement se prêter au reta-
 blissement de nos fortunes renversées par les
 malheurs de la guerre, & à l'agrandissement
 de nos ressources presque anéanties par les con-
 ditions même de la paix, mais encore étendre
 ses vues à des découvertes Geographiques, &
 nous tracer dans le même Tableau la route
 de la Fortune & de la gloire. Projet écla-
 tant que M. Willoa a dérangé, & qu'il eut
 renversé sans-doute. Ne cherchons pas à péné-
 trer ses motifs, & bornons-nous à retracer
 la persévérance de ses tentatives sur la liberté*

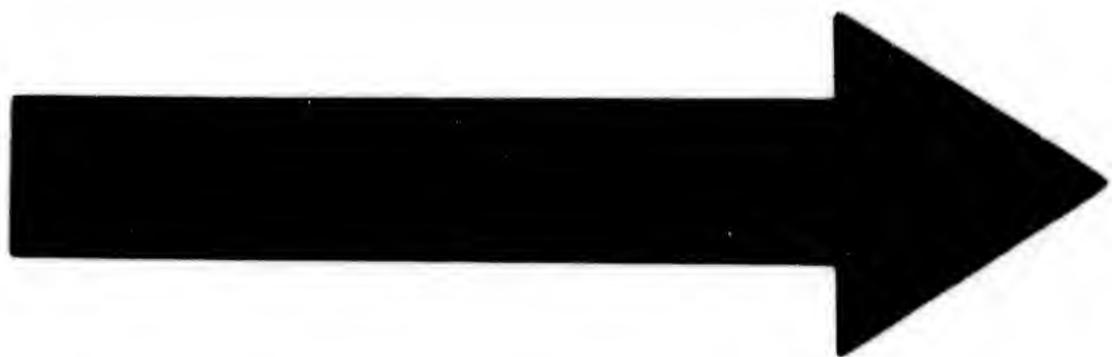
de la traite. Elles se sont manifestées d'abord sur les lieux mêmes, par une prohibition générale. Les habitans & negocians des Illinois se sont recriés. Ils ont fait envisager dans leurs représentations à M. de Saint-Ange Commandant Français audit lieu, la certitude de leur ruine & le danger inévitable d'être pillés & peut-être égorgés par les Sauvages qui, n'entrant pas dans les considérations politiques, veulent être fournis de nos marchandises, & traiter constamment leurs pelleteries. Malgré la repugnance du sieur Riv Capitaine Espagnol envoyé par M. Wlloa aux Illinois en qualité de Commandant, les traiteurs sont encore allés cette année dans les villages, avec cette différence qu'ils ont été réduits à un certain nombre; mais c'étaient les derniers efforts de leurs privilèges expirans, & M. Wlloa environ dans le même tems, accordait à cinq ou six particuliers une traite exclusive dans ces pays recommandés, par nos Ministres, à l'énumération générale.

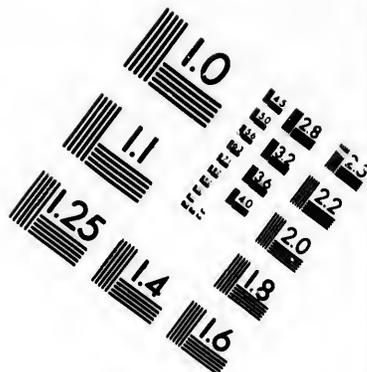
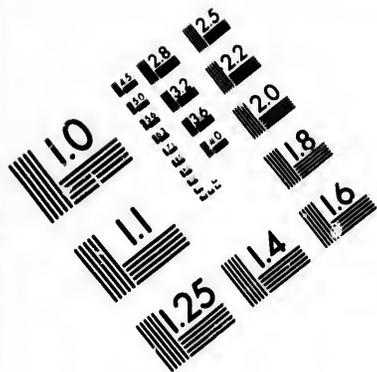
L'Exploitation des Bois est un autre objet qui occupe ici le commerçant, que nous venons d'unir si étroitement d'intérêt avec le cultivateur. Dans les Représentations faites au Conseil Supérieur de cette Province, il a été exposé que cet article pour le pays était d'un débit excédant cinq cent mille livres chaque année, & cette vérité n'a éprouvé aucune contradiction; cette exploitation que la nature du pays

présente à chacun avec un bénéfice proportionné aux forces qu'il peut y employer, mais toujours certains dans ce degré de proportion, est le premier effort de l'habitant qui commence, & l'objet de l'application de celui qui s'est fortifié. Otez dans la Louisiane la liberté de la Traite, fermez les débouchés au débit de ces bois, & dès cet instant vous réduirez le commerçant & le Colon, au désœuvrement, & à la disette. L'Ordonnance publiée le 6. Septembre 1766. n'était que comminatoire de ce malheur: Sa Majesté Catholique, nous disoit-on, informée par M. Willoa de tout ce qui concernait en ce pays l'approvisionnement & l'exploitation voulait bien encore favoriser les habitans au point de permettre l'exportation de leurs bois sur les bâtimens venant de St. Domingue & de la Martinique; jusqu'à ce qu'on eut trouvé en Espagne le moyen de faire ce commerce. Mais qu'elle vraisemblance que le commerce de nos bois fût jamais adopté en Espagne? C'était enfoncer par degré le poignard, & le grand coup a été porté par le Decret. Dans le premier article il est dit que les chargemens se feroient seulement dans les ports de Seville, Alicant, Cartagene, Malaga, Barcelone, la Corogne, &c. Dans le huitieme; que les retours se feroient dans les mêmes ports; dans l'article troisieme les bâtimens qui s'expédieront pour la Louisiane seront de construction Espagnole, & les Capitaines & équipages

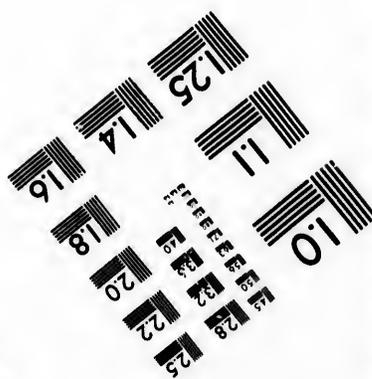
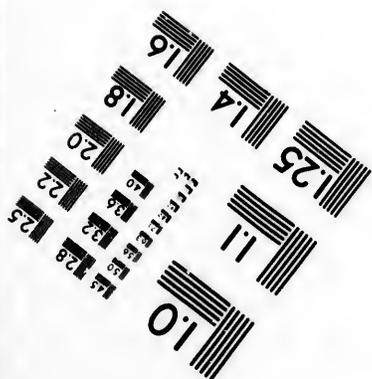
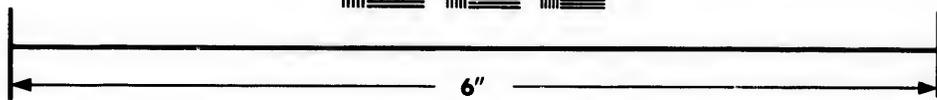
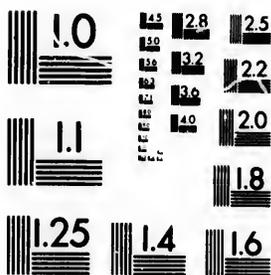
pages seront Espagnols ou naturalis's. Enfin ; dans les Articles 4^{me}. & 9^{me}. les relâches volontaires dans aucuns ports de l'Amérique même de la domination Espagnole , sont prohibées , & les relâches forcées sont soumises à des vérifications & à des impositions onéreuses. Nous restait-il donc pour le commerce de nos bois dans les colonies Françaises de Saint Domingue , & de la Martinique , seuls endroits où ils ayent quelque valeur , nous restait-il , dis-je , la lueur de la plus faible espérance ? Censeurs imprudens , dont les réflexions peu solides pourraient s'étendre sur notre conduite dans la présente révolution , tâchez j'y consens par vos combinaisons problématiques de récomposer l'harmonie interrompue , en l'accordant avec le Décret ; mais songez d'abord à nous enseigner les moyens de subsister.

D'ailleurs quelle apparence de ressource pouvait suspendre au moins nos justes inquiétudes. Le produit de nos terres , & notre commerce consiste en bois , indigo , pelleteries , tabac , coton , sucre , bray , & goldron. Les pelleteries ont d'autant moins de valeur en Espagne , qu'elles y sont employées à très-peu d'usage , & que l'apré même de celle qui s'y employent , se fait chez l'étranger. La Havane & le Pérou lui fournissent des sucres & des bois bien préférables aux nôtres ; Guatimala un indigo supérieur , & en plus grande quantité que ses fabriques n'en consomment ; le Pérou , la Havane &





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Campêche, du coton; l'Isle de pin, des brays & goldrons; la Havane & la partie Espagnole de St. Domingue, du tabac. Ces denrées de notre cru, inférieures à celles que ses vastes possessions produissent, inutiles d'ailleurs, & surabondantes dans ses ports, y sont rebutées, ou réduites à très-peu de valeur. Quel faible produit devons-nous donc attendre de l'exportation qui en sera faite dans les ports où le Décret nous adresse? D'un autre côté, le peu de manufactures établies en Espagne, joint au peu de secours que les villes maritimes y ressentent de l'agriculture interne, forcent les sujets de Sa Majesté Catholique qui y sont établis, de recourir à l'étranger pour leurs provisions de toute espèce. Marseille fournit des bleds dans ces ports, qui ne pourraient s'approvisionner des productions du pays même, sans les frais excessifs d'une exportation pénible à travers d'un pays montagneux. La nation entière est tributaire, d'ailleurs, de tous les pays manufacturiers d'Europe, & la faveur la plus insigne que lui ait fait la providence, est de la rendre maîtresse du Pérou & du Mexique, pour acheter ses premiers besoins. Riches par notre seule industrie, pouvons-nous espérer que l'Espagne nous fournira les nôtres suffisamment, & à bon compte; lorsqu'elle est obligée elle même de se procurer les siens, à prix d'argent, & à grands frais. Malgré l'exemption momentanée peut-être que

nous annonce le Décret, de tous les droits à percevoir sur les effets qui seront chargés pour la Louisiane, ces tristes vérités, connues de l'Univers entier, jointes au discrédit certain de nos denrées dans les ports d'Espagne, nous ont fait craindre à juste titre, que nos récoltes quoique abondantes, loin de récompenser comme ci-devant notre application, & notre industrie, en nous donnant souvent le superflu, cesse de nous produire même le pur, & simple nécessaire.

D'après ces observations, quoique superficielles encore aux certitudes dont elles sont déduites, peut-on douter un instant que cette colonie, quant à ses productions, ne soit inutile à l'Espagne, & que les vues politiques dans le traité de la cession n'aient été restreintes au seul but d'en faire un boulevard du Mexique. Mais la misère des Colons ajoutera-t-elle de nouvelles forces à ce boulevard, & par qu'elle manie saper nos fortunes renaissantes, en détruisant la liberté de notre commerce, lorsque ces mêmes vues politiques ne semblent pas exiger ce sacrifice? Tout nous donne lieu de penser que Sa Majesté Catholique désirait de s'instruire d'abord par les rapports de son Envoyé des causes productrices, & des moyens conservateurs de notre bien-être. Les promesses de notre Roi nous assuraient de la bienveillance du nouveau Souverain, & des douceurs de la domination future. Les Officiers de Sa

Majesté Catholique à leur arrivée, nous annonçaient la continuation de notre commerce au moins pendant dix années; la source de nos besoins connue en Espagne sans que nous l'eussions indiquée nous mêmes, restait encore ouverte à notre activité; mais avons-nous pu douter à la vue du Décret que M. Wlloa, chargé de ce rapport, comme l'Ordonnance publiée ici le 6. Septembre 1766 nous le déclare, ne soit l'auteur de ces calamités imminentes, & qu'ayant projeté nos ruines, ses rélations peu véridiques n'aient détourné les effets de cette même bienveillance que son maître voulait sans doute nous faire ressentir.

L'on objecterait en vain que le dernier article du Décret, permet d'extraire des forts d'Espagne, les fruits & effets apportés de la Louisiane pour les aller vendre chez l'étranger, s'ils n'ont pas de débit en Espagne même, & qu'il ne sera payé aucun droit d'extraction. Que trouve-t-on d'avantageux dans tout ce qui nous est présenté ici comme un véritable avantage? Ne comptons pas les articles du Décret, mais prenons-en l'esprit, & ne lisons aucuns de ces articles sans suivre l'enchaînement qui les joint si intimement les uns aux autres. Il nous sera permis à la vérité d'aller débiter chez l'étranger nos denrées, & effets qui ne pourront pas se vendre en Espagne; mais à qu'elles conditions? Nos commerçans naturalisés d'Espagne (suivant l'Art. 3. du Décret) seront

, nous au-
commerce au-
re de nos be-
nous l'eussions
re ouverte à
pu douter à
loa, chargé
ance publiée
dclare, ne
inentes, &
réations peu
fets de cetz
voulait sans

dernier ar-
re des forts
portés de la
l'étranger,
même, &
action. Que
ce qui nous
avantage?
décret, mais
aucuns de ces
qui les joint
Il nous sera
chez l'étran-
pourront pas
qu'elles con-
alisés d'Es-
ret) seront

tenus d'aller dans les ports de Sévill, Mala-
ga &c. payer le 5. pour cent. (Suivant l'Art.
12.) forcés par le rebut de leur denrées de
quitter ces ports, & d'aller faire leur vente
chez les nations voisines, il faudra qu'ils re-
viennent sur leur lest dans les ports d'Espagne
(suivant l'Art. 1er.) pour prendre leur char-
gement des fruits & effets déjà introduits en
Espagne, & qui auront payé les droits d'en-
trée (suivant l'Art. 7.) Cette marche dispen-
dieuse détruit-elle nos réflexions affligeantes sur
la vue de la disette générale qui nous menaçait.
Joignons à cela les fraix du Navire, estimés
par nos Chambres de commerce à 3000. livres
chaque mois pour un bâtiment de 300. ton-
neaux; ceux de déchargement dans les ports
d'Espagne, & rechargement pour les pays étran-
gers; le doublement des commissions, & des
assurances, les fraix de magasinage; l'augmen-
tation des avaries; les droits domaniaux, dont
les voisins ne feront pas grâce sur des denrées
venant d'Espagne; & nous verrons le Décret,
comme un alambic dévorant, ravésier nos ré-
coltes jusque dans la cinquieme essence.

Les promesses de notre Roi, retracées dans
sa Lettre du 21. Avril 1764. nous faisait es-
pérer que nous aurions toujours les mêmes loix
à suivre, & les mêmes juges à écouter. Mais
quelle atteinte donnée à cet article par M.
Willoua, dans le début même de son adminis-
tration? Il n'a pas encore pris possession; jés

titres n'ont été ni vérifiés, ni enrégistrés, ni même présentés; aucun lien ne nous attache encore à son autorité; rien autre chose qu'une déférence respectueuse pour le caractère dont on le croit revêtu, lui promet notre obéissance; & des punitions sévères, des châtimens inconnus sous la domination Française encore subsistante, sont infligés déjà par son ordre, aux fautes les plus légères, en supposant même qu'elles soient réellement des fautes. Or, il ne faut pas s'imaginer que ces faux principes d'administration, & les tristes nouveautés d'une domination inconnue, aient été les seuls motifs de nos craintes & de l'allarme répandue dans nos familles. La loi d'Espagne peut avoir ses agrémens & ses avantages que nous ne connaissons pas; mais l'antipathie pour l'humanité & la disposition naturelle à faire du mal, reconnue & avérée dans la personne chargée de nous présenter cette loi, nous en a fait sentir les conséquences les plus dures, en ne paraissant agir que par ces mêmes conséquences. La politique Espagnole retrécit ses ports le plus qu'il est possible, pour en fermer à son gré l'entrée à l'étranger, & l'interdire absolument à l'Interlope. En conséquence de cette loi, l'Envoyé de Sa Majesté Catholique, a fermé toutes les passes du Mississipi, à l'exception d'une seule, mais celle qu'il a choisi est la moins profonde, la plus difficile, & la plus périlleuse. Une loi presque universelle défend les établissemens dans une certaine distance des citadelles &

fortifications des villes frontieres; M. Wloa en a conclu que des établissemens formés dans les tems primordiaux de la colonie naissante, par concession de notre Prince, & sous les yeux de ses Gouverneurs, ne devaient plus subsister, à cause de la proximité d'un entourage en pieux, dont depuis quelques années on a fermé la ville. La condamnation aux mines est définie par la loi d'Espagne contre les malfaiteurs, & les hommes dangereux. M. Wloa n'a pas craint de la prononcer contre des citoyens considérés, dont le délit n'était autre que d'avoir été les interprètes de leurs compatriotes, & les porteurs de représentations respectueuses, expositives de nos besoins, & tendantes uniquement à l'encouragement de notre agriculture, à l'accroissement de notre commerce, à l'importation de nos besoins, & au bien général du pays. Les paquets qui sont remis par des personnes constituées en dignité, méritent d'autant plus de diligence & d'exaëtitude, qu'ils peuvent intéresser la cause commune. Mais ceux qui s'en chargent n'ont jamais répondu des forces majeures, de la contrariété des vents, des risques & périls de la mer. Quelles duretés? Quels traitemens? Quelles vexations exercées par M. Wloa, consécutivement envers les sieurs Gagnard & Gachon, parce que les navires n'avaient pu remettre ses paquets à la Havane pour avoir été contrariés par les tems. Un Arrêt du Conseil Supérieur de cette province

avait défendu par de justes & sages motifs, l'interdiction des Nègres créolisés ou domiciliés de St. Domingue & autres Isles; mais le tout se réduisait à visiter les navires Négriers à leur arrivée, & à renvoyer au plus vite ceux qui étaient dans le cas de la prohibition. M. Wilcoy a joint le sequestre des biens, l'emprisonnement des personnes, & sans aucune Ordonnance comminatoire qui doit toujours précéder les premiers châtimens; il les a exercés envers les Srs. Cadis & Leblanc, dont tout le crime était de ne pas avoir eu la faculté divinatoire, & d'avoir ignoré l'existence de cet Arrêt. Ces faits qui sont d'une notoriété constante, & dont plusieurs particuliers ont été les victimes, intéressent la cause publique autant, & plus qu'on ne peut s'imaginer; pour en rendre les conséquences plus sensibles nous entrerons dans le détail de plusieurs.

Quant à l'interdiction des passes du Mississipi; il faut savoir que M. Wilcoy, malgré tout ce qu'ont a pu lui représenter & ce qu'il a pu voir lui-même, ou apprendre par des fâcheux événemens, s'était entêté de faire fréquenter la seule passe du NE. où il n'y a dans les plus hautes marées que neuf à dix pieds d'eau; défendant qu'aucun bâtiment, n'entrât ou ne sortît par tout autre, dont le fond est ordinairement de dix à douze. A cette prohibition si gênante, & si périlleuse, il en avait jointe une autre qui l'était encore d'avantage; c'était la

défense

défense aux pilotes de coucher à bord des bâtimens mouillés devant la passe, & que les vents, ou le peu d'eau empêchaient d'entrer. De là sont nés des inconveniens & des accidens réciproques, qui cependant ne l'ont pas dissuadé de son premier arrangement. Le premier inconvenient étoit le retard des navires qui sortaient, retard dispendieux & fréquent en toute saison, mais presque inévitable en hiver que les vents de N. & N. N. E. régner le plus, lesquels ne pouvaient servir pour la passe du N.E., au lieu qu'ils font non-seulement sortir par la passe de l'est, mais servent encore à faire route sans être obligés après la sortie d'attendre le tems. Il en étoit de même pour l'entrée, les vents étant S. O. & S. S. O. on ne pouvait entrer par la passe du N.E. ces vents étoient favorables à la passe de l'Est. En outre, dans l'obligation à laquelle l'Officier Espagnol de la Balise assujettissait de mouiller les bâtimens une fois entrés vis-à-vis des maisons de la dite Balise, pour y raisonner, mouillage de haut fond, & découvert à tout vent, on y courait de grands risques, qu'on aurait évité en mouillant à la fourche, ou continuant de monter le fleuve suivant la liberté ancienne, qui n'en étoit pas plus favorable à ceux auxquels, on aurait voulu interdire le port. D'ailleurs, dans tous les pays, dès qu'un Pilote Cotier a mis le pied à bord, il n'en sort plus que le bâtiment ne soit entré ou sorti, & mis en lieu de sûreté, opérant de jour & de nuit suivant l'exigence des cas, & les vicissitudes des

tems. Si cette règle doit être inviolable, c'est, sans contredit, dans nos parages avoisinés de pays bas, & d'un grand fleuve, où les fonds sont de vase dans un endroit, de sable dans un autre; où d'heure à autre les vents changent, & les eaux augmentent, ou diminuent. Donc, en empêchant les Pilotes de coucher à bord, dans un coup de vent forcé & s'en revenant de nuit, un Capitaine qui n'avoit pas la pratique, ne connaissant ni les fonds, ni les passes, n'avoit aucune ressource; obligé d'appareiller pour s'élever, & souvent de laisser ses ancres & ses cables, il allait donner sur les récifs voisins, appelés les Moutons, ou du moins tombait sous le vent de la passe, sans espérance de remonter sitôt; enfin, s'il avoit le bonheur de s'élever au large, il ne revenait qu'après bien du tems & de la peine, que pour chercher les mêmes dangers.

La Navigation, cet art si utile aux états, mérite-t-elle donc qu'on seconde la nature pour en accroître les peines & les perils? La fortune des armateurs, & la vie des marins est-elle si peu précieuse, que le caprice d'un seul homme doive la soumettre à des dangers presque inévitables? Interrogez les Capitaines & équipages d'Europe & des Isles qui sont venus ici depuis deux ans & demi; tous ont vu les nouveaux périls inventés par M. Willoa, plusieurs ont été les jouets & les victimes de ses mauvaises combinaisons. Sans citer tant d'exemples, l'accident du Capitaine Sarron, à la sortie du

fleuve, est frappant. Après avoir resté long-tems sans pouvoir sortir par la passe du NE. les vents étant N. & NNE. il s'y présenta enfin, le vent ayant changé. Mais le tems avait fait évacuer les eaux au point qu'il resta dans la passe; il fut assez heureux pour se retirer & rentrer. Il remonta en ville pour caréner son Navire une seconde fois (Notez que la Ville est à 30. lieues de l'embouchure du fleuve, qu'il faut souvent monter à la cordele, & qu'il est arrivé à plusieurs d'y mettre cinquante à soixante jours, sans pouvoir faire autrement) Le sieur Sarrou. perdit son voyage, il lui en coûta beaucoup de fraix, & si la passe de l'Est n'eût pas été interdite, & qu'il eût été permis aux pilotes de la fréquenter, il serait sorti sans retard & sans danger.

Mais dans le tems même que nous traçons ce Mémoire, la trompette nous annonce qu'on vend à l'encan, les agrès & l'artillerie retirée du navire la Carlota de la Rochelle, presque enseveli dans les sables. Le Capitaine Lacoste ne gémirait pas sur la perte de son bâtiment, si quand il s'est présenté pour entrer il lui eût été permis de retenir de nuit le pilote à son bord, qui ne pouvant le mettre dans les passes, lui aurait indiqué un fond de vase, d'où il se serait retiré, comme il est arrivé à plusieurs, & entr'autres au Capitaine Chouriac.

Quelques habitans s'adonnent ici à faire de

la brique qui s'employe & se consomme dans le pays. Les trois principales briqueteries, sont aux trois principales portes de cette ville; une des plus fortes, & à laquelle un atelier nombreux est occupé, fait le patrimoine de quatre mineurs, & s'affirme quelques fois plus de douze mille livres par année. Cette terre n'est susceptible d'aucun autre revenu, & l'atelier n'y peut pas même faire ses vivres. La ville, d'ailleurs, n'en ressent aucune incommodité, & les trous dont on tire la terre nécessaire à la fabrique, étant éloignés du grand chemin, la voie publique n'en est ni retrécie ni embarrassée. M. Willoa s'est attaqué d'abord au fermier judiciaire de cette briqueterie; & lui a défendu absolument de continuer, sous peine de saisie des Nègres, bœufs, charrettes & ustancilles. Les parties intéressées, après bien des efforts, sont enfin parvenues à tirer de lui la raison de cette défense. Il a dit que les trous d'où l'on prenait la terre, contribuaient à corrompre la salubrité de l'air. On s'est muni, pour le dissuader, des rapports des Médecins & Chirurgiens. M. Lebeau Docteur en Médecine, entretenu par Sa Majesté, a même donné là-dessus des observations savantes, & concluantes en tout point. Quand aux réflexions vulgaires, elles étaient, que le pays avait toujours été fort sain malgré les trous des briqueteries, & les ciprieres qui bordent le fleuve & entourent la ville. Que suivant ce système il sau-

draît aussi combler celles-ci où les eaux s'écoulent & séjourner pendant la majeure partie de l'année. M. Willoa n'avoit pas prévu sans doute ces objections, mais il en imagina ou en adopta une autre qu'il crut sans réplique : c'est que les établissemens doivent être éloignés des fortifications, donnant ce nom à un entourage en pieux qui n'a rien de secret, & dont l'approche est sans conséquence. L'affaire cependant a trainé en longueur, sans pouvoir obtenir de lui, ni un ordre par écrit de cesser, ni une permission verbale de continuer; & plusieurs ont pensé avec fondement que l'entreprise de la brique étoit ambitionnée par un ou deux particuliers, ce qui s'accordait fort bien avec le penchant de l'envoyé d'Espagne, à réduire tout en privilèges exclusifs.

Ce penchant indomptable s'est déclaré encore bien davantage dans la prohibition qu'il fit l'année dernière, d'apporter des Nègres en cette colonie, sous prétexte d'une concurrence qui auroit été nuisible à un négociant Anglais de la Jamaïque, qui avoit envoyé un bateau à M. Willoa pour cimenter avec lui l'entreprise de la fourniture d'esclaves; le coup portoit en même tems sur le commerce & sur l'agriculture. C'étoit enlever au négociant un objet considérable, & restreindre au colon les moyens de se fortifier; car cette concurrence préjudiciable au fournisseur Anglais, devenoit avantageuse à l'habitant, qui auroit donné la préférence au bon marché & à la meilleure constitution des esclaves. Quoi

donc ? Ravoir aux nouveaux sujets les moyens les plus naturels de profiter & de s'accroître, pour en gratifier l'étranger ? Est-ce ainsi qu'une nouvelle domination s'annonce ? M. Wlloa aurait-il reçu ces ordres de son maître ? Qui oserait le présumer ? Mais n'est-on pas tenté de croire que de viles raisons d'intérêts entraînent dans l'ordre de ces projets exclusifs ?

Nos gouverneurs, commandans, & magistrats ont toujours été regardés par nous comme nos peres. Toutes les fois que nous avons cru devoir leur faire nos très-humbles représentations, sur nos besoins particuliers ou sur l'intérêt général, nous en avons été favorablement accueillis ; nous adressons-nous aux gouverneurs & commandans, loin de nous regarder comme des rebelles & des mutins, (terme chéri de M. Wlloa) ils approuvent nos démarches, comme conformes aux sentimens du vrai citoyen. Nous en avons une preuve dans la réponse de M. Aubry du 28 Juin 1765, au mémoire des négocians de la Nouvelle Orléans. Il dissipe nos incertitudes, organe du ministre à notre égard, comme le ministre l'étoit du Souverain ; il nous communique les ordres qu'il a reçu de lui, & nous donne copie des lettres qu'il a écrites en conséquence aux officiers des postes. Il finit par nous exciter, nous encourager, & nous demander un zèle réciproque. Nous adressons-nous au conseil ? nos mémoires y sont examinés ; si nos demandes paroissent justes, la voix de M. le procureur-

général seconde la nôtre, & la cour délibere ensuite; l'événement du 29 Octobre en est la preuve récente. Des promesses royales nous faisaient espérer la même douceur, la même liberté, les mêmes privilèges dans le nouveau gouvernement. Mais bien loin de nous en assurer la continuation, M. Wlloa n'a pas même voulu en laisser subsister plus long-tems les apparences. L'ordonnance publiée le 6 Septembre 1766, engagea les négocians à faire des représentations qu'ils adresserent à leurs magistrats. M. Wlloa les traita de séditieuses, sans les connaître; & quoique nos juges, par une première condescendance, eussent suspendu leur jugement, il a cru devoir tenter un exemple capable d'effrayer à l'avenir quiconque oserait s'expliquer sur ses intérêts ou ses besoins. Des négocians d'ici, où il a cru sans doute les principaux auteurs de ces représentations, attachés au pays par leur famille, leur crédit, leur commerce & leur fortune entière, se sont vus menacés de la confiscation de leurs biens & de leur personne; jugement qui ne devoit émaner que du seul tribunal de M. Wlloa, & dont ils ont avec peine détourné les effets.

Mais quel était-il donc ici cet officier de Sa Majesté Catholique? De quels brevets était-il muni? De quel privilège inoui était-il revêtu, pour exercer une autorité si tyrannique, avant même d'avoir montré ses pouvoirs & ses titres que nous ignorons encore? Un bruit confus nous

dit, que pendant le long séjour qu'il a fait à la Balise avec M. Aubry, notre commandant, il a été passé entr'eux un acte sous seing privé de remise : si cela est vrai, quel aurait été son principe politique, en ne rendant pas cet acte public, & en ne déclarant pas sa qualité, si ce n'est de masquer sa tyrannie des voiles de la domination Française ?

Le terme de tyrannie paraîtra fort, joignons-y celui de vexation, pour correspondre à la vérité des faits. Avec quel appareil menaçant, dans le tems même qu'il ne recevait de notre part que les marques d'une aveugle soumission, l'avons-nous vu nous présenter d'une main les prémisses de la loi nouvelle, & le glaive vengeur de l'autre ? L'ordonnance du 6 Septembre 1766, (premier décret de ses volontés qui ait été publié ici, & où le nom auguste de S. M. C. ait été abusivement employé) cette ordonnance, dis-je, a été promulguée dans nos carrefours au son de la caisse, & à la tête de vingt soldats Espagnols, armés de leurs fusils & de leurs bayonnettes. Était-ce pour nous insulter, ou pour en imposer à nos murmures ? Dans le premier cas, qu'eût-il donc fait, ce M. Willoa, en ville conquise & prise d'assaut ? Quel appareil eût-il choisi pour y manifester ses ordonnances, puisqu'il en a mis un semblable en usage envers des amis & des alliés ? Nous prenait-il pour les Sauvages du Pérou & du Mexique ? Dans le second cas, l'envoyé d'Espagne n'ignôrait donc pas que cette ordonnance,

ordonnance, fruit de ses relations erronées ; était diamétralement opposée à notre bien-être, & capable de prime abord d'exciter nos murmures ? Chargé de notre haine qu'il a si justement mérité, sa nation peut lui reprocher encore d'avoir manqué aux règles de la politique ; en nous forçant par sa tyrannie à redouter tout gouvernement Espagnol.

Nous l'avons vu avec indignation négocier avec un Anglais, la liberté de quatre Allemands, pour quinze piastres par tête, & lorsque le jour de la révolution, M. Aubry, notre commandant, pressé par nos prières & nos instances, les a redemandés avec autorité, nous avons vu ces nouveaux affranchis descendre de la frégate Espagnole, où leur nouveau maître les retenait, & se jeter en pleine levée aux genoux de leurs libérateurs. Nous avons vu ces victimes infortunées du fleau de la guerre, ces citoyens persévérans, qui ont sacrifié leurs possessions héréditaires au sentiment patriotique, ces malheureux Accadiens, qui recueillis ci-devant dans nos ports, & protégés par nos commandans & nos juges, commençaient à se consoler de leur désastre, & travaillaient à le réparer ; nous les avons vu, dis-je, effrayés du courroux frénétique de M. Willoa, pour un sujet aussi léger que des représentations très-humbles, & tremblans de ses menaces, ils croyaient déjà les voir effectuer sur la liberté de leurs familles, & se

voir vendre à l'encan pour acquitter les rations du Roi. Sommes-nous à Fez ou à Maroc.

Que n'a-t-il pas fait enfin cet homme singulier dans les actions même de sa vie privée ? Quelle humiliation la nation Française n'en a-t-elle pas reçue pendant son séjour ici, non-seulement par la violation du droit des gens, mais encore dans le mépris des loix ecclésiastique ? Outre que par dédain, sans doute, des Catholiques Français, il s'est abstenu de fréquenter nos Eglises, s'est fait dire la Messe dans sa maison, pendant dix-huit mois, c'est qu'il y a encore fait conférer le Sacrement de Mariage par son aumônier à deux personnes, dont la femme était une Nègresse esclave, & l'homme un Blanc, sans la permission du curé, sans aucune publication de banc, sans aucunes formes ni solennités requises par l'Eglise, au grand scandale du public, au mépris du Concile de Trente, & contre la disposition précise de nos ordonnances, tant civiles que canoniques.

Qu'y aurait-il donc de repréhensible dans le parti que la conduite & les vexations de Monsieur Willoa nous ont fait prendre ? Quel mal aurions-nous fait en secouant un joug étranger, que la main qui l'imposait rendait encore plus accablant ? Quel tort avons-nous eu enfin, de réclamer nos loix, notre patrie, notre Souverain, & de lui vouer la persévérance de notre amour ? Ces louanges tentatives sont-elles donc sans exam-

ple dans notre histoire ? Plus d'une ville de France, des provinces même, le Querci, le Rouergue, la Gascogne, Cahors, Montauban, n'ont-ils pas brisé à plusieurs reprises le joug Anglais avec fureur, ou refusé ses fers avec constance ? En vain les traités, les cessions, les ordres même renouvelés de nos Rois ont-ils tenté quelquefois ce que le bouheur des armes Anglaises n'étoit pourtant pas capable d'achever, & cette noble résistance aux volontés des Souverains naturels, loin d'allumer leur colere, a reveillé leur tendresse, attiré leur secours, & oppéré l'entiere délivrance.

Mais d'ailleurs, de qu'elle utilité la colonie de la Louisiane serait-elle à l'Espagne. Inférieur en ses productions, aux riches contrées qu'elle possède, notre pays ne pourrait être que le boulevard du Mexique. Or, ce boulevard sera-t-il impénétrable aux forces de S. M. B. qui étant maîtresse de la partie Orientale du Mississipi, en partage la navigation, & qui possède dans le haut des établissemens, dont l'accès ne lui est pas ouvert par l'embouchure seule du fleuve, mais encore par la proximité immédiate des autres pays du nord où sa domination est établie.

La conservation de cette colonie par la France, garantit mieux les possessions d'Espagne de ce côté, que la Cession faite à cette Couronne ; les impressions désavantageuses conçues déjà contre

elle par les nations Sauvages, & qui ont attiré non-seulement des insultes, mais de vives menaces de leur part à M. Riu Capitaine Espagnol, commandant aux Illinois, les rangeraient en cas d'attaque dans le parti ennemi. Tout au contraire, ces peuples marchent toujours avec le soldat Français, sans s'informer pour qui l'on va combattre; voilà le véritable boulevard.

Puisque l'Espagne ne peut trouver aucun avantage en l'acquisition de cette province immense, & que, de certitude connue, les strictes bornes de son commerce nous réduiraient presque à la simple existence, pourquoi les deux Souverains s'accorderaient-ils à nous rendre malheureux, par le plaisir seul d'en faire? C'est un crime de le croire, & ces sentimens n'entrent pas dans le cœur des Rois. La protection que le Nôtre nous promet en sa lettre du 21 Avril 1764, de la part du nouveau Souverain; fait voir qu'ils conspiraient pour notre bonheur; & le silence respectueux que nous avons gardé jusqu'à présent sur la réalité de nos intérêts; les a sans doute empêchés de parvenir aux vrais moyens qui pouvaient nous rendre heureux.

Quant à l'utilité dont cette colonie peut être à la France, les moindres réflexions la rendent sensible. La perte du Canada ayant fermé ce débouché aux manufactures dont la France abonde, la conservation de la Louisiane peut

qui ont at-
 ais de vive
 Capitaine Es-
 les range-
 arti ennemi.
 archent tou-
 sans s'infor-
 voilà le vé-
 ouver aucun
 province im-
 e, les strictes
 aient presque
 deux Souve-
 andre malheu-
 re ? C'est un
 aens n'entrent
 protection que
 du 21. Avril
 verain ; fait
 bonheur ; &
 ns gardé jus-
 intérêts ; les
 ir aux vrais
 heureux.
 nie peut être
 ns la rendent
 ant fermé ce
 t la France
 ouisiane peut

reparer sous peu de tems une perte aussi nui-
 sible à l'industrie nationale. Les efforts des vrais
 Français établis, ici & qui viennent chaque
 jour s'y établir, peuvent facilement creuser
 cette traite du Missouri, ouverte déjà avec
 des succès heureux, & à l'agrandissement de
 laquelle manque l'encouragement & les se-
 cours que la domination Française peut seule
 procurer. Les Sauvages même du Canada vien-
 nent tous les jours aux Illinois traiter des
 marchandises Françaises qu'ils préfèrent à celles
 que les Anglais leur portent dans leurs villages.
 Qu'on cesse de forger des entravés à notre ac-
 tivité, & bien tôt les Anglais cesseront de
 vendre à la France les pelleteries qu'elle con-
 somme. Nos manufactures dans leurs envois
 trouveront un débit assuré qui fera leurs gains
 & leurs profits, & dans les retours des pelle-
 teries, auxquelles on peut joindre notre indi-
 gée, notre sucre, notre coton, elles auront
 encore la fourniture des matieres premieres qui
 fait leur aliment, & sur lesquelles s'exercent
 la main d'œuvre. Si donc l'utilité des manu-
 factures dans le Royaume est si bien reconnue,
 qu'elle leur ait attiré de tous tems une protection
 particuliere du Souverain ; n'est-il pas dans
 l'ordre politique que cette protection s'étende
 à leur conserver des ressources, auxquelles elle
 emploierait peut-être les forces de l'etat s'il
 s'agissait de les acquérir.

Joignez à ces considérations le remboursement suspendu depuis 1759, des sept millions de papiers Royaux qui formaient le numéraire de notre place, & le nerf de notre commerce; joignez l'enchaînement des engagements réciproques des négocians de France à nous, & de nous aux négocians de France, qui attendent leur sort de celui qu'il plaira au Seigneur Notre ROI de donner à cette fin; joignez enfin l'obligation où nous sommes tous de travailler au rétablissement de nos fortunes délabrées, sans pouvoir nous aider de ces anciens fonds partagés ci-devant d'un chacun, à proportion de son économie, de son émulation, ou de son patrimoine, & l'on verra que nos nouveaux efforts méritent d'être secondés par notre ROI.

Falons observateurs de tout le respect dû aux Têtes Couronnées, & des égards mutuels que les peuples policés se doivent les uns aux autres, nous serions au désespoir que nos démarches parussent s'en écarter. Il n'y a rien d'offensant pour la Cour de Madrid dans l'exposition de nos besoins, & les assurances de notre amour, que nous portons aux pieds de notre auguste Souverain; Nous osons espérer que ces marques de notre zèle serviront encore à prouver aux Nations, la vérité du nom de BIEN AIME que l'Univers entier lui donne & dont nul autre Monarque n'a joui jusqu'à présent. Peut-être dira-t-on à Madrid même: heureux ce prince

notre Allié, qui trouve pour obstacle à son traité de Cession, l'attachement inviolable de ses sujets à sa domination & à sa glorieuse personne.

Nous n'ignorons pas que l'envoyé d'Espagne a pris avant son départ, & recueillie encore par émissaires des certificats de quelques particuliers qui résident parmi nous; cliens mercenaires qu'il s'est attaché par des promesses brillantes, & qui cherchent ici des prosélites en persuadant les simples & en effrayant les faibles. Mais quelque chose que puissent contenir ces certificats peu authentiques, ils ne démentiront jamais la voix générale, & la notoriété publique. Les marchands Genoïs, Anglois, Hollandais, témoins de la révolution, rendront compte de la vérité dans leur patrie, ils certifieront d'une manière bien plus certaine que notre pavillon s'est élevé sans que la frégate Espagnole ait reçu au sien la moindre insulte, que M. Willoa s'est embarqué avec toute la liberté possible, & sans aucun acte de notre part qui tendit même à l'indescence; qu'alors & depuis, nous avons redoublé d'égards & de politesses envers les autres officiers de Sa Majesté Catholique, que pendant les trois jours de la révolution (chose unique & singulière de l'aveu même des Espagnols); il ne s'est élevé parmi plus de douze cens

hommes de milice parmi les femmes, les enfans, le peuple entier, aucun cri injurieux à la nation, & que les seuls qui se font fait entendre, auxquels des étrangers même ont pris part, ont été, **VIVE LE ROI DE FRANCE, VIVE LOUIS LE BIEN AIME'**.

C'est à Sa Majesté Bien-faisante que nous, habitans, négocians, & colons de la Louisiane, adressons nos très-humbles prières pour qu'elle reprenne incessamment sa colonie, & aussi résolu de vivre & de mourir sous sa chère domination, que déterminés à faire tout ce qu'exigera la prospérité de ses armes, l'extention de sa puissance, la gloire de son règne; nous la supplions de vouloir nous conserver notre nom patriotique, nos Loix, & nos privilèges.

F I N.

mmes, les
n cri inju-
euls qui se
des étran-
té, VIVE
E LOUIS

ifante que
colons de
es-humbles
nceffamment
e vivre &
ation, que
'exigera la
ntion de fa
gne ; nous
lerver notre
& nos pri-

